

Institut pour le développement
forestier/Centre national de la
propriété forestière
47 rue de Chaillot, 75116 Paris
Tél. : 01 47 20 68 15
forentreprise@cnpf.fr

Directeur de la publication
Antoine d'Amécourt

Directeurs de la rédaction
Thomas Formery
Claire Hubert

Rédactrice
Nathalie Maréchal

Conception graphique
Mise en page
Sophie Saint-Jore

Responsable Édition-Diffusion
Samuel Six

Diffusion — abonnements
François Kuczynski

Publicité
Bois International
14, rue Jacques Prévert
Cité de l'avenir - 69700 Givors
Tél. : Corinne Oliveras :
04 78 87 29 41

Impression
Centre Impression
BP 218 — 87220 Feytiat
Tél. : 05 55 71 39 29

Numéro d'imprimeur 00151

Tous droits de reproduction
ou de traduction réservés pour
tous pays, sauf autorisation
de l'éditeur.

Périodicité : 6 numéros par an
Abonnement 2016

France: 49 € - étranger : 62 €

édité par le CNPF-IDF

Commission paritaire des
publications et agences de
presse: n° 1019 B 08072
ISSN: 0752-5974
Siret: 180092355 00015

Les études présentées dans Forêt-entreprise ne donnent que des indications générales. Nous attirons l'attention du lecteur sur la nécessité d'un avis ou d'une étude émanant d'une personne ou d'un organisme compétent avant toute application à son cas particulier. En aucun cas le CNPF-IDF ne pourrait être tenu responsable des conséquences — quelles qu'elles soient — résultant de l'utilisation des méthodes ou matériels préconisés.

Cette publication peut être utilisée dans le cadre de la formation permanente.

Dépôt légal: novembre 2016



X. Jenner - CRPF IDF Centre Val de Loire © CNPF

Être dynamique à plusieurs

Un label « Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier » est prôné par le ministre de la Forêt : une récompense pour les regroupements de forestiers qui génèrent une gestion plus active de leur peuplement.

Plusieurs Gieef sont créés ou en cours de labellisation, principalement dans les régions de morcellement du foncier forestier, un héritage de la déprise agricole du XIX^e siècle.

À la clé, un PSG concerté coordonne un programme de coupes et travaux appartenant à plusieurs forestiers. L'objectif est d'être plus attractif à plusieurs, par le volume de bois ou de chantiers proposés pour un gestionnaire. Le principe d'un PSG concerté est d'impliquer et d'engager les adhérents à la réalisation concrète de leur part du programme de coupes et travaux. Chacun restant libre et responsable de sa gestion.

Plusieurs exemples du dossier « Outils de regroupements » de ce numéro démontrent la réactivité et la persévérance de forestiers face à un besoin partagé, comme la protection contre le risque d'incendie ou la mise en marché de bois.

Nous pouvons créer une émulation positive.

Innovons et activons ensemble les solutions à nos besoins.

Se regrouper pour mettre en œuvre une gestion sylvicole durable entraîne des synergies entre voisins et de l'activité pour nos partenaires économiques (coopératives, experts, ...).

Le maillon producteur a la responsabilité de cette coordination et concertation transparente, dans une démarche qui doit être bénéfique pour l'amont et l'aval de la filière forêt-bois.

Antoine d'Amécourt, président du CNPF



S. Saint-Jore - IDF © CNPF

Billons de châtaignier, Dordogne.

Numéro suivant N° 232
Les expérimentations
de la forêt privée,
pourquoi, comment ?

ACTUS	>	4
COURRIER DES LECTEURS	>	58
PARUTIONS	>	63
AGENDA	>	64

Forêt-entreprise, votre revue technique de gestionnaire forestier

Oui, je m'abonne (Tarifs 2016)

- ☐ Abonnement France 1 an — 6 numéros : 49 €
- ☐ Abonnement étranger 1 an — 6 numéros : 62 €
- ☐ Abonnement France 1 an — **Spécial étudiant**
— 1 an — 6 numéros : 40 € (joindre la photocopie de votre justificatif)
- ☐ Abonnement France 1 an
— Remise de 30 % aux adhérents de CETEF,
GDF, et organismes de développement, Fogefor
— 6 numéros : 34,30 €

Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Commune
Tél.
Courriel

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
« agent comptable CNPF » à retourner à la librairie de l'IDF,
47 rue de Chaillot, 75116 Paris — Tél. : 01 47 20 68 15
Fax : 01 47 23 49 20 — idf-librairie@cnpf.fr

Catalogue de l'Institut pour le développement forestier
consultable [sur le site www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com)
et gratuit sur simple demande



Belle grume de châtaignier dans les Cévennes.

L. Molines - CRPF LR © CNPF

CNPF

6

Séminaire Dynamic bois, 6 mois
d'animation sur les territoires

Henri Husson et Jérémy Abgrall

CHÂTAIGNIER

10

Cartographie innovante des
châtaigneraies bois cévenoles

Jean-Michel Boissier et Loïc Molines

INFORMATIQUE

41

Les outils informatisés
de gestion forestière :
accès en ligne ou sur ordinateur

Michel Chartier

ÉCONOMIE

46

L'inventaire forestier
à façon : une réponse à des
besoins locaux de connaissance
de la ressource

Fabienne Benest

BIOCLIMSOL

50

Un diagnostic Bioclimsol avant
la rédaction d'un PSG concerté

Propos recueillis par Nathalie Maréchal

MATÉRIEL

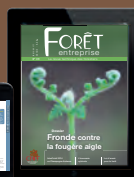
55

Maîtrise mécanique éprouvée
de la fougère aigle
dans le Grand Ouest

Propos recueillis par Christophe Vidal

**NOUVEAU :
Forêt-entreprise
à l'heure du numérique !**

Sur votre ordinateur par le lien :
www.bit.ly/1Q95gxU



**Téléchargez
gratuitement
l'application**



« Librairie des forestiers »

Télécharger dans
l'App Store

« Librairie forestière »
sur Play Store
version Android 4.0 et suivantes

DISPONIBLE SUR
Google play



Dossier

Les outils de regroupements de propriétaires forestiers

- > 14 **Quels outils de regroupement
de propriétaires forestiers**
Nicolas Folliot et Jérémy Abgrall
- > 18 **L'animation territoriale :
des efforts bénéfiques**
Nicolas Folliot et Jérémy Abgrall
- > 23 **Offre de bois et travaux regroupés :
concertation et complémentarité**
Nicolas Folliot et Jérémy Abgrall
- > 28 **Une vision partagée
de la gestion en forêt**
Nicolas Folliot et Jérémy Abgrall
- > 33 **Un groupement forestier durable**
par Nicolas Folliot, Michèle Lagacherie et
Jérémy Abgrall

© Guy Lardellier



*Visite d'une parcelle reboisée de l'ASLGF des Monts et
Coteaux du Lyonnais.*

- > 37 **Label Gieef : l'expérience
du CRPF Rhône-Alpes**
Christophe Barbe
- > 39 **Une labellisation Gieef**
Thomas Formery
- > 40 **Regroupement de forestiers :
l'appui du CNPF indispensable,
ponctuel et renouvelable**
Jérémy Abgrall et Nicolas Folliot



Claire Hubert, nouvelle directrice générale du Centre national de la propriété forestière

Sur proposition du conseil d'administration du CNPF, Claire Hubert est nommée directrice générale du CNPF à compter du 1^{er} octobre 2016, par arrêté du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, publié au journal officiel le 9 septembre. Elle succède à Thomas Formery qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, Claire Hubert est actuellement membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable et membre de l'Autorité environnementale nationale au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Elle connaît bien le secteur forestier ayant été successivement directrice de l'Afocel¹⁾, chef du service interdépartemental de Blois à l'ONF, directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Aube avant d'exercer les fonctions de sous-directrice de la forêt et du bois au ministère de l'Agriculture de 2003 à 2005. Depuis, elle a été sous-directrice de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Agriculture puis chef du service de la recherche au ministère de l'Environnement.

Aux côtés du président Antoine d'Amécourt, Claire Hubert s'attachera, avec l'ensemble des équipes du CNPF, à développer la contribution de l'établissement aux objectifs de gestion durable des forêts privées notamment à leur adaptation au changement climatique et à la mobilisation accrue de bois pour la filière. La feuille de route détaillée du CNPF sera définie pour les cinq prochaines années dans le contrat d'objectifs et de performance 2017-2021 en préparation avec le ministère chargé de l'Agriculture et de la Forêt. Il sera soumis au vote du conseil d'administration du CNPF avant la fin de l'année.

Communiqué du CNPF 15/09/2016

1) « Association forêt cellulose » intégrée en 2007 au FCBA



Lauréats de la 2^e édition Dynamic bois

L'objectif de l'AMI* Dynamic bois est de favoriser une mobilisation accrue de la ressource bois, dans le respect de la gestion durable de la forêt et d'une bonne articulation des usages en bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie. En 2016, 19 projets d'animation de dynamisation locale sont retenus pour un financement de 20 M€ dans le cadre du Fonds chaleur géré par l'Ademe. Le CNPF est porteur-coordonateur de quelques projets : en Poitou-Charentes Valoribois, en Bourgogne Puisforbe, en Aquitaine Sylv'Adour. 16 900 ha seront concernés par des actions d'amélioration de peuplements et de mobilisation de 1 M de tonnes de bois par an pour les chaufferies.

Information du site du ministère du Développement durable

* Appel à manifestations d'intérêt

Relancer la consommation de bois

Les représentants des interprofessions forêt-bois, rassemblés à Tulle (Corrèze) lors des 13^e universités d'été de France bois région (FBR), font le point sur les actions phare des interprofessions régionales du bois. Impliquées dans la promotion du bois auprès des collectivités et maîtres d'ouvrage ou consommateurs, de nombreux projets valorisent les nombreux avantages du bois : Immeubles à vivre bois, La forêt bouge, Alliance bois construction rénovation environnement, un réseau France bois bûche-énergie, des actions de prescription pour les « Grands projets », des projets de formation-emploi, des trophées de l'innovation, une campagne de communication de France bois forêt, une amorce de fusion des interprofessions de la région Nouvelle Aquitaine.

France Bois Régions regroupe et fédère les 22 interprofessions régionales ou départementales de la filière forêt bois française, avec comme mission de représenter, fédérer et animer la filière en région.

Bois international 24 septembre

Les forêts à la traîne du réchauffement

Dans les forêts françaises, de nombreuses espèces animales et végétales ne migrent pas suffisamment vers le nord pour pouvoir s'adapter au réchauffement climatique. Un phénomène inquiétant, baptisé « dette climatique ». Une arrivée d'espèces adaptées à des températures encore plus chaudes, venant par exemple d'Espagne ou d'Afrique du Nord, permettrait de réduire la dette climatique dans ces zones. Or « une telle migration est limitée par des barrières géographiques (montagne, mer) et la grande distance entre les forêts du sud de la France et celles des pays voisins plus chauds », développe le biologiste Romain Bertrand. Jusqu'à présent plusieurs études avaient suggéré une migration rapide des espèces vers le nord. Les chercheurs ont également observé, que les plantes herbacées forestières persistent plus qu'elles ne migrent. Cette qualité de persistance est bénéfique aux végétaux : elle leur permet de résister au réchauffement malgré leur faible migration. « C'est là un résultat très novateur. Il pousse à examiner de plus près cette aptitude de persistance, qui est encore assez peu étudiée », commente Romain Bertrand. « La question de comment freiner la dette climatique nécessite des investigations supplémentaires ».

CNRS Le journal 31/08 (*Ecological constraints increase the climatic debt in forests*, 26/08 Nature Communications, Romain Bertrand et al.)

Fermeture au public de 5 forêts domaniales en raison de la chalarose dans le Nord et Pas-de-Calais

Le dépérissement avancé de certains massifs forestiers de frênes conduit l'ONF à fermer au public les forêts domaniales du Pas-de-Calais (Boulogne, Desvres, Hardelot, Vimy) et la forêt de Nieppe (Nord). La progression de la maladie parasitaire est récente, les premiers cas de frênes morts augmentent le risque de chute d'arbres ou de branches, là où la densité de frênes est très importante. Une fermeture de quelques mois permettra à l'ONF de sécuriser les itinéraires de randonnée.



Des moyens financiers renforcés pour la filière forêt-bois

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, annonce de nouveaux moyens pour la filière, lors du colloque « Pour un essor de la filière forêt-bois », organisé par l'Association française des eaux et des forêts (AFEF) au Sénat. En 2014, le Fonds stratégique de la forêt et du bois est créé au sein du budget du ministère pour mener une politique ambitieuse d'investissements et d'innovation. **Le ministre annonce que le budget 2017 de ce fonds serait quasiment triplé en étant porté à plus de 28 M d'euros.** Ces moyens supplémentaires sur le budget du ministère doivent servir d'effet levier pour atteindre, avec les autres co-financeurs (Europe, régions, fonds privés, BPI, BEI...) la cible de 100 M d'euros. Le ministre, avec ses collègues du gouvernement, a pour objectif que cette filière d'excellence soit génératrice de valeur ajoutée et d'emplois sur l'ensemble de nos territoires. Par ailleurs, Stéphane Le Foll rappelle son attachement à une approche plus collective du développement de la gestion durable des forêts, au travers des groupements d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) créés par la loi d'avenir.

Communiqué de presse du ministère 26/09/2016

Le châtaignier, un bois pour construire

Le châtaignier est qualifié pour son utilisation en construction, grâce aux travaux du FCBA, avec le soutien financier de BoisLim, Draaf Limousin, Région Limousin et France Bois Forêt. 3^e essence feuillue la plus importante en surface après le chêne et le hêtre, le châtaignier occupe en France 740 000 hectares pour un volume sur pied de 118 millions de m³. Notre pays détient ainsi la plus grande réserve européenne. FCBA valorise un travail de deux ans, en étroite collaboration avec le CNPF-IDF, dans le programme national sur la valorisation du bois de châtaignier français, financé par France Bois Forêt, l'État et les collectivités locales et mis en place par un collectif de professionnels associé aux interprofessions à l'APECF (Association pour l'emploi des chênes et des feuillus) ainsi qu'à la FNB (Fédération nationale du bois). Un échantillonnage d'arbres représentatifs de la ressource nationale a été récolté puis transformé pour qualifier les sciages obtenus en fonction des normes en vigueur (mesures des nœuds, largeur de cerne, humidité, pente de fil, fentes... et tests de flexion 4 points jusqu'à la rupture, selon la norme EN 408). Ces essais, menés au laboratoire mécanique du site FCBA de Bordeaux, qualifient le châtaignier au sein de la norme française de classement structurel par méthode de tri visuel NF B 52 001. L'essence rejoint ainsi la liste des trois autres feuillus tempérés déjà présents dans la norme (chêne, hêtre et peuplier). Le classement pour la résistance montre le potentiel de ce bois pour atteindre une classe majoritairement en C24, ce qui est proche des classes déclarées par les Italiens et les Espagnols. Cependant, les machines devraient permettre des classes plus optimisées, notamment avec la classe mécanique C30.

Pour qualifier le collage structurel de cette essence, les essais en laboratoire, menés par FCBA selon les normes en vigueur, ont validé la colle MUF (mélaminée urée-formol) bicomposante de type I. Les résultats de l'étude, obtenus à partir de sciages conventionnels et de sections usuelles pour cette essence, confirment le potentiel du châtaignier pour un usage en lamellé-collé, même si de nombreux paramètres restent à optimiser. L'ensemble des informations collectées va permettre de faire évoluer le processus de transformation industrielle et d'envisager de nouvelles solutions de valorisation dans le domaine constructif (produits reconstitués par collage de type BLC, CLT...).

En savoir plus : cnpf.fr, fcba.fr, franceboisforet.fr

BAOGREFF : les essais forestiers de FCBA en ligne !

FCBA ouvre un nouveau site : BAOGREFF, qui met à disposition les informations de son réseau expérimental forestier. Issu de plus de cinquante années d'installation et de suivi de dispositifs sur le terrain, ce réseau est à la base de la plupart des études du pôle Bio-technologies et sylviculture avancée (BSA), qui visent à imaginer la forêt de demain, qui devra répondre à de nouveaux défis (changement climatique, demande accrue de bois-matériau et de bois-énergie, prise en compte de contraintes environnementales...). La dernière avancée en date est donc la refonte des bases de données préexistantes et la création d'une nouvelle application informatique incluant des visualisations cartographiques, une recherche multicritères et l'ouverture de la base à l'extérieur de FCBA pour toutes les données descriptives (métadonnées). Cet accès permettra à nos collègues chercheurs et forestiers des autres organismes de trouver les informations susceptibles de les intéresser. FCBA met à disposition de la communauté forestière son réseau expérimental pour mieux le valoriser et favoriser de nouvelles et fructueuses collaborations.

Contact : bsa@fcba.fr

*Adresse du site BAOGREFF :
<http://base-sylviculture-genetique.fcba.fr>*

Le Val Suzon reçoit le label Forêt d'Exception

La forêt domaniale du Val Suzon reçoit le label national Forêt d'Exception®, sur le site de la Fontaine de Jouvence, en présence de l'ensemble des partenaires. À proximité de Dijon, le Val Suzon est la première réserve naturelle régionale créée en Bourgogne.

C'est la cinquième forêt labellisée après Fontainebleau, Verdun, la Grande Chartreuse et Rouen. Le label Forêt d'Exception® reconnaît le caractère exemplaire d'une démarche menée par des acteurs dynamiques, baignés dans une longue tradition partenariale et collaborative. Il distingue aussi une gestion d'excellence d'une forêt domaniale reconnue pour son patrimoine unique en termes de biodiversité, de paysages, d'histoire ou de bois de grande valeur.



Séminaire Dynamic bois, 6 mois d'animation sur les territoires

Par Henri Husson et Jérémy Abgrall, CNPF-CRPF Aquitaine

Mobiliser du bois complémentaire pour satisfaire tous les marchés de manière équilibrée, en assurant le revenu des producteurs et la pérennité des forêts, tel est l'objectif de Dynamic bois. À l'initiative du CRPF, les acteurs de la grande région Aquitaine¹⁾ font le point 6 mois après le lancement du programme.

1) Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

2) Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

3) Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Organisé par le CRPF Aquitaine en partenariat avec l'Ademe²⁾, la Draaf³⁾, ce 3^e séminaire du 13 mai à Fontet (Gironde) était volontairement resserré autour des acteurs engagés dans la mobilisation des bois et centré sur le partage d'expériences.

L'objectif reste inchangé : « Mobiliser, valoriser, produire », dans la ligne de la démarche MoVaPro initiée par le CRPF Aquitaine. Selon le ministère de l'Environnement, « 60 % du bois supplémentaire mobilisable à l'horizon 2035 se trouvent chez les propriétaires privés ».

Lancé en mars 2015, Dynamic Bois a pour objectif de mobiliser davantage de biomasse en France. La récente sortie de l'instruction, qui fixe les modalités d'éligibilité des peuplements forestiers aux aides à leur amélioration, devrait donner un coup d'accélérateur aux initiatives engagées sur les territoires.

Développer une vision partagée

Foredavenir est l'un des 4 projets (durée moyenne de 3 ans) retenus en 2015 sur la région Nouvelle Aquitaine, sur un total de 24 projets en France (89,3 millions d'euros dont 35,3 d'aides). Ils impliquent environ 200 acteurs de la filière, plusieurs milliers de propriétaires forestiers, pour mobiliser un peu plus de 4 millions de m³ de bois supplémentaire.

En 2016, un second AML (appel à manifestation d'intérêt) est lancé avec une enveloppe de 20 millions d'euros. La région compte 10 candidats, « récidivistes » pour la plupart, note Romuald Gardelle, chargé de mission⁴⁾ biomasse à l'Ademe.

6 mois après le lancement de Dynamic Bois, Romuald Gardelle dessine les perspectives à l'horizon 2050 sur fond de réchauffement climatique et de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : 48 % de l'accrois-

sement annuel sont exploités aujourd'hui, il faudra passer à 75 %.

Les conséquences de l'intensification de la récolte sont analysées.

Le représentant de l'Ademe insiste sur la nécessité de développer l'utilisation du bois d'œuvre (1,1 tCO₂ évitée par m³ de bois contenu dans les produits finis, 0,5 tCO₂ pour le bois énergie). Du côté du Fonds Chaleur 2009-2015, outil stratégique de l'action de l'Ademe, les résultats sont éloquentes : 3 600 installations accompagnées financièrement et 660 réseaux aidés (1 700 km) dont 71 % de réseaux biomasse.

« Il faut accélérer le mouvement », insiste Romuald Gardelle, en dépit du handicap que constituent le prix bas des énergies fossiles et la méconnaissance de la ressource réellement mobilisable à l'horizon 2035. Pour élaborer les politiques publiques, il faut « développer une vision partagée » et fournir des références aux décideurs.

Une étude, commandée par l'Ademe et réalisée par l'IGN⁵⁾ et le FCBA⁶⁾ en 2015, a montré qu'une gestion plus dynamique peut fournir 20 millions de m³ de bois complémentaires à l'horizon 2035. La ressource bois est dominée par les petits et moyens bois feuillus et le bois supplémentaire est situé surtout chez les propriétaires de petites surfaces (60 % chez les privés sans PSG⁷⁾). « Sans surprise », note le chargé de mission.

L'IGN aide les équipes de terrain en apportant des informations statistiques, géographiques et sur l'occupation des sols, qui leur permettent d'orienter efficacement leur prospection vers les peuplements éligibles, rappelle Fabienne Benest⁸⁾ de l'IGN.

4) Animation du réseau des Espaces Info Énergie et suivi des approvisionnements bois.

5) Institut national d'information géographique forestière.

6) Forêt, cellulose, bois de construction, ameublement

7) Plan simple de gestion.

8) Chef de département expertise, Institut national de l'information géographique et forestière IGN.



Romuald Gardelle, chargé de mission biomasse à l'Ademe Nouvelle Aquitaine, correspondant régional des AMI Dynamic bois



▲ Roland de Lary, directeur CRPF Aquitaine anime la table ronde.

De gauche à droite :

- Stéphane Corée, Comptoir des Bois de Brive Optibois,
- Bruno Leroux, CDC de la Haute-Saintonge, SaintongeBois,
- Romain Ribière, Urcofor Vafcolim,
- Jérémy Abgrall, CRPF Aquitaine Foredavenir.



◀ Table ronde animée par Henri Husson, CRPF Aquitaine

De gauche à droite :

- Michel Feyrit Président du Siphem,
- Aline Da Ros de Calstelmoron Bois,
- David Cosme d'Alliance Forêts bois,
- Emmanuel de Montbron sylviculteur et administrateur du CRPF,
- Yves d'Amécourt, sylviculteur et maire de Sauveterre de Guyenne.

Un énorme travail d'animation

La Communauté de communes de Haute Saintonge (129 communes) a développé une dizaine de réseaux de chaleur biomasse. SaintongeBois vise la mobilisation de bois énergie supplémentaire (53 000 tonnes sur 3 ans) tout en améliorant les peuplements et la situation foncière des massifs. La communication, la mobilisation des élus, le partenariat du CRPF, du GDF⁹⁾, des opérateurs économiques et de la Safer, tous se focalisent sur un secteur prioritaire de 1 300 ha sur les 73 000 ha boisés de Haute Saintonge et Sud Charente. FCBA a réalisé un diagnostic matériel, soumis à la validation de l'Ademe; le CRPF s'est chargé du diagnostic sylvicole. L'animation de terrain pour l'amélioration des peuplements est assurée par les opérateurs économiques auprès de 150 propriétaires pour 308 ha.

En Gironde, Foredavenir prévoit une consommation « plus que doublée » d'ici 2017, confirme le coordinateur Jérémy Abgrall. Il faut tenir compte des enjeux contrastés des différents massifs : Dordogne-Garonne capitalise, le massif des Landes de Gascogne se remet en production de matière progressive après deux tempêtes. Foredavenir a choisi d'aller chercher du bois plutôt entre nord Blayais et sud Gironde, notamment sur la zone d'action du

Siphem¹⁰⁾. Sur ce territoire de feuillus, il s'agit d'approvisionner prioritairement les chaudières de Bordeaux Métropole et de l'est Gironde. Une équipe de 4 conseillers forestiers prend contact avec les propriétaires, en lien avec les partenaires économiques : diagnostic sylvicole, construction d'une typologie des peuplements, rédaction d'une trame pour les diagnostics de terrain... Plus de 12 000 courriers, près de 300 réponses, 8 réunions pour aboutir en 4 mois à 588 ha jugés éligibles !

Une dynamique de conseil et d'innovation

Roland de Lary, directeur du CRPF Aquitaine, animateur de la première table ronde, insiste sur l'effet levier : « ce n'est pas parce que le propriétaire n'est pas éligible qu'il ne faut pas le conseiller ! ».

Optibois, porté par le Comptoir des Bois de Brive, met l'accent sur l'amélioration du tri. Au voisinage de l'usine *International Paper* de Saillat, la consommation de bois énergie (377 000 t) augmentera de 240 000 t à échéance 2018. Pour augmenter la récolte en limitant les conflits d'usage, Optibois veut « optimiser la destination des produits en fonction de leur qualité réelle », explique Stéphane Corée, directeur du CBB. Sur 3 ans, cela cible

9) Groupement de développement forestier

10) Syndicat intercommunal du Pays Haut Entre-deux-Mers.



**Visite d'un chantier
forestier en nord
Gironde avec le tri des
produits bois énergie et
bois d'œuvre.**

11) Valorisation des forêts des
collectivités du Limousin

12) Président du Siphem

l'amélioration de 1 850 ha de peuplements feuillus (seuls 620 en reboisement bénéficieront d'aides) et l'obtention de deux tiers des bois certifiés. Cela passe aussi par l'amélioration des moyens techniques, matériels et des infrastructures.

En Limousin, le projet Vafcolim¹¹⁾ s'intéresse au foncier forestier public non encore valorisé dans le cadre d'une gestion durable. L'importance des biens de section, la petite taille et le morcellement des propriétés communales, la persistance des biens sans maître... autant de sujets qui mobilisent une animation importante de la part de l'Union régionale des communes forestières Nouvelle Aquitaine et de l'Agence régionale ONF du Limousin au travers de l'AMI Dynamic. Avec des objectifs ambitieux : intégrer au régime forestier 1 000 ha de forêts, réaliser 150 ha de reboisement et 700 ha d'amélioration de peuplements feuillus pour mobiliser à terme 50 000 m³ de bois supplémentaires.

Une chaîne de valeur

Le Siphem intervient auprès des collectivités du sud Entre-deux-Mers depuis une dizaine d'années. Pour approvisionner 5 réseaux de chaleur, il a fallu « s'intéresser à la ressource forêt bois, la caractériser » explique le président Michel Feyrit¹²⁾. Cela a conduit à prendre

conscience « que tous les autres usages du bois comptaient ». Le gisement de bois d'œuvre (17 000 m³ par an) représenterait une valeur ajoutée de 3,5 millions d'euros (sortie scierie). Ses déchets constituent le quart du gisement de bois énergie, d'où l'importance de développer le bois d'œuvre, insiste Michel Feyrit, « un marché à reconquérir, une filière à reconstruire ». Objectifs à moyen terme : collecter 80 % du gisement, augmenter de 50 % la productivité du massif forestier. « En 2050, si tout était exploité sur le territoire, 150 GWh pourraient être disponibles pour la Métropole bordelaise ».

Stéphanie Privat, chargée d'études foncières et forestières au conseil départemental de Gironde, rappelle l'intérêt du département pour le bois énergie « mais, on tient à la chaîne de valeur et à sortir des bois complémentaires pour les autres filières ».

La seconde table ronde, sur la valorisation, animée par Henri Husson, directeur adjoint du CRPF, met en évidence des avis contrastés. Aline Da Ros (Calstelmoron Bois) veut « revenir sur terre ». Comment concilier des machines qui « font » 400 tonnes par jour et les exigences du bois énergie pour répondre à des marchés par catégorie ? « Ça prend du temps et de l'argent ! ».

Une palette d'outils complémentaires

Un outil d'aide au pilotage de Dynamic Bois est en cours de développement par le GIP ATGeRi¹⁾. Dans le sillage de l'expérience de l'Observatoire de la reconstitution du massif des Landes de Gascogne après Klaus, cet outil imaginé en Gironde est porté par des acteurs locaux de Normandie, Nord-Pas de Calais et Rhône-Alpes. Il permet la remontée d'informations et des échanges sur un intranet sécurisé : annuaire, visionneuse cartographique, import de données, formulaires de saisie en ligne... Son point fort : éviter au maximum toute double saisie. Les informations viennent nourrir directement les tableaux de bord et les outils de connaissance du territoire, souligne Julia Morin²⁾.

Cela permettra d'accélérer les flux d'information et de connaître l'état d'avancement de l'instruction administrative du dossier en prévoyant des échanges avec le logiciel d'instruction de l'administration. Le GIP ATGeRi développe des interfaces pour le travail amont d'animation et s'intéresse à la dimension investissements matériels. Les textes réglementaires prévoient que « la DDTM ne paiera les dossiers que s'ils sont saisis sur la plateforme du GIP ATGeRi » précise Guillaume Chanet, responsable du pôle aval filière forêt bois à la Draaf.

Différentes structurations (ASA, GFA, GF, ASLGF³⁾) permettent de constituer une unité de gestion forestière, rappelle Christophe Barbe⁴⁾ qui a accompagné la création du premier Gieef (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) de France, en Rhône-Alpes fin 2015. Mutualisation des coupes et des travaux, exploitation et mise en marché des produits, gestion de la multifonctionnalité, ces démarches sont volontaires autour de territoires cohérents. La création d'une cinquantaine de Gieef en Rhône-Alpes, par exemple, permettrait de mobiliser 3 millions de m³ sur 20 ans. « Un label Gieef obligatoire dans tous les dossiers Dynamic Bois », rappelle Roland de Lary.

Enfin, la certification forestière représente une garantie sur la gestion forestière, avec un audit annuel par entreprise, un suivi des bois au sein d'une entreprise et entre entreprises. Le PEFC Sud-ouest⁵⁾ représente 52 % des propriétaires et 45 % des surfaces, rappelle Guillaume Grigaut, son directeur.

1) Groupement d'intérêt public aménagement du territoire et gestion des risques.

2) Ingénieur d'étude au GIP ATGeRi.

3) Association syndicale libre de gestion forestière.

4) Christophe Barbe, directeur-adjoint du CRPF ALPC, basé à Limoges.

5) Aquitaine et Limousin.

David Cosme, chargé bois énergie à la coopérative Alliance Forêts Bois, rappelle que le niveau des stocks bois énergie est très important. « Le levier le plus efficace pour mobiliser la ressource, ce sont les marchés ». La baisse du prix des énergies fossiles a fait chuter le nombre de projets de nouvelles installations biomasse. « La structuration de la filière amont a été longue à mettre en place, il faut s'attendre à un plafonnement des volumes mobilisés dans les années à venir ».

Sauveterre de Guyenne croit en l'association syndicale afin que « les plans simples de gestion deviennent un plan d'approvisionnement pour les utilisateurs de bois ».

« On a une instruction, une dynamique, des subventions de l'État. On va vous accompagner de la meilleure façon qui soit », assure le représentant de la Draaf, Guillaume Chanet. ■

Aider le retour du bois d'œuvre sur les territoires

« Obligé de composer avec l'évolution du marché », Emmanuel de Montbron, administrateur du CRPF, rappelle que les engagements signés par les représentants des producteurs comportent « l'équilibre des acteurs ». Il évoque « une hiérarchie des valeurs un peu bousculée par l'évolution des marchés » et « un manque de tissu industriel » qui ne facilite pas le développement du bois d'œuvre. « Aider le retour du bois d'œuvre dans nos territoires », c'est aussi la conclusion de l'Ademe.

« Le bois énergie n'est pas un objectif de sylviculture », insiste Emmanuel de Montbron. Il « est au bois ce que la laine est au mouton », sourit le forestier Yves d'Amécourt. Le maire de

Résumé

Le CRPF Aquitaine avec ses partenaires Ademe et Draaf organise le séminaire Dynamic bois pour la mobilisation complémentaire en mai. Les projets régionaux sont le fruit d'un important travail d'animation locale, d'une dynamique de conseils et d'innovation, et enfin d'une chaîne de mise en valeur optimisée comme en Gironde ou Foredavenir mobilisera environ 4 M m³ de bois supplémentaire, ou Optibois à Brive et Vafcolim en Limousin.

Mots-clés : AMI Dynamic bois, mobilisation de bois supplémentaire

Cartographie innovante des châtaigneraies bois cévenoles

Par Jean-Michel Boissier, Ecosylve et Loïc Molines, CNPF- CRPF Languedoc-Roussillon

La châtaigneraie cévenole est une vaste culture vivrière originellement dédiée à la production de fruits qui s'est naturellement et progressivement transformée en divers peuplements forestiers. Il convient désormais de la faire évoluer, de l'améliorer et de la valoriser par de nouvelles pratiques sylvicoles. Une méthodologie de cartographie prédictive innovante identifie en priorité les secteurs les plus favorables à la production de bois d'œuvre.

La châtaigneraie occupe une surface d'environ 30 000 hectares dans les Cévennes lozériennes et gardoises. Autrefois à la base d'une culture vivrière quasi exclusive, le châtaignier est aujourd'hui une essence forestière présente dans de nombreux peuplements, dont la qualité est fortement liée aux potentiels de la station forestière et à la gestion pratiquée. Afin d'identifier les secteurs à fortes potentialités, une approche cartographique originale a été menée. Outre le fait de prioriser les secteurs d'intervention, elle apporte un rôle pédagogique pour dynamiser la gestion de ces espaces.

État des lieux et commande initiale

Arbre emblématique des Cévennes, le châtaignier est cultivé dans cette région depuis le Moyen-Âge. Il a alors été implanté au détriment des boisements naturels existants (chênaies sempervirentes et caducifoliées, hêtraies). À partir de la fin du XIX^e siècle, l'exode rural et les problèmes phytosanitaires, tels que la maladie de l'encre et du chancre de l'écorce, entraînent une lente dégradation des châtaigneraies, qui ont progressivement acquis un faciès forestier. Compte tenu des superficies concernées et de l'importance culturelle de cette essence, la gestion et la valorisation de la châtaigneraie

cévenole figurent dans les objectifs prioritaires de la charte du Parc national des Cévennes et de la région Languedoc-Roussillon, avec une très forte volonté d'encourager la transformation et l'utilisation de la ressource régionale de bois de châtaignier. Or, les quelques boisements exploités actuellement fournissent essentiellement des piquets ou du bois de chauffage. Cependant les stations fertiles permettraient la production et la valorisation de bois de qualité, *a minima* de charpente, ce qui encouragerait le maintien, voire le développement de la filière « châtaignier bois local » dans les Cévennes.

Ainsi, le Parc national des Cévennes et la région Languedoc-Roussillon, par l'intermédiaire du CRPF, ont initié un plan d'action « châtaigneraie bois d'œuvre » pour la période 2012 - 2016, sur l'ensemble des Cévennes lozérienne et gardoise, territoire étendu sur près de 190 000 ha. Afin d'optimiser l'animation de ce plan d'actions, notamment au regard des moyens humains limités des organismes de développement forestier, il était tout d'abord indispensable d'élaborer une carte prédictive des potentialités forestières pour le châtaignier, afin de localiser les secteurs propices à la production de bois d'œuvre. Ce travail fut confié à Jean-Michel Boissier, écologue et auteur de différents catalogues de stations forestières sur le secteur. Le second temps de l'action s'appuie sur cette cartographie pour proposer des solutions aux propriétaires et trouver des moyens concrets pour la mise en œuvre d'actions en forêt.

Rappel des besoins du châtaignier pour une production optimale :

- * Pluviométrie annuelle minimale de 700 mm, régulièrement répartie dans l'année,
- * Températures moyennes annuelles compris entre 9 et 12 °C.
- * Développement optimal sur des sols peu acides (pH compris entre 4,5 et 6,5) avec au moins 120 mm de réserve utile (Buchet *et al.*, 2012 ; Boissier, 2007).

Méthodologie de la cartographie

La carte prédictive est réalisée en trois étapes présentées (figure 1 page 12) (Boissier et Molines, 2014).



L. Molines - CRPF Languedoc-Roussillon © CNPF



1 : Châtaigneraie sur station peu favorable, au potentiel de production limité.

2 : Châtaigneraie trouvant les éléments nécessaires à sa croissance au sein d'une combe (Hdom = 30 mètres).

3 : Le graal du sylviculteur de châtaigneraie bois cévenole.

Dans un premier temps, sur la base des connaissances de l'autécologie du châtaignier, les stations favorables au bon développement de cette essence sont définies pour la zone étudiée (altitude, versants, pente, géologie).

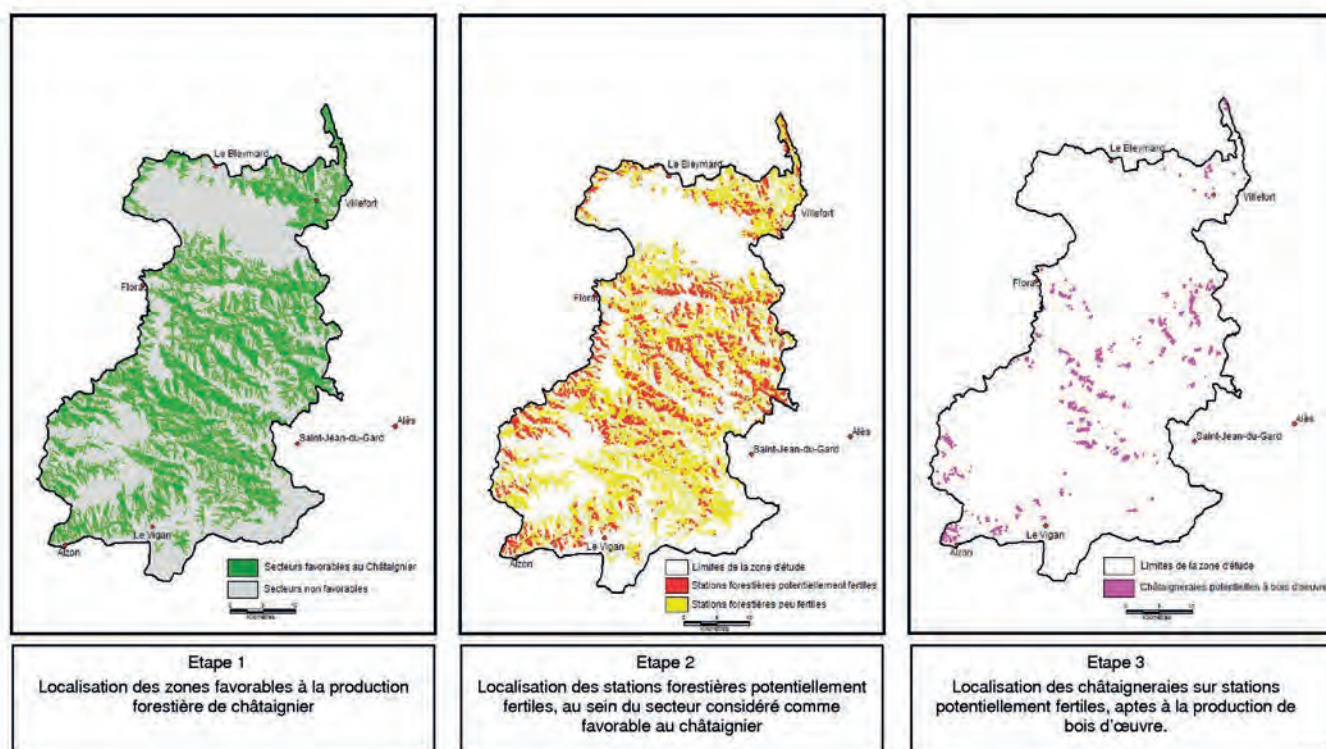
Ces exigences écologiques ont été transcrites sous forme de couches SIG (Système d'information géographique) qui ont été superposées pour élaborer une couche unique correspondant aux secteurs cumulant les conditions considérées comme favorables pour le châtaignier dans les Cévennes.

Les stations fertiles sont très souvent liées à des situations topographiques particulières permettant un « enrichissement » en eau et en éléments nutritifs (combes, replats sur les versants...). Pour mener à bien le travail de cartographie, ces conditions favorables sont donc repérées et matérialisées sous SIG à partir d'un fond topographique IGN scan 25, en faisant une recherche systématique à l'écran puis une délimitation manuellement du contour de chacune de ces situations topographiques en polygones.

Dans un troisième temps, afin d'identifier les châtaigneraies à fortes potentialités forestières, la couche de polygones élaborée (stations potentiellement fertiles) est croisée avec les couches de données de l'IGN correspondant à des peuplements de châtaigniers, purs ou en mélanges. L'utilisation d'un fond orthophoto infrarouge couleur (IRC) par photo-interprétation valide et affine les contours des polygones en fonction de la nature des peuplements forestiers identifiés. Les peuplements trop clairs, sans réelle valeur économique, ou les mélanges visiblement trop pauvres en châtaigniers sont ainsi éliminés.



Figure 1 - Les 3 étapes de cartographie de plus en plus précises pour la châtaigneraie cévenole



À ce stade, la mise en œuvre des trois étapes présentées ci-dessus correspond à une cartographie théorique des secteurs favorables à la production de bois d'œuvre de châtaignier.

Cette cartographie prédictive est alors vérifiée et testée.

Les tests de validation de ce travail de cartographie sont réalisés par deux approches complémentaires :

- l'utilisation d'une partie des données récoltées lors des campagnes d'inventaires réalisées au cours de l'élaboration des catalogues et guides de stations forestières du secteur (soit environ 250 relevés disponibles) ;
- la mise en œuvre d'un plan d'échantillonnage, puis la collecte de données de terrain (données stationnelles, caractérisation des peuplements, qualité des bois...) dans le cadre de la présente étude.

Principaux résultats

Ce travail de cartographie prédictive fait ressortir 12 500 hectares de stations dont les caractéristiques (altitude, bilan hydrique, richesse minérale...) permettent potentiellement la production de bois de châtaigner de qualité. Les tests de validités montrent une bonne fiabilité d'ensemble de ce travail (plus de 7 situations sur 10 sont conformes à la prédiction de la cartographie).

Les stations fertiles effectivement occupées par de la châtaigneraie (avec donc une production possible de châtaigniers de qualité charpente, menuiserie, voire ébénisterie)

couvrent une surface d'environ 2 000 hectares, soit 6 à 7 % de la surface totale de la châtaigneraie cévenole (Gard et Lozère).

Les tests de terrain précisent également deux points importants non mis en évidence au cours du travail sous SIG :

- sur les 2 000 ha de châtaigneraies favorables à la production de bois d'œuvre, une moitié seulement pourra effectivement produire à court terme des bois de qualité : l'absence d'une sylviculture appropriée explique une qualité moindre des bois malgré des conditions stationnelles très favorables.
- si les surfaces de « châtaigneraie bois d'œuvre » sont réduites, il n'en demeure pas moins qu'il existe une surface conséquente de châtaigniers où la production de piquets, de bois énergie, voire de petites pièces de charpente sans investissements conséquents est possible et décrite dans le guide de sylviculture du châtaignier édité par le CRPF Languedoc-Roussillon en 2012. Dans la seconde étape de cette action, le travail d'animation des propriétaires s'est donc concentré sur ces secteurs réduits les plus favorables. Différentes démarches sont en cours pour apporter des solutions concrètes aux propriétaires forestiers cévenols. Les informations chiffrées avec précisions, obtenues par la présente approche cartographique, précisent également certains points pour l'argumentation des débats, et la sensibilisation des financeurs, élus, propriétaires et gestionnaires.

Impulser une culture forestière sur le territoire cévenol

Le secteur cévenol souffre de nombreux handicaps (relief escarpé, routes aux accès limités, absence de sylviculture, morcellement...) mais bénéficie actuellement de nombreux atouts (grenier à bois, besoins importants d'approvisionnement des chaufferies à biomasse, forêts diversifiées avec des conditions favorables à la production...). Les forestiers apportent des solutions pour que les propriétaires cévenols prennent conscience du potentiel de leur territoire et de ses ressources naturelles.

Retenu dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt Dynamic Bois et coordonné par le CRPF, le projet *Cevaigoual* va tenter d'apporter des dynamiques de différents ordres pour promouvoir une gestion multifonctionnelle sur le long terme.

Regrouper les propriétaires

D'ores et déjà, plusieurs actions d'animation incitent les propriétaires à se regrouper, certaines sont déjà concrétisées par la création d'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF de Saint-Cau, Massif de la Vieille Morte, Corniche des Cévennes en cours...). Ces regroupements de 100 à 400 ha dynamisent la gestion par le biais de la mutualisation des connaissances, des travaux, des coupes et des moyens. Ces animations favorisent la rencontre de nombreux propriétaires et l'amorce d'une sensibilisation à la gestion forestière par la transmission de notions de sylviculture. La cartographie réalisée permet de contacter en priorité les propriétaires détenteurs de parcelles à plus fort potentiel.

Définir des itinéraires techniques adaptés

En parallèle de ces actions d'animation auprès des propriétaires, une seconde initiative définit des itinéraires techniques sylvicoles qui apporteront des réponses concrètes et opérationnelles aux enjeux spécifiques de mobilisation des bois, de gestion multifonctionnelle des espaces, et d'adaptation des peuplements aux évolutions climatiques. Ces itinéraires sylvicoles devront ainsi répondre à de multiples objectifs. En effet, les propositions formulées doivent être techniquement réalisables, économiquement envisageables, socialement acceptables par les propriétaires locaux et pertinentes sur le moyen et long terme. C'est une étape clé qui doit être convaincante afin que les propriétaires adhèrent au projet de valorisation de la ressource « bois » en Cévennes.

Saisir l'opportunité carbone

La définition des itinéraires techniques sylvicoles sera associée à une réflexion sur la séquestration du carbone afin de proposer des projets « clé en mains » à d'éventuels mécènes désireux d'accompagner financièrement la mutation des espaces forestiers cévenols. En effet, les aides à la gestion forestière sont rares et complexes à mettre en œuvre. Compte tenu des difficultés de mobilisation, un soutien financier est indispensable pour initier certaines actions de gestion. L'engagement de certaines entreprises et collectivités vis-à-vis de la séquestration du carbone correspond aujourd'hui à une opportunité de financer des projets forestiers concrets. Les quelques expériences réussies dans le Massif central (amélioration de taillis, reboisements...) soutenues par un mécénat carbone laissent espérer que les projets locaux vertueux seront encouragés et appuyés. Propriétaires forestiers, conseillers, consommateurs, élus, touristes ont chacun et ensemble un rôle à jouer dans le renouveau de la forêt cévenole. Mettre en commun ces souhaits pour organiser un système économiquement viable et écologiquement respectueux paraît être un objectif ambitieux mais vertueux. Gageons que les outils à disposition, dont cette cartographie des potentialités forestières des châtaigneraies, constitueront un point de départ solide pour enclencher des opérations sylvicoles favorables à ce renouveau forestier escompté.

La méthodologie proposée pourrait également être appliquée au-delà des frontières cévenoles et sur d'autres essences. Pour cela, deux éléments sont indispensables. Le premier ingrédient s'appuie sur une parfaite connaissance de l'autécologie des essences étudiées afin de déterminer les facteurs clés et leurs valeurs. Le second élément nécessaire pour mettre en œuvre une telle méthodologie est une bonne appréhension du fonctionnement global de la région naturelle étudiée. En couplant les deux, il devient possible de cibler certaines caractéristiques spécifiques et ainsi par exemple de se focaliser sur les secteurs les plus productifs ou au contraire les plus fragiles. ■

Bibliographie :

Boissier J.M., Molines L., 2014. *Une approche cartographique pour relancer la sylviculture du châtaignier dans les Cévennes*. Revue Forestière Française, 6, 779-794.

Boissier J.M., 2007. *Guide simplifié de typologie forestière et para-forestière des Hautes Cévennes siliceuses*. Éditions du Parc National des Cévennes, 2007. - 60 p.

Buchet E., Marty P., Luigi N., Molines L., Pruhomme F., 2012. *Guide des stations forestières des basses Cévennes à châtaignier*. CRPF Languedoc-Roussillon, 2012 - 99 p.

CRPF Languedoc-Roussillon, 2012. *Guide de sylviculture du châtaignier en Languedoc-Roussillon*. CRPF Languedoc-Roussillon, 2012 - 85 p.

Résumé

L'aire de la châtaigneraie forestière est très conséquente en Cévennes. Une approche cartographique innovante identifie les secteurs les plus favorables à la production de bois d'œuvre et ainsi oriente les actions d'animation. Le CRPF Languedoc-Roussillon organise la démarche de valorisation de ces massifs forestiers sur ces zones mieux ciblées.

Mots-clés : Cévennes, châtaignier, cartographie, autécologie.



Quels outils de regroupement de propriétaires forestiers

par Nicolas Folliot, CRPF Nord - Pas de Calais - Picardie et Jérémy Abgrall, CRPF Aquitaine

Ce dossier est le fruit d'un travail d'enquête mené auprès des personnels du CNPF chargés de mettre en oeuvre des projets de regroupements de propriétaires forestiers. Suite à cette enquête réalisée au cours de l'année 2015, une note de recommandations est destinée à l'ensemble des techniciens. Les étapes clés de la création d'un regroupement sont mises en évidence, les méthodes ayant fait leurs preuves ainsi que les écueils à éviter sont soulignés. De l'acquisition de nouvelles connaissances à la mise en oeuvre de chantiers groupés par les coopératives forestières en passant par la création de groupements forestiers ou la constitution d'associations syndicales, ce travail a permis de dresser un portrait des actions

initiées ou accompagnées par les agents du CNPF. Sans oublier le rôle joué par l'ensemble des acteurs de la filière pour le regroupement des propriétaires forestiers, ce dossier met essentiellement l'accent sur les démarches d'animation qui ont été orchestrées par le CNPF pour dynamiser la forêt privée dans le cadre du regroupement des propriétaires. Le CNPF a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées (art. L. 321-1 du Code forestier). Dans ce cadre, le Code forestier lui confie trois missions : conseils et formation des sylviculteurs, orientation de la gestion, et enfin regroupement des propriétaires pour stimuler la gestion et la mobilisation.

Sommaire

18 L'animation territoriale : des efforts bénéfiques

23 Offre de bois et travaux regroupés : concertation et complémentarité

28 Une vision partagée de la gestion en forêt

33 Un groupement forestier durable

37 Label Gieef : l'expérience du CRPF Rhône-Alpes

39 Une labellisation "Gieef" ?

40 Regroupement de forestiers : l'appui du CNPF indispensable, ponctuel et renouvelable



Nicolas Folliot, ingénieur forestier au CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie, chargé de projet AMI Dynamic Nesle. Appui à la création d'outils nationaux de développement forestier (regroupement, vulgarisation).



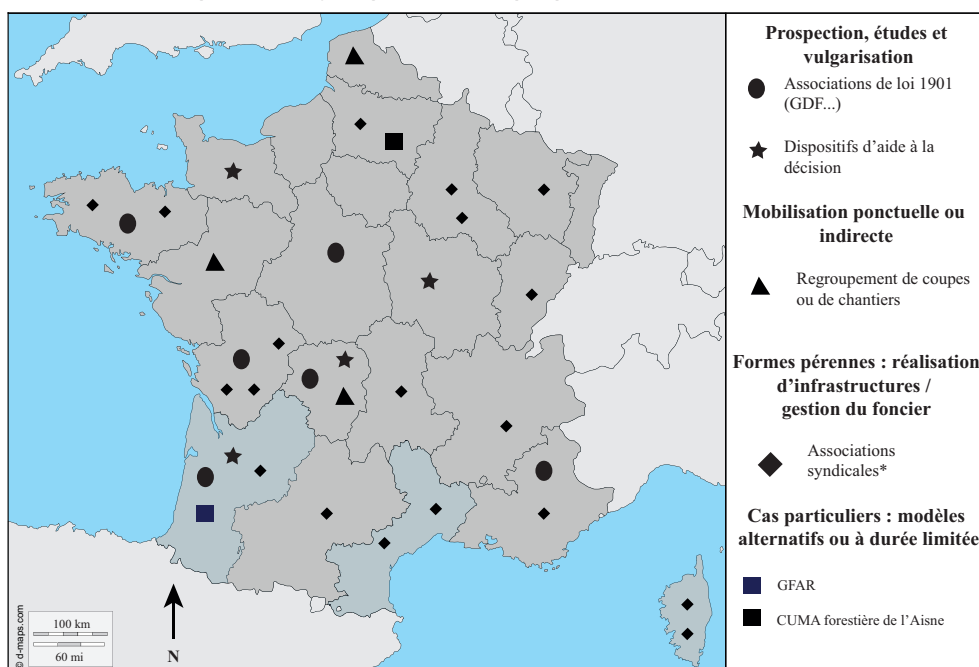
Jérémy Abgrall, ingénieur forestier au CRPF Aquitaine ses missions sont la coordination de la mise en œuvre technique du projet Ademe Dynamic Bois « Foreavenir » sur les massifs feuillus de l'est de la Gironde, ainsi que le conseil aux propriétaires forestiers souhaitant bénéficier de ce projet pour la partie Bazadaise du territoire.

En savoir⁺

La note et la synthèse regroupement sont en accès réservé au personnel
cnpf : Accès réservé > Infos internes CNPF > Groupes de travail et réseaux
www.cnpf.fr/n/regroupement-des-proprietaires-forestiers/n:2165



Figure 1 - Localisation des outils rencontrés (33) pour le regroupement des propriétaires en France



Ainsi depuis sa création, le CNPF œuvre pour le développement de toutes formes de regroupements de propriétaires, notamment en faveur de la coopération pour la gestion des bois, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières (réduction du morcellement).

Ces regroupements sont principalement issus de travaux d'animation territoriale, au plus près du terrain par les techniciens et ingénieurs du CNPF. L'analyse des moyens mis en œuvre pour la création et l'appui à ces structures et outils permet d'en caractériser partiellement l'efficacité. L'objet de ce dossier est de partager les retours d'expériences collectées et de dresser quelques enseignements à retenir afin

d'identifier les marges et les divers chemins de progrès en terme d'animation.

L'ensemble des items qui y sont formalisés offre ainsi un premier appui opérationnel afin d'orienter les actions de développement forestier à venir, notamment dans le cadre des projets d'Appel à manifestation d'intérêt¹⁾. Les préconisations et recommandations sont illustrées par des cas concrets. D'autres outils opérationnels en cours de réalisation (notamment en ce qui concerne l'accompagnement du changement climatique) compléteront ce dossier ultérieurement.

1) Forêt-entreprise n° 228, mai 2016, p. 5.



L'ensemble des outils de regroupement de gestion et de mobilisation sur le territoire témoigne d'une réelle diversité des initiatives pour répondre à une problématique commune : dynamiser la petite propriété forestière et lutter contre le morcellement. Cette richesse est souvent le résultat d'une adaptation au contexte local rencontré.

Tableau 1 - Classification des outils et modes de regroupement

Catégorisation	Objectifs principaux	Type d'outils rencontrés	Définition
Animation territoriale : le dénominateur commun	Diagnostic et prospection en amont	Plan de développement de massif (PDM) Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)	Une action de développement local au service de la forêt, principalement vers des propriétaires forestiers de petites surfaces, et plus largement de tout le territoire concerné.
Études ciblées sur un thème comme la mobilisation ou la desserte	Outils d'aide à la décision	Dispositif Movapro Schémas Directeurs de Desserte Forestière	Dispositif d'estimation du bois supplémentaire ou diagnostic des routes forestières, utilisable par les acteurs de la filière ainsi que par les élus.
Regroupements pour la mise en visibilité des propriétaires	Réalisation de ventes groupées	Groupe de producteurs de bois certifié	Groupe de producteurs pour la commercialisation de bois, souvent initié par le syndicat forestier.
Regroupements indirects	Mobilisation ponctuelle pour massifier la ressource	Regroupement de coupes avec Code de bonnes pratiques sylvicoles CBPS et certification PEFC	Regroupement d'offres souvent par type de produit, dans départements de petites parcelles, porté par un engagement conséquent du syndicat.
		Association ADELI Limousin (Association pour un développement équilibré de la forêt en Limousin)	Regroupement de chantiers, massification des travaux dans un périmètre restreint (10 sylviculteurs voisins).
Formes pérennes pour la réalisation d'infrastructures	Dessertes et pistes forestières	Association syndicale autorisée ou libre (ASA ou ASL)	Regroupement de propriétaires sur un périmètre déterminé pour des travaux spécifiques.
Formes pérennes de gestion	Organisation concertée de la gestion Document de gestion durable Partage de la main d'œuvre	Groupe d'employeur (GE)	Regroupement de propriétaires pour employer un salarié pour des travaux forestiers
		Groupe forestier (GF)	Structure pérenne de regroupement du foncier avec transfert de droit de propriété aux membres associés
		Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) Association syndicale autorisée de gestion forestière (ASAGF)	Regroupement pour créer une unité de gestion forestière, rédaction d'un PSG concerté
Cas particuliers : structures de regroupement atypiques		CUMA forestière	Regroupement pour l'emploi de salariés et matériels
		Groupe forestier d'accompagnement à la reconstitution (GFAR)	Regroupement lié à objectif précis, défini et limité dans le temps

Les structures de regroupement peuvent être hiérarchisées selon les contraintes de mise en oeuvre. Leur ordre d'apparition tient compte d'une entrée principale : le degré d'implication que la démarche suppose pour le propriétaire (dans une perspective de gestion concertée durable). Les étapes progressives et le degré de complexité dans le processus de regroupement sont détaillés.

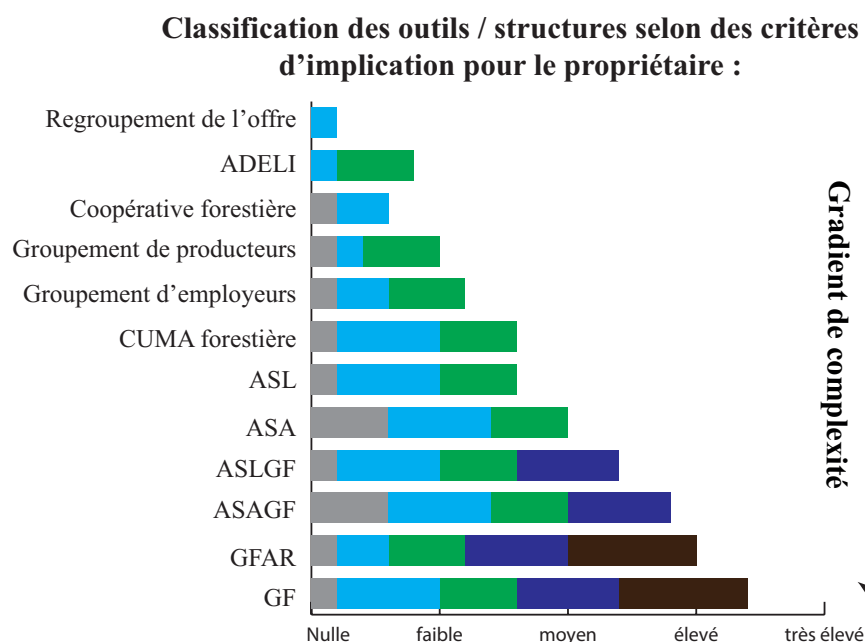
La classification des outils et structures est construite selon 5 critères discriminants²⁾ :

- ▢ la procédure d'adhésion (son caractère opérationnel) ;
- ▢ la durée d'engagement supposée ;
- ▢ la présence ou non d'une personne morale ;
- ▢ la perte ou non de la propriété directe ;
- ▢ l'intégration ou non de la propriété dans un document de gestion durable concerté³⁾. ■

2) Pour une analyse détaillée des critères de notation, le lecteur pourra se reporter aux tableaux en annexe p. 35-36 de l'étude.

3) Dans le cadre d'un GF ou d'un GFAR, il n'y a pas de PSG concerté à proprement parlé, mais un PSG portant sur une seule propriété. Par contre, il peut y avoir un PSG concerté entre plusieurs GF.

Figure 2 - Classification des structures de regroupement selon des critères de contrainte pour le propriétaire



Critères d'évaluation retenus :

- Procédure d'adhésion :** légère et/ou au coût limité **1** | lourde et/ou onéreuse **3**
- Durée d'engagement supposée :** court terme **1** | moyen terme **2** | long terme **4**
- Personne morale :** oui **3**
- Intégration de la propriété à un DGD concerté :** oui **4**
- Perte de la propriété directe :** oui **5**

En savoir⁺

Une boîte à outils interne au CNPF¹⁾ présente une synthèse et une typologie des outils pour le regroupement et la mobilisation.

1) La classification des outils et structures de regroupement rencontrés est consultable sur le site du CNPF : www.cnpf.fr/

L'animation territoriale : des efforts bénéfiques

par Nicolas Folliot, CRPF Nord - Pas de Calais - Picardie et Jérémy Abgrall, CRPF Aquitaine

Le morcellement fréquent des parcelles, les difficultés d'accès ou d'exploitation compliquent la gestion forestière. L'enjeu de mobilisation du bois n'est pas seulement individuel. Un Plan de développement de massif (PDM) peut générer une prise de conscience des sylviculteurs et une volonté commune d'actions bénéfiques sur le territoire ciblé.

Une démarche d'animation commence par un diagnostic territorial. L'impulsion est donnée par la politique forestière régionale, cela déclenche la mise en œuvre d'un plan de développement de massif. L'investissement d'animation et de concertation génère alors une logique et un dynamisme de filière, comme déjà constaté en Argonne ou en Dordogne.

Plan de développement de massif du sud-Argonne (Meuse): l'amélioration foncière, levier de la mobilisation¹⁾

En Lorraine, la forêt du massif de l'Argonne est privée à 34 % (l'inverse de la moyenne nationale). Sur ces stations riches, les peuplements de chêne et divers feuillus produisent régulièrement 300 m³/ha et les marchés régionaux en bois d'œuvre comme en bois d'industrie, sont très actifs. Ce contexte favorable est contre-

balancé par le morcellement de la propriété : 1 417 propriétaires privés possèdent 1 875 ha, rarement d'un seul tenant, et seulement 16 % de la surface considérée bénéficie d'un Plan simple de gestion. Le manque d'enjeux pour chacun des propriétaires, la régression du bois de chauffage, la difficulté d'accès sur ces sols lourds expliquent l'absence de coupes dans ces parcelles.

À partir de 2007, un PDM est mis en œuvre, avec une place importante pour l'amélioration foncière : il s'agissait d'être en phase avec un auditoire d'abord attentif aux aspects patrimoniaux. Cet objectif a bénéficié d'un atout majeur : la compensation partielle des frais de transaction par le conseil général de la Meuse. Ces frais sont équivalents à la valeur de la parcelle, sachant que la valeur moyenne des transactions se situe vers 6 000 €/ha.

L'animation, en lien étroit avec les élus locaux et les opérateurs économiques, d'une durée de 300 jours répartis sur 5 ans, a abouti à la récolte, organisée en chantiers groupés, de 10 064 m³ et à la création de 3 routes forestières concertées (dont une sous statuts ASA). Il est intéressant de noter que les propriétaires ayant participé à la mobilisation sont quasi les mêmes que ceux ayant agrandi préalablement leur patrimoine par l'amélioration foncière. Ce travail sur le foncier est un excellent moyen pour dynamiser la mobilisation. Cela n'exclut pas les démarches concertées, ainsi un PSG commun entre 15 propriétaires est aujourd'hui en discussion. Les résultats ont été jugés au vu d'un « indicateur d'efficacité économique », rapprochant le coût de l'animation du chiffre d'affaires généré localement, par les récoltes de bois, les travaux effectués, les mutations de parcelles : **1 € d'animation a ainsi généré 15 € dans le territoire.**

1) *Agir en forêts privées morcelées*, 2014. CRPF de Lorraine-Alsace, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur.



L'animation de proximité sur le massif de Dordogne-Garonne

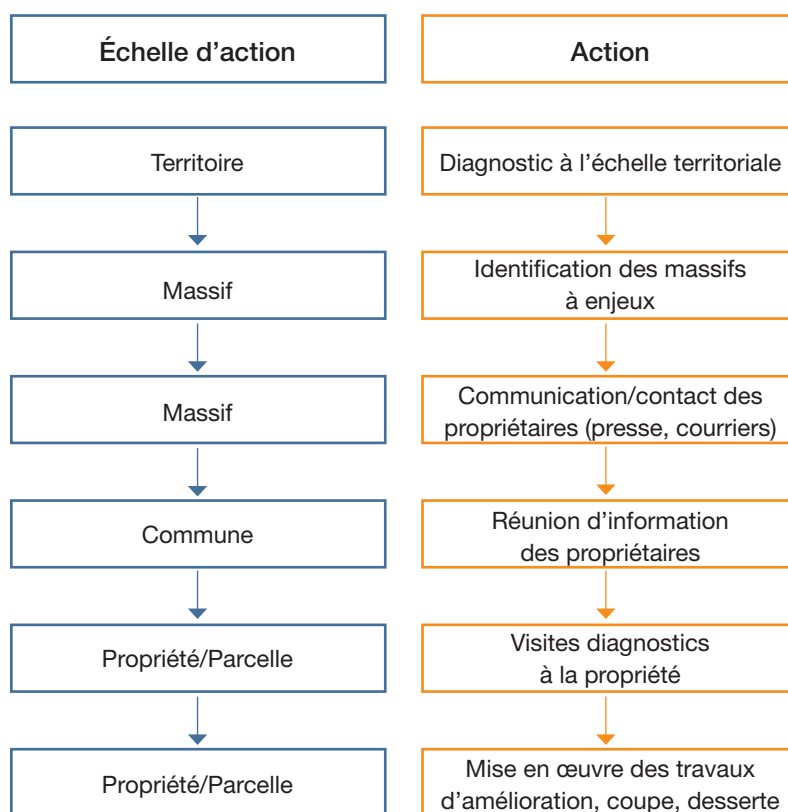
En parallèle des dispositifs tels que les PDM, d'autres stratégies locales de développement forestier sont mises en œuvre. À titre d'exemple, les départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne ont bénéficié entre 2007 et 2014 de l'animation de 4 techniciens dans le cadre du Plan Bois Forêt (2007-2015) et du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) (2012-2015). Le Plan bois forêt porté par le département de la Dordogne avait pour objectif l'amélioration des peuplements et le reboisement dans les propriétés de 1 à 4 hectares. Après envoi de courriers et organisation de réunions, les visites incitatives ont permis d'apporter aux propriétaires des conseils de gestion ainsi qu'un appui dans le montage des dossiers de demande d'aide. Au total, plus de 1 200 propriétaires ont bénéficié d'aides, 4 000 hectares ont été améliorés. 18 000 tonnes de plaquettes et plus de 540 000 stères de bois d'œuvre et d'industrie ont été mobilisées grâce au Plan bois forêt. Ces résultats de mobilisation ont été obtenus pour moitié par l'animation du CRPF, près du tiers par la coopérative Alliance Forêts Bois, et pour 20 % par les entrepreneurs et exploitants du territoire. Les reboisements financés par ce même plan bois forêts ont quant à eux été réalisés pour près des 3/4 par AFB, le quart restant étant réparti entre les entreprises de reboisement du territoire.

En amont du processus : prospection territoriale, animation, vulgarisation et aide à la décision

L'outil Plan de développement de massif est déployé dès le début des années 2000 dans des contextes régionaux différents. Ces dispositifs visent à développer une dynamique forestière au sein de territoires boisés. Cette approche globale et concertée des projets sylvicoles est préférable à une juxtaposition d'initiatives individuelles. Le morcellement foncier est ainsi mieux pris en compte.

Certains PDM sont mis en œuvre sur des territoires concernés par des Chartes forestières. La région Rhône-Alpes est la plus couverte par ces dispositifs avec 110 PDM pour 470 000 hectares.

Figure 1 - Processus-type d'animation
d'un Plan de développement de massif



Les principales priorités concernant les PDM recensés sont les suivantes :

- la mobilisation de bois,
- l'amélioration de la gestion forestière et les opérations d'entretien (éclaircies, dépressages...),
- le renouvellement des peuplements forestiers à terme d'exploitabilité,
- la commercialisation de bois difficilement accessibles,
- la promotion d'une gestion durable en forêt.

Un nombre restreint de PDM a pour objectifs :

- l'amélioration de la desserte forestière,
- la prise en compte de l'environnement.

Les PDM peuvent être portés par les CRPF eux-mêmes en collaboration avec les gestionnaires et les syndicats forestiers ou par les collectivités territoriales concernées par la zone d'action de l'animation (Communautés de communes, Pays, Parcs naturels régionaux...). Ils couvrent des surfaces de forêt privée très variable : de 500 à plus de 8 000 hectares selon les secteurs et les régions. Pour les massifs les plus étendus, l'animation peut-être fractionnée en plusieurs sous-massifs. Sur l'ensemble des CRPF interrogés, la mise en œuvre des PDM part d'un diagnostic concerté d'un territoire jusqu'à la mise en œuvre des actions de gestion forestière (figure 1).

Il est avéré qu'un plan de développement de massif augmente le nombre moyen de projets de desserte pour toute commune comprise dans le périmètre d'animation. Les surfaces supplémentaires gérées par un document de gestion durable augmentent progressivement. Concernant les volumes de bois mobilisés, les retombées sont positives lorsque le PDM est associé à une Charte forestière de territoire. Un premier diagnostic, effectué à l'échelle du territoire-cible de l'action, identifie les massifs forestiers pour lesquels des travaux d'amélioration, d'exploitation et de desserte sont à mettre en œuvre. Des enjeux environnementaux peuvent être signalés lors de cette étape. Suite à ce diagnostic, une communication à l'attention des propriétaires de parcelles situées à l'intérieur des massifs identifiés et des réunions d'informations sont réalisées en collaboration avec les collectivités territoriales. Les forestiers manifestant un intérêt pour la valorisation et la gestion de leurs parcelles peuvent ensuite solliciter une visite diagnostic.

Il serait alors plus pertinent de faire un premier bilan 4 à 5 ans après le démarrage de l'action.

Dans le Puy de Dôme, l'animation d'un PDM, initié en 2004 sous l'impulsion du CRPF, a duré 2 ans et demi. L'enjeu central de ce PDM était la concertation entre acteurs de la filière forêt bois pour agir ensemble. Lors du Comité de pilotage, ils s'engagent dans un partenariat pour la réalisation d'actions concrètes, servant le développement forestier sous toutes ses formes. La mobilisation de bois générée a doublé grâce à l'amélioration des dessertes, à l'animation auprès des propriétaires et à la modernisation des scieries : 600 000 m³ en 2002, 1 150 000 m³ en 2013.

Les PDM mis en place développent la dimension de filière forêt-bois, ce qui implique de travailler dans le consensus. Après la phase de diagnostic et de démarrage du PDM, des indicateurs sont retenus, afin d'évaluer la pertinence de la structure et des actions engagées. En effet, les gains de volumes mobilisés n'émanent pas exclusivement de la dynamique PDM. Pour mieux évaluer son impact, les actions de massification sont évaluées avec davantage de précision. Une étude de l'Irstea²⁾ entre 2008 et 2010 sur 360 parcelles en France conclut que les propriétaires ayant bénéficié de l'action PDM contribuent par la suite et de manière plus importante à la mobilisation du bois.

Un PDM est généralement mené sur 3 à 5 ans. Ainsi, à une première phase de démarrage succède une phase de maturation des actions mises en place, pour aboutir enfin à une concrétisation des actions menées. *In fine*, sur les territoires cibles des plans de développement de massifs, une augmentation de la mobilisation de bois est observée (multiplication par 2 des volumes exploités en Auvergne et Midi-Pyrénées). L'évaluation des effets des PDM sur le long terme est nécessaire. Un suivi sur 3 ans n'est pas suffisant pour voir apparaître des résultats tangibles (notamment en ce qui concerne les volumes mobilisés). Il serait alors plus pertinent de faire un premier bilan 4 à 5 ans après le démarrage de l'action. Pour cette raison, il est difficile de chiffrer le rapport entre le coût d'animation et le différentiel de mobilisation induit par l'action du PDM. Les collectivités s'approprient parfois le dispositif et donc la dynamique territoriale créée, et ainsi financent en partie le montage du PDM ou la poursuite des actions *a posteriori* (projets de desserte, poursuite de l'animation...).

Des outils dynamiques d'aides à la décision pour la mobilisation

Outre la prospection territoriale, de nombreux CRPF souhaitent favoriser la mobilisation en mettant en œuvre des outils d'aide à la décision à destination des propriétaires. En régions Aquitaine et Normandie, le dispositif Mobiliser Valoriser et Produire (MOVAPRO)³⁾ est venu concrétiser cette approche.

Il s'agit d'initier de nouvelles méthodes de mobilisation du bois : une valorisation de la ressource disponible alliée au renouvellement des peuplements doit pouvoir stimuler les détenteurs de la ressource. Des chantiers pilotes sont identifiés en amont. L'aboutissement est l'apport de solutions techniques pour lever les freins rencontrés.

Une meilleure estimation de la valeur potentielle des peuplements doit pouvoir faciliter la prise de décision des acteurs de la filière. Le suivi de ces chantiers vise aussi à anticiper une demande croissante en bois énergie par l'identification de gisements supplémentaires et la valorisation des rémanents.

2) *Évaluation de la contribution des plans de développement de massifs forestiers aux objectifs et enjeux de la politique forestière nationale*. Irstea (Institut de recherche en science et technologie pour l'environnement et l'agriculture) 2012, 179 p.

3) Husson H. 2014. *De la mobilisation de la biomasse forestière à la valorisation de bois supplémentaire*. Forêt-entreprise n°216, p. 54-57 et Forêt-entreprise n°231, p.6-9.

Projets Dynamic Bois : l'exemple du projet « Foredavenir »

Les travaux sur ces outils d'aide à la décision font germer de nouveaux projets, déposés à l'occasion du premier Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Dynamic Bois de l'Ademe en 2015. Le projet Foredavenir en est un exemple.

Mis en œuvre sur l'Est du département de la Gironde (territoire majoritairement ciblé pour ses forêts en forte capitalisation⁴), Foredavenir a pour objectif d'aider les propriétaires à remettre en valeur leurs bois tout en permettant leur exploitation et ainsi l'approvisionnement des chaudières bois, et des industries du bois. Sur les trois années de mise en œuvre du projet (2016-2018), Foredavenir doit permettre la mobilisation de 160 000 tonnes de bois, et l'amélioration de la gestion de 1 400 hectares de forêt. Une aide à hauteur de 40 % du coût de mise en œuvre des travaux d'amélioration des peuplements ou de reboisement après exploitation est apportée par l'Ademe.

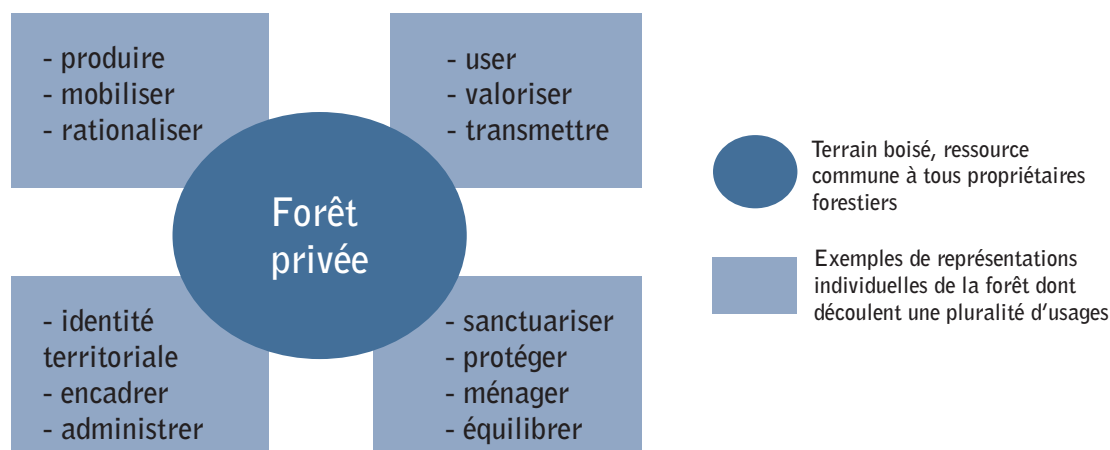
Les méthodes d'animation s'inspirent de celles mises en œuvre dans les projets d'animation territoriale : prise de contact avec les élus du territoire, envoi de courriers aux propriétaires, réunions d'information, et visites diagnostic sont assurés par les 4 conseillers forestiers recrutés pour ce projet. Afin d'optimiser l'animation, le CRPF d'Aquitaine s'est associé aux CRPF Normandie, Nord - Pas de Calais - Picardie

et Rhône-Alpes pour produire une méthode d'animation commune. L'utilisation des outils développés par le CNPF (Cadastrasie, Portail Carto et Merlin) est ainsi à la base de toute action entreprise et permet le suivi des travaux d'animation, propriétaire par propriétaire, hectare par hectare.

Ces quatre CRPF ont par ailleurs noué un partenariat avec le GIP ATGeRi (Groupement d'intérêt public d'aménagement du territoire et gestion des risques) pour le développement d'un outil informatique de saisie d'informations complémentaires (volumes de bois sur pied estimés, desserte...), de communication de ces informations techniques aux partenaires économiques du projet (Entreprises de travaux forestiers, Alliance forêts bois, Société forestière), et de suivi de l'action (volumes mobilisés, surfaces de forêts remises en valeur...). L'amélioration des peuplements et la mobilisation de bois ne pouvant se faire que sur des chantiers d'au moins 4 hectares, sur un territoire où la surface moyenne détenue par propriétaire avoisine les 1,7 ha, un objectif complémentaire est donc le regroupement des propriétaires autour d'un projet commun. Il se fera via des structures telles que les associations syndicales libres (ASL), les groupements forestiers (GF), les organismes de gestion et d'exploitation forestière en commun (OGEC), ou de manière informelle par simple désignation d'un mandataire.

4) Benest F., 2016. *L'identification du bois supplémentaire par l'analyse des données sur les prélèvements en forêt*. Forêt-entreprise n° 227, p. 10-11.

Les forêts privées sont soumises à des usages et des logiques d'acteurs potentiellement distincts, voire concurrents.





En savoir⁺

Un plan de développement de massif, comment ça marche ? Gayot J.-P., 2011. Forêt-entreprise n° 199 p.56-60.

Les appuis locaux et le foncier

Partir des hommes ayant la connaissance du terrain

Les liens humains, tissés au fur et à mesure avec les propriétaires, sont des atouts précieux. Ils participent au renforcement de la légitimité et de la confiance attribuées au technicien CRPF de secteur et facilitent la réalisation des opérations sylvicoles préconisées. Cette stratégie d'action ne peut être efficace sans un rapport de proximité entre le CRPF et les acteurs du territoire.

En Champagne-Ardenne, l'expérience des PDM a démontré qu'il est préférable de venir seconder le travail déjà établi par les gestionnaires localement, notamment les tâches des coopératives forestières. L'avantage qu'en retire le propriétaire est la simplification du système en minimisant le nombre d'intervenants sur sa propriété.

Un regroupement à durée illimitée n'est pas toujours synonyme de pérennité

Dans la vallée de l'Authie, entre la Picardie et le Nord-Pas de Calais, il est fréquent d'être confronté à des souhaits pluriels et divergents de la part des propriétaires. La gestion forestière apparaît comme anxiogène et décourageante aux yeux de certains populteurs. Cette perception peut être le fruit d'une expérience traumatisante, dont les causes sont multiples : rouille des peupliers Beaupré, découragement face à un marché du bois perçu comme instable, ou encore difficulté à se projeter sur l'avenir à moyen terme. Les attentes et les objectifs de chacun peuvent ne pas se recouper au même moment. Dans ce cas précis, des alternatives sont envisageables pour ne pas risquer de voir une structure de regroupement

s'effriter au fil du temps : opérations ciblées et ponctuelles, efforts concentrés sur la vulgarisation, ou encore actions de regroupement de coupe et de chantier.

Bénéficiaire d'appuis locaux

Dans le cadre de nombreux Plans de développement de massif, une logique de filière forêt-bois a été favorisée lors du comité de pilotage. Le postulat initial était que le **travail de concertation**, dès les premières étapes, est gage de stabilité pour la suite. Des acteurs à la fois institutionnels, politiques, administratifs, et économiques ont été rassemblés lors d'une « table ronde ». L'objectif était de **tendre vers une co-construction**. Par la suite, une invitation par courrier avec double en-tête CRPF et mairie a permis de donner plus de poids à la démarche au moment de contacter les propriétaires.

Pour relayer l'information, diversifier les sources de financements et faciliter le contact avec les propriétaires, le soutien des élus locaux et plus largement de l'ensemble des acteurs de la filière bois peut s'avérer décisif. L'organisation de réunions est facilitée, les actes de communication à travers diverses publications sont renforcés. En adoptant une cohérence globale de l'amont à l'aval, l'initiative gagne à être crédible, visible, et fluide aux yeux de l'ensemble des individus concernés.

Le foncier, une affaire de pouvoir

Les enjeux de pouvoir, qui s'exercent sur une localité, reflètent une volonté de contrôle pour « usage ». Dans une situation de conflit, ce qui motive les différents protagonistes, c'est bien les utilisations qui seront faites d'un territoire (en tant que ressource convoitée), un ensemble de parcelles cadastrales sur lequel ils peuvent avoir des vues opposées et des usages parfois contradictoires. Dans l'animation d'un projet territorial, il apparaît nécessaire de comprendre les différentes visions du territoire et d'accepter que chaque acteur défende la sienne. ■

Offre de bois et travaux regroupés : concertation et complémentarité

par Nicolas Folliot, CRPF Nord - Pas de Calais - Picardie et Jérémy Abgrall, CRPF Aquitaine

Concertation, dialogue, transparence avec tous les partenaires régionaux de la filière forêt-bois sont gages de pérennité des structures, à plus forte raison en regard des incidences économiques. La réussite de projets groupés passe aussi par une animation des techniciens du CRPF en complémentarité avec le travail réalisé par les professionnels de la gestion forestière.

Se grouper pour mettre en marché un volume attractif de bois ou faire des travaux est une évidence aujourd'hui. Déjà il y a plus de cinquante ans, des ventes groupées de bois ont été organisées par des syndicats forestiers. Dans cette droite lignée, la création et le développement du réseau des coopératives forestières a permis d'offrir aux propriétaires la force du regroupement.

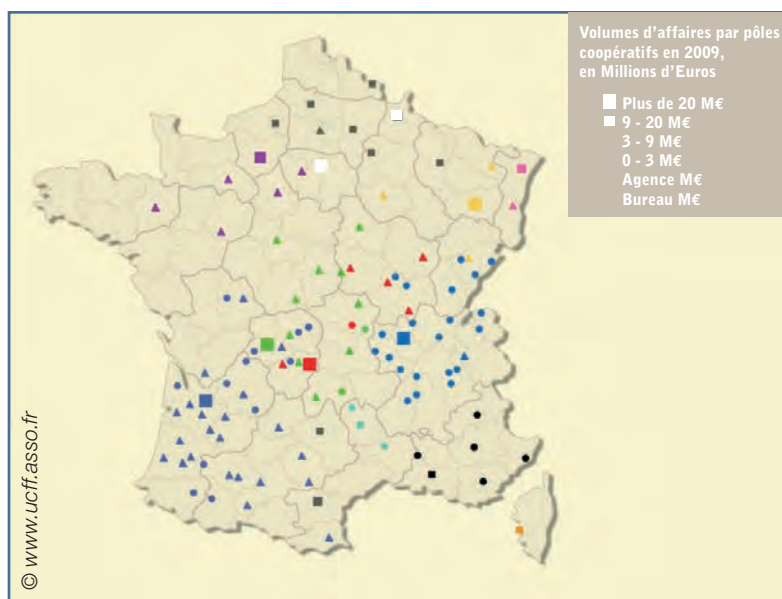
Ancrage historique des coopératives forestières : l'interface entre les propriétaires et les industriels

Les coopératives forestières, à l'instar des sociétés coopératives agricoles, ont pour objet l'utilisation en commun de tous les moyens propres à faciliter ou à développer les résultats de leur activité. Elles sont des structures qui rassemblent les propriétaires dans le cadre d'une organisation commune¹⁾. Groupements à vocation économique, elles forment une somme d'individualités confiant la gestion de leur propriété à un maître d'œuvre unique. Forme de mutualisation des moyens humains et matériels, elles sont créées par et pour les propriétaires forestiers. Sociétés à capital variable, elles se traduisent par la souscription de parts sociales, et non par le simple paiement d'une cotisation. En contrepartie, ces derniers s'engagent à utiliser tout ou partie des services proposés par la coopérative. Les adhésions sont obligatoires si le propriétaire souhaite bénéficier des services de la coopérative, et viennent augmenter le capital

social de la structure coopérative au fil des ans. Afin de mutualiser les moyens techniques et de diminuer les coûts, les coopératives ont adopté une approche territoriale²⁾. Dans un contexte de morcellement, elles n'agissent pas directement sur le foncier. Elles contribuent à augmenter le revenu des associés coopérateurs, notamment par la mobilisation du bois et fournissent des prestations de services techniques.

1) Pour de plus amples informations sur les coopératives forestières, site de l'UCFF : <http://www.ucff.asso.fr/>

2) L'article L 521-2 du code rural oblige les coopératives à définir des limites territoriales dans leurs statuts. Une procédure légale limite le nombre de coopératives ayant un objet identique sur un même territoire.



Outre les prestations de service offertes par les coopératives forestières, d'autres formes de mise en marché groupé du bois ont été ou sont initiées par des sylviculteurs dynamiques et entreprenants, avec l'appui des techniciens

du CNPF. Ces structures de mise en vente n'ont pas toutes pour vocation de s'inscrire dans la durée. Cependant, les plus pérennes de ces organisations ne devraient pas dépendre de quelques propriétaires bénévoles, d'autant qu'ils sont souvent peu nombreux à s'impliquer.

Offre de bois en chantiers regroupés : réponses innovantes et ciblées localement

Regroupement de coupes à court terme

En Loire-Atlantique, la forêt occupe 11 % d'un département relativement urbanisé. Privée à 90 %, elle est majoritairement composée de chêne et de pin maritime. La dimension écono-

mique de la forêt et des besoins de gestion ne sont pas toujours perçus par les propriétaires de faibles surfaces. Le contexte territorial est ambigu : le conseil régional oriente ses aides financières à la préservation des sols et de la biodiversité. Dans le même temps en aval, la filière de transformation incite la production de bois résineux. Une réflexion commune du syndicat (Forestiers privés de Loire-Atlantique) et du CRPF a donné naissance à un regroupement de l'offre en 2008. 400 adhérents du syndicat, possédant entre 1 et 10 hectares, ont lancé un appel d'offres auprès d'acheteurs de bois. Les porteurs du projet ont ensuite communiqué sur l'état des lieux de chaque parcelle. S'en est suivie la constitution de fiches présentant un plan de situation et des zones de stockage, des informations relatives à l'accessibilité et des données de base sur les peuplements. Chaque année avant l'assemblée générale du syndicat forestier, ce dernier, très investi, recueille auprès de ses adhérents les lots d'éclaircies de résineux à mettre en vente, avant qu'un bénévole ne se charge de contacter les acheteurs. La démarche est très cadrée, puisqu'un cahier des charges est proposé de manière systématique pour chaque type de produit (trituration et palette). En 2014, 125 ha ont été éclaircis chez 24 propriétaires, soit une multiplication par 10 du nombre d'ha éclaircis. Depuis 7 ans, cette action, bénéficiant de l'investissement du syndicat, a permis la réalisation de travaux sur un total de 614 ha pour 90 propriétaires. En contrepartie, une adhésion à un CBPS et une labellisation PEFC sont requises pour les propriétaires impliqués dans la démarche. Cet outil de regroupement, que l'on peut aussi qualifier d'informel, est très avantageux dans sa mise en place : liberté d'adhérer à l'opération et procédures simplifiées (absence de personne morale).

Regroupement de travaux par Adeli³⁾, une bonne opportunité pour les sylviculteurs

Selon le même principe, mais en adoptant une démarche inverse, les professionnels ont la possibilité de regrouper des chantiers. Plutôt que d'opter pour le regroupement de propriétaires afin de pallier à l'émiettement des parcelles, une solution alternative est proposée à travers **la massification des travaux sur des périmètres restreints**. Ainsi dans le Limousin, l'association Adeli, créée en 1980 à l'initiative

Signalisation de travaux d'amélioration Adeli en forêt.



CRPF Limousin © CNPF



CRPF Limousin © CNPF

Exercice de marquage d'éclaircie d'amélioration en Limousin.

3) Association pour un développement équilibré de la forêt en Limousin : www.adeli-asso.com

du CRPF, constitue des collectifs pour massifier les chantiers. Le propriétaire bénéficie alors d'une aide incitative. Un seul opérateur économique est retenu pour 3 propriétaires de 4 à 8 ha dans un périmètre de 2 km. Le financement de 2 postes d'animateur (75 000 €/an d'aide à la structure) et une aide d'environ 100 000 €/an aux propriétaires génèrent la mobilisation de 50 000 m³ de bois par an, soit un coût de 3,5 € par m³. Le dispositif est rassurant pour le propriétaire et convainc « celui qui n'aurait rien pu faire seul ». Les travaux et les exploitations doivent être réalisés selon le même procédé que le regroupement de coupes. En présentant des volumes plus conséquents, l'opération, si elle n'est pas systématiquement rentable, n'est plus déficitaire. Malgré tout, cette initiative ne semble pas fonctionner sans les incitations financières mises en place en Limousin. De plus, la plupart des chantiers organisés ont un périmètre bien ciblé. Ils rassemblent en moyenne une dizaine de sylviculteurs voisins. **Depuis 2005, 7 400 ha de travaux regroupés en 400 unités de chantiers ont mobilisé 1 600 propriétaires.** L'évolution récente des objectifs porte sur les travaux d'amélioration dans les peuplements feuillus. Au final, les démarches de regroupement de chantiers, tout comme les regroupements de coupes, offrent une réponse ponctuelle et limitée dans le temps. Certes, ils permettent de maîtriser les situations au cas par cas lorsqu'une opportunité se présente. Cette étape vers la gestion durable reste à consolider sur le secteur concerné.

Groupement de producteurs en Finistère

En Bretagne, 6 propriétaires et 2 administrateurs du CRPF ont pris l'initiative de créer un groupement de producteurs de bois certifié en 2006, pour augmenter les volumes mis en marché du bois. 90 % de la forêt du Finistère est privée ; 3 % des forestiers ont au moins 25 ha et gèrent 44 % de la surface. Les débouchés des épicéas sont dépendants du faible nombre de scieries bretonnes et de l'export. Cette association, sous la forme juridique simple loi 1901, réalise 2 ventes par an avec la collaboration d'un expert forestier. La hausse continue des adhésions démontre le dynamisme du syndicat forestier et le besoin des forestiers. D'autres actions sont envisagées comme le rachat de parcelles à des personnes âgées ne souhaitant pas reboiser, l'accompagnement de la prévention du dendroctone de l'épicéa ou le conseil au reboisement.

La CUMA forestière de l'Aisne : un modèle alternatif au fonctionnement de la coopérative

Parmi les différents modes de regroupement des propriétaires pour la mobilisation et la gestion, une formule atypique : la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole. En tant que coopérative, elle rassemble plusieurs propriétaires en mettant en commun de la main d'œuvre, du matériel, et de l'équipement forestier. La Cuma forestière est exonérée de l'impôt sur les sociétés. Cette exonération est maintenue lorsque la Cuma forestière réalise des opérations avec des tiers non coopérateurs (commune...) dans la limite de 20 % de son chiffre d'affaires. Son statut juridique lui permet d'employer du personnel en commun et d'être mandataire pour la vente de bois et la réalisation de travaux. En somme, elle offre un cadre qui permet de réduire les coûts de mécanisation et d'optimiser les chantiers en forêt.

Dans le département de l'Aisne, la CUMOFOR⁴⁾ a permis aux membres associés de bénéficier collectivement d'un salarié gestionnaire - ouvrier sylvicole. Ce dernier assure alors les prestations de gestion forestière, comme la vente de bois bord de route, ou la contractualisation avec un négociant. Ce projet est avant tout le résultat d'une rencontre entre un propriétaire et un homme de l'art. Par la suite, une technicienne du CRPF s'est chargée de l'animation et de la convocation des adhérents. 50 adhérents pour 5 ans pour une surface de 2 000 ha. Plus de 25 ans de fonctionnement avec le même gestionnaire et ouvrier sylvicole montre une grande stabilité, néanmoins le vieillissement des propriétaires fragilise à terme la structure jusqu'alors portée par une personnalité entreprenante.

4) Diminutif pour CUMA forestière de l'Aisne



Grumes d'épicéa stockés
en bord de route en 2015.

Évolution des adhésions et du volume mobilisé en 14 ans

Année	2006	2007	2008	2014
Adhésion	25			66
Volume mobilisé en m ³	10 000	16 000	24 150	46 904



CRPF Limousin © Adeli

Avant éclaircie.

Des éclaircies d'amélioration groupées deviennent possibles en Limousin grâce à l'association Adeli.

L'appui des techniciens du CRPF est nécessaire, tant du point de vue de l'animation que de l'expertise apportée. Néanmoins, le départ en retraite des 2 animateurs du CRPF a fragilisé la structure.

Le groupement d'employeurs : une opportunité de gestion portée par des propriétaires motivés

Un Groupement d'employeurs (GE) regroupe des sylviculteurs afin de partager de la main d'œuvre pour la réalisation de travaux forestiers. Sur le principe, le regroupement assure à un salarié un emploi à temps complet (en CDI), afin d'effectuer des travaux sylvicoles. Suivant le fonctionnement d'une association de loi 1901, les membres fondateurs élaborent les statuts et la répartition des charges. Le salarié effectuera les travaux d'entretien des peuplements. Le temps de travail est réparti tout au long de l'année entre les propriétaires en fonction des besoins et de la taille de leurs parcelles. Chaque année, un programme prévisionnel permet de répartir les travaux saisonniers. La mise en place d'un groupement d'employeur doit être mûrement réfléchie et implique une relation de confiance entre ses adhérents. Chacun participe aux frais de fonctionnement et à la rémunération de chaque salarié au travers d'un contrat de travail.

L'avantage, pour les propriétaires motivés par la gestion de leur forêt, est de disposer de manière pérenne d'un personnel technique connaissant leurs propriétés. Les charges seront réparties entre les différents membres

du groupe. Le bon fonctionnement d'un GE requiert des compétences juridiques et de gestion administrative. L'encadrement par un conseiller compétent est alors une force. Le GE nécessite donc une implication forte de la part des propriétaires.

Dans le département de la Somme, le GE de Poix de Picardie s'est constitué à l'initiative d'un membre du Centre d'études techniques et d'expérimentations forestières (CETEF). 15 adhérents à une association Loi 1901 emploient un salarié à temps plein et un apprenti pour des travaux de plantation, taille, élagage pour 700 ha. Entre 2008 et 2010, 2 635 m³ de bois d'œuvre, 1 385 m³ de bois d'industrie et 3 968 m³ de bois énergie ont été mobilisés. Le CRPF s'est impliqué pour accompagner la démarche de création durant les 2 premières années, avec une prospection dans un rayon de 20 km. 50 visites pour 642 ha entre 2008 et 2010 avec la réalisation de 7 CBPS et 3 PSG. Désormais, le GE est porté par 2 membres très investis depuis le début, la structure est indépendante dans son fonctionnement.

En conclusion, ces structures de mise en marché apportent localement et ponctuellement des solutions pour la commercialisation de bois ou la mise en œuvre de travaux forestiers. Dès la conception et l'organisation de telles structures, le renouvellement des adhérents devrait être anticipé. Leur pérennité ne peut pas dépendre d'une seule ou quelques personnes même fortement impliquées.



CRPF Limousin © Adeli

Concertation indispensable avec les partenaires

De nombreuses structures de regroupement de vente de bois ou de réalisation de travaux restent dépendantes de facteurs économiques. La concertation et la transparence sont à favoriser pour développer ou maintenir localement une filière forêt-bois dynamique.

Jouer le jeu de la transparence et de la concurrence

Tenir compte de l'ensemble des gestionnaires présents sur le territoire est bénéfique, à la fois pour pérenniser les relations avec ces derniers et pour déterminer un prestataire (selon une logique d'appel d'offres). Ceux-ci pourront, par la suite, choisir de s'associer ou non pour proposer la formule la plus pertinente au service des propriétaires. Dans le même temps, dialoguer est une condition nécessaire à l'acceptabilité de tout projet.

Accentuer la concertation et se projeter sur la conduite des opérations

Dans un contexte de tension croissante sur la ressource en bois, privilégier un rapprochement entre acteurs peut éviter tout phénomène de paralysie. Lorsque le projet ne fait pas consensus, la contestation prend forme : lui donner un cadre neutre est essentiel. Comprendre et accepter le positionnement de chacun est une condition *sine qua non* pour éviter un conflit potentiel.

Pour un même programme de gestion forestière qui implique plusieurs gestionnaires sur un périmètre, initier une cellule de concertation fait naître un débat constructif. Sa mise en oeuvre induit une posture d'humilité : tous les individus doivent pouvoir être écoutés et entendus. Les positionnements ne s'affrontent pas, ils se confrontent ou se complètent. Des suggestions intéressantes peuvent alors être intégrées au projet pour le bonifier. C'est enfin l'occasion de clarifier les actions de chaque partenaire, en écrivant noir sur blanc leurs revendications respectives. Dans la mesure du possible, le débat oeuvre pour un partage équilibré des tâches sur le territoire : les types d'intervention, l'attribution de secteurs géographiques et la coordination entre acteurs doivent pouvoir être acceptés par tous (le tout sans négliger le droit de la concurrence). ■



Démonstrations d'un chantier d'éclaircie.

CRPF Limousin © Adeli



L'ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais, visite d'une parcelle reboisée.

Une vision partagée de la gestion en forêt

par Nicolas Folliot, CRPF Nord - Pas de Calais - Picardie et Jérémy Abgrall, CRPF Aquitaine

La gestion forestière recouvre des sens très différents aux yeux des propriétaires. C'est bien la représentation partagée d'une certaine forme de gestion par plusieurs d'entre eux qui fait naître un mouvement collectif. Pour initier et accompagner un projet concerté de forestiers, il convient de bien cerner les acteurs potentiels, définir le ou les objectifs rassembleurs à partir d'un diagnostic territorial préalable.

Le diagnostic territorial, l'étape cruciale pour définir l'outil de regroupement

La 1^{re} ASLGF

La région PACA est boisée à 48 %, cette forêt est privée à 68 %. La dimension multifonctionnelle de la forêt est bien ancrée et visible. Parmi les freins à l'exploitation du bois, on peut citer le manque de débouchés, l'accessibilité difficile avec des zones escarpées, un climat sec prompt aux phénomènes de ravinements et d'incendies. Cela implique de rechercher d'autres formes de rémunérations pour les propriétaires forestiers. Ce contexte a facilité l'essor, puis le développement d'une autre forme de regroupement : l'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF).

Dans le Var, l'ASLGF de la Suberaie varoise est la structure la plus ancienne et emblématique, qui apparaît comme une alternative crédible et adaptée à une gestion préventive, collective et durable. Le regroupement a été impulsé par le CRPF, à la suite des incendies répétés des années 1989-1990. L'ASLGF, couvrant le tiers du département, existe maintenant depuis près de 25 ans. Initialement pour réhabiliter le chêne-liège, sa création précède l'arrivée de la coopérative Provence Forêt. Regroupant 240 adhérents en 2015 pour 10000 hectares, l'ASLGF compte désormais 3 salariés pour la mise en œuvre de multiples projets : PSG concertés et individuels, animations et contrat Natura 2000, programme de rénovation de la châtaigneraie. Un partenariat actif et renforcé avec les acteurs de la filière, une bonne gestion interne en font sa réputation. Cependant,

Réalisation d'infrastructures forestières avec une formule pérenne et adaptée : l'association syndicale autorisée :

Juridiquement, une association syndicale autorisée est un établissement public administratif. Elle regroupe des parcelles sur un périmètre déterminé. Sa vocation est d'exécuter certains travaux spécifiques d'amélioration ou d'entretien, utiles à la fois pour l'ensemble des propriétaires et d'utilité générale avérée, après enquête publique et validation par arrêté préfectoral. Si la moitié des propriétaires représentant plus de deux tiers des surfaces, ou les deux tiers des propriétaires représentant la moitié des surfaces approuvent sa création, l'ASA peut être constituée par le préfet. Tous les propriétaires des terrains compris dans son périmètre ont alors obligation d'adhérer (sauf à délaisser leurs immeubles). Il s'agit d'une forme contrainte de restructuration foncière : il n'y a pas de transfert du foncier, mais une adhésion obligatoire à l'action correspondante à l'objet de l'association. La création implique un fonctionnement strict, qui s'apparente d'ailleurs à celui des communes ; les syndicats pouvant être comparés aux conseillers municipaux et le président au maire¹. Enfin, l'ASA est propriétaire des usages mais pas du sol. De fait, cette structure n'engendre pas de transfert de propriété.

En France, certaines régions comme la Franche-Comté se sont engagées dans une politique volontaire de soutien à la création d'ASA de desserte. Le CRPF et la Chambre d'agriculture se sont fortement impliqués dans leur création, comme dans le Doubs et le Jura. Le constat est vraiment positif : plus de 250 ASA ont été créées pour 9 150 propriétaires, soit 20 % de toutes les ASA de dessertes créées en France depuis 1980. Les financements de l'Europe, de l'État, du conseil régional de Franche-Comté et de certains conseils généraux ont joué un rôle déterminant dans ce succès. Des gains de 80 % sur les volumes de bois mobilisés² sont constatés dès les premières années suivant la mise en place de l'infrastructure de desserte. Une étude montre un triplement des surfaces exploitées dans les propriétés de plus de 10 hectares, alors que celles de plus petite taille semblent moins impactées par la création d'ASA. À terme, une rentabilité économique de peuplements, auparavant peu attrayants, émerge : 50 000 m³ de bois récoltés annuellement.

Au final, cette formule semble bien adaptée à un projet d'infrastructure de desserte, notamment lorsque l'accessibilité aux parcelles est limitée par un relief abrupt. Dans cette optique, si la formule de l'ASA s'avère être un outil efficace, elle n'en demeure pas moins une forme de regroupement parfois coercitive. Puisque l'unanimité ne peut guère être obtenue lorsqu'un tel investissement est proposé, l'ASA permet bien de pallier un gel de gestion. En Franche-Comté, l'attachement des propriétaires à leur patrimoine et leur respect du droit public, ont été deux conditions nécessaires à la mise en place d'une telle action collective.

Cependant, dans d'autres régions, la concrétisation d'une ASA peut être entravée lorsque le besoin de conserver une indépendance l'emporte parmi les propriétaires. S'ajoute à cette limite une lourdeur administrative propre au fonctionnement de l'ASA. Sa mise en place peut effrayer, surtout lorsque le territoire ne bénéficie pas d'un retour d'expérience suffisant pour rassurer les propriétaires intéressés.

En Bourgogne ainsi que dans d'autres régions, les CRPF ont beaucoup travaillé sur la thématique de la sortie du bois et des places de dépôts, dans le cadre d'un partenariat avec la Draaf³ et le conseil régional. Un Schéma directeur de desserte forestière a défini les routes les plus stratégiques pour la sortie du bois. L'ensemble du territoire a pu être couvert. Un fond cartographique est actualisé en permanence au gré des nouveaux enjeux (bois énergie...).⁴ La réalisation d'un état des lieux par un chargé de mission recense une liste de projets, avec une estimation forfaitaire. Les scénarios de desserte sont alors hiérarchisés selon deux critères : la priorité technique d'exécution et la facilité de mise en œuvre. En définitive, l'outil du schéma de desserte forestière se veut simple et pratique, de manière à être directement utilisable pour les élus et les propriétaires.

3) Direction régionale de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la forêt.

4) Les travaux du CNPF en faveur de l'amélioration des dessertes, Dossier Forêt-entreprise n° 226, 2015.

En savoir +

Les travaux du CNPF en faveur de l'amélioration des dessertes : Desserte forestière et mobilisation du bois, Dossier Forêt-entreprise n°226, p. 20-52, 2015.

1) Gizard Marc, Régime juridique fiscal et social des associations syndicales.

2) L'impact des ASA de desserte sur la mobilisation forestière dans le Haut Jura, CRPF Franche-Comté.

victime de son succès, l'ASLGF fait désormais face à des adhérents éloignés les uns des autres, qui ne sont plus fédérés par une seule et même problématique.

La démarche mise en œuvre doit être en adéquation avec le contexte rencontré. Chaque territoire possède des caractéristiques qui lui sont propres : un ensemble de mentalités, un contexte historique, une réalité paysagère et climatique, des éléments techniques, des facteurs psychologiques et une configuration politique. Le diagnostic à l'échelle locale permet de révéler une partie de la complexité du

territoire en question. Un ensemble de freins ou de leviers au projet sont alors identifiés. Le choix définitif du périmètre, les acteurs à mobiliser et la formule de regroupement sont donc la résultante d'une étude de faisabilité préalable.

Des ASL aux ASLGF : la gestion sans transfert de la propriété

Si l'origine juridique de l'association syndicale (AS) est très ancienne, les associations syndicales libres sont apparues plus

Modèle de l'ASLGF en région Rhône-Alpes		
Objets	Constituer une unité durable de gestion forestière de droit privé	Outil pour répondre aux enjeux de gestion posés à l'échelle d'un massif
Principe de gestion	Appel à un intendant bénévole membre de l'ASLGF ou «régisseur» qui redirige les propriétaires vers un prestataire de services	Réalisation d'un document de gestion durable commun avec liberté et responsabilité laissées aux propriétaires pour le choix des opérations
Bénéficiaires des prestations	Les membres de l'association strictement	
Garantie de gestion durable privilégiée	PSG concerté unique	
Organes « administratifs »	Le bureau / le président / le conseil syndical	
Études, travaux et coupes	Amont : Maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre d'un mandat de gestion	Aval : Possibilité de maîtrise d'œuvre des opérations pour le compte des propriétaires, par le biais d'un régisseur ou d'un mandataire
Modalité d'adhésion	Cotisation annuelle	
Procédure de création	Signature des statuts => engagement des parcelles => déclaration à la préfecture => publication au Journal Officiel	

tardivement. Elles sont des groupements de droit privé spécifique à caractère foncier : chaque individu est libre de faire entrer ou non sa propriété dans le périmètre de l'ASL. L'association est constituée sans intervention de l'administration, par consentement à l'unanimité des associés. L'adhésion de chaque membre y est volontaire. Le fonctionnement et la rédaction des statuts sont à la libre convenance des associés, d'où une relative souplesse. Adaptées à la gestion forestière, les ASL garantissent tout à la fois un engagement et une certaine marge de liberté pour ses membres. Toutefois, pour qu'elles soient efficaces, il est essentiel que les adhérents soient regroupés autour d'un projet fédérateur, susceptible de s'inscrire dans la durée. L'entrée thématique et le périmètre sont pensés en cohérence avec les objectifs poursuivis. À terme, l'association doit pouvoir renouveler ses objectifs pour ne pas s'essouffler.

Il convient de distinguer les associations syndicales libres de gestion forestière comme une déclinaison spécifique. Les premières formes apparaissent au début des années 2000 (Loi forestière de 2001), pour répondre à un écueil, un objet défini et limité souvent observé dans le fonctionnement des ASL : initialement la création d'une ASL découlait de la gestion d'un sinistre. En 2004, une ordonnance précise les modalités de fonctionnement de toutes les associations syndicales dont les

ASLGF. Elles sont mobilisées en vue de constituer une unité de gestion forestière avec une vision à long terme. Le Plan simple de gestion concerté est proposé, au démarrage du dispositif, afin d'orienter et de planifier la gestion pour les propriétaires adhérents.

Le PSG concerté

Cette nouvelle forme de regroupement joue avant tout un rôle d'interface entre les propriétaires et les professionnels de la gestion forestière. La structure est mandatée par ses membres pour centraliser les projets forestiers, solliciter des subventions, choisir un prestataire de service, sélectionner les entreprises et réceptionner les travaux.

En Rhône-Alpes, dans le cadre précis d'une création d'ASLGF, la procédure par appel d'offres est bénéfique pour faire jouer la concurrence et choisir le prestataire le plus à même de répondre aux exigences du cahier des charges. Symbolisée par l'ASLGF du Bas-Dauphiné, cette formule peut être considérée comme une réussite. Mise en place en 2009 sur 665 ha du massif des Bonnevaux Chambarrans, son périmètre est à cheval sur les départements de la Drôme et de l'Isère pour 54 adhérents. Un régisseur a été sélectionné parmi une liste de gestionnaires pour venir en appui à l'association sur le volet technique. Il coordonne les travaux sylvicoles et assure

© Guy Lardellier



Visite de chantier sur l'ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais.

le programme de coupe pour le compte des propriétaires. La certification PEFC a pu être étendue à l'ensemble des parcelles. Dès la première année, 42 ha de balivage, 21 ha d'éclaircies, 3 km de desserte, 3 places de dépôts, 50 ha de coupes en 2013 dont 250 m³ en bois d'œuvre et 5 000 t de bois énergie. En 6 ans, l'association a triplé sa surface, et de nouveaux objectifs ont été définis, comme le partenariat avec la Banque Neuflyze pour la compensation carbone. De surcroît, le développement de l'ASLGF est facilité par la bonne implantation de la filière bois locale sur le territoire.

L'accompagnement du CRPF une fois la structure en place

Il n'est pas toujours aisé pour les techniciens de CRPF de trouver la juste place dans l'animation d'associations de propriétaires. En Poitou-Charentes, des propriétaires intégrés à une ASLGF ne sont pas parvenus à prendre en main l'association sur la durée. En ayant à coeur de réussir une opération pilote, les animateurs du CRPF ont eu tendance à assister les adhérents sur tous les volets. De fait, les propriétaires ne sont pas habitués dès le départ à prendre des initiatives. Or, si l'association ne peut pas compter sur ses propres forces, il est fort probable qu'elle tombe peu à peu en désuétude. Lorsque les membres éprouvent des difficultés à prendre le relais, les objectifs ne

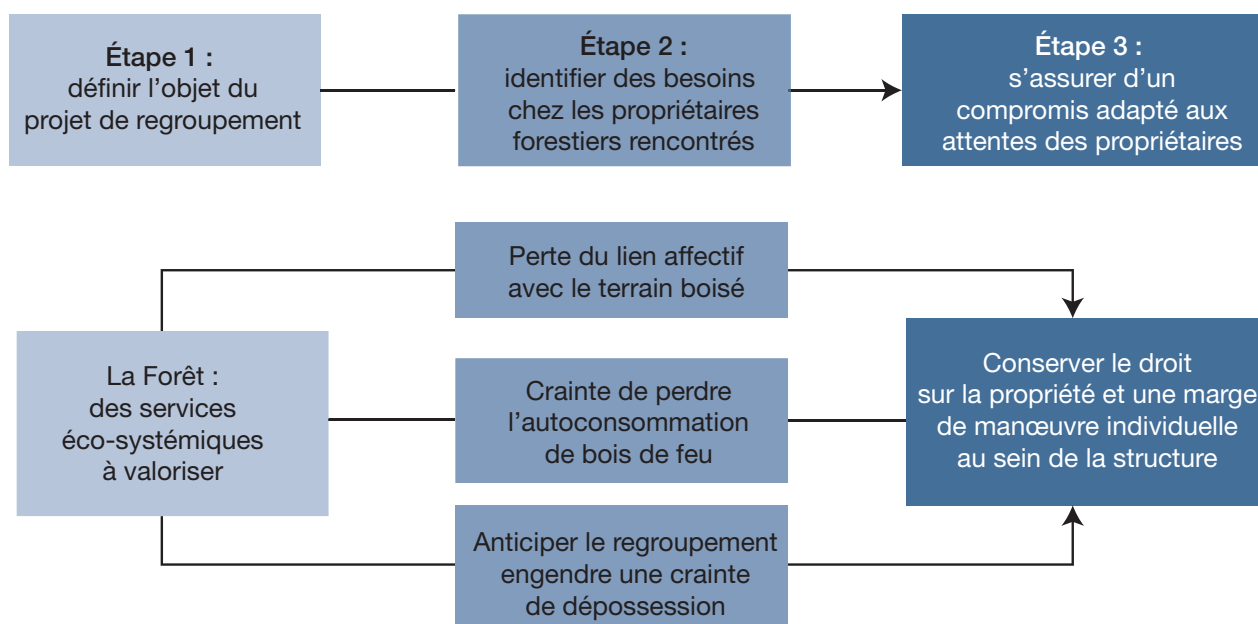
La dynamique de groupe durant les phases de transition

En Languedoc-Roussillon et ailleurs, de nombreux groupements forestiers de petites parcelles se sont constitués dans les années 1960 sous l'impulsion du Fonds forestier national (FFN). Des décennies plus tard, la question de leur reprise en main s'est posée. Face à l'absence de mise à jour des listes de sociétaires, le suivi des parts du GF était gelé. Pour pallier cet obstacle, le CRPF a donc mené une politique d'actualisation et de soutien à la formation des gérants par un appui administratif.

Après plusieurs années de fonctionnement, il est nécessaire voire indispensable de renouveler le noyau de bénévoles d'une structure de regroupement. Les membres adhérents prennent de l'âge et pour des causes multiples, il est fréquent que certains gérants ou présidents demandent que d'autres prennent le relais. Ce constat interroge l'adhésion au projet de la part des héritiers. Durant cette phase de renouvellement, sans soutien externe, la structure risque vite de se fragiliser. Sans leader et en perte de repères, les membres peuvent alors ne s'investir qu'à minima.

Il est donc essentiel d'approfondir la réflexion sur la gestion de telles structures, sur l'accueil et sur le renouvellement de ses membres.

Exemple d'un processus d'accompagnement du propriétaire dans l'optique d'un projet concerté :



sont pas renouvelés à temps, et la dynamique collective s'essouffle inéluctablement.

L'ASLGF de la Charente cognaçaise en Poitou-Charentes est un bon exemple de la difficulté de transposer un modèle d'une région à l'autre. Elle a été constituée au départ pour la mise en vente de lots de peupliers et la reconstitution de peupleraies. Après une période de dormance, l'ASLGF est en transition pour former un nouveau bureau. Les propriétaires ne s'étaient pas appropriés la structure de manière à ce qu'ils soient autonomes dans sa gestion administrative et technique. Le CRPF était alors identifié comme le référent. Les difficultés de renouvellement humain (notamment du président après 5 ans de bénévolat), le manque de forces vives en interne et d'appuis d'élus locaux ont fragilisé la structure. Des différentes expériences d'animation vécues, il résulte pour le technicien de CRPF un ajustement constant aux objectifs et une recherche de moyens pour y parvenir.

L'adhésion à une structure de regroupement est synonyme d'investissement personnel et va de pair avec une implication concrète.

Un regroupement à durée illimitée n'est pas toujours synonyme de pérennité

Lors d'une démarche d'animation, il est aussi fréquent d'être confronté à des souhaits pluriels et divergents de la part des propriétaires. Les attentes et les objectifs de chacun peuvent ne pas se recouper au même moment.

Responsabiliser dans un cadre rassurant et mutualisant

Les propriétaires qui constituent une association doivent pouvoir être des acteurs à part entière. Ils ne doivent pas subir la démarche, lorsqu'ils décident de jouer le jeu du regroupement.

Dans l'idéal, l'adhésion est synonyme d'investissement personnel, et

va de pair avec une implication concrète au-delà d'une cotisation annuelle. Pour cela, il ne faut pas hésiter à les intégrer très tôt dans la démarche, non seulement sur le plan administratif mais également d'un point de vue technique. ■

Un groupement forestier durable

par Nicolas Folliot, CRPF Nord - Pas de Calais - Picardie,
Michèle Lagacherie, CRPF Languedoc-Roussillon
et Jérémie Abgrall, CRPF Aquitaine

Constitué pour éviter le démembrement du foncier, un groupement forestier s'envisage généralement sur le long terme. La cohésion des membres associés évolue dans le temps. Le rappel de l'enjeu initial, le suivi rigoureux des porteurs de parts, le renouvellement des associés sont quelques-uns des conseils pour assurer la pérennité d'un groupement forestier. Les générations de propriétaires se succèdent sur un massif forestier, avec souvent la division du parcellaire comme conséquence, ce qui complique la gestion. Pour éviter le morcellement d'une forêt et la continuité dans sa gestion, le groupement forestier, société civile à vocation forestière, est une alternative intéressante.

Transfert de la propriété du foncier

L'objectif initial d'un groupement forestier est de former une structure pérenne de regroupement du foncier, sous la forme d'une personne morale dotée d'un patrimoine propre. Les premiers sont apparus en 1954. Leur fondement est le transfert du droit de propriété des membres associés. De ce fait, les membres deviennent porteurs de parts sociales, proportionnellement à leur apport respectif. Le groupement, type particulier de société civile, est donc propriétaire du foncier et peut effectuer des ventes de bois en son nom. La perte de propriété parcellaire directe peut constituer un obstacle psychologique, lorsque les propriétaires sont attachés à la valeur patrimoniale de leur terrain et à sa transmission, mais la gestion est en facilitée, surtout lorsque les

surfaces apportées sont petites. Le GF n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Chaque membre déclare au titre des revenus forestiers, la part de revenu cadastral correspondant à sa participation au groupement.

Des groupements forestiers familiaux

Cet outil est efficace pour pallier l'émiettement foncier, notamment au moment d'une succession. Lors de la transmission d'une forêt (héritage et mise en indivision...), plusieurs organismes peuvent conseiller : le CRPF, le syndicat des forestiers, les notaires. Une majorité de groupements forestiers se sont constitués sur la base d'un patrimoine familial. Les GF ont alors pour vocation première de régler le régime de l'indivision, pour éviter toute paralysie lors des successions. Les statuts fixent les règles entre les associés¹⁾ et les pouvoirs du gérant.

1) Trois formules pour les successions : partage, indivision, ou groupement forestier, CRPF Poitou-Charentes.

De nombreux groupements forestiers réalisés dans le sud de la France ont permis le regroupement des terres de déprise et leur mise en valeur forestière.



Alors que le bon fonctionnement d'une indivision ne peut résulter que d'une parfaite entente entre tous ses membres, le GF doit permettre d'améliorer et de stabiliser le mode de gestion, avec une comptabilité propre. Il est sain de ne pas multiplier le nombre d'associés. Il faudrait prévoir et anticiper la sortie possible des personnes qui ne sont pas ou plus intéressées. D'autres types de groupements forestiers existent. Des GF d'investissement permettent à des banques ou investisseurs de constituer des unités forestières conséquentes. Cela entre souvent dans une répartition de risques à l'actif. Ce type de structure est actuellement développé pour certaines entreprises. Des GF de reboisement ont été créés pour regrouper des propriétaires souhaitant atteindre la surface minimale pour l'obtention des aides du Fonds forestier national²⁾. Actuellement, on dénombre 12 000 GF pour une surface de 1 338 000 ha³⁾.

2) Le Fonds forestier national n'existe plus depuis l'an 2000.

3) *Enquête sur la structure de la propriété forestière privée 2012*, ministère de l'Agriculture.

4) Depuis 2001, les GF doivent être inscrits au registre du commerce. En 2005, les exigences du registre du commerce ont été renforcées. La connaissance des porteurs de parts est rendue obligatoire fiscalement, et des exigences fiscales ont émergé.

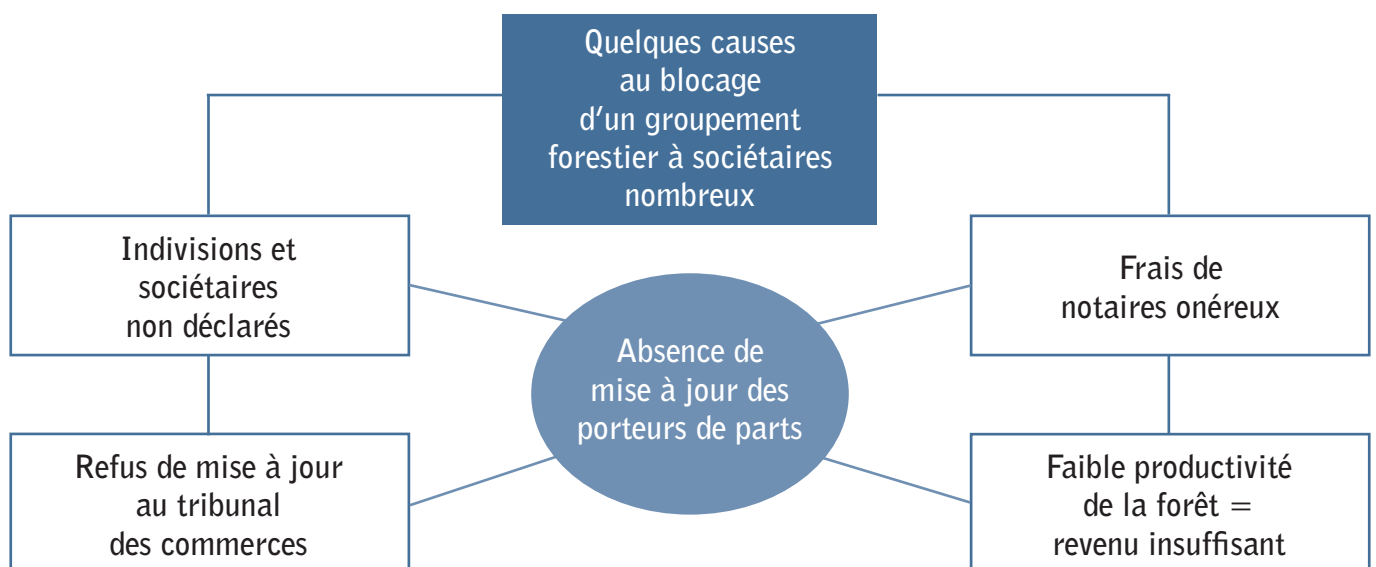
Des exigences administratives problématiques dans les groupements à sociétaires nombreux

Dans l'Hérault entre 1957 et 1980, 45 GF ont été créés pour réaliser des boisements forestiers, grâce aux aides du Fonds forestier national : la Compagnie du Bas-Rhône et du Languedoc avait assuré le regroupement des propriétaires et la mise en œuvre des pro-

jets. Les propriétaires étaient rassurés sur les besoins très modérés d'implication de leur part dans ces groupements pendant plusieurs années en attendant les premières récoltes.

Les évolutions législatives⁴⁾ ont créé des tensions au sein des GF, d'autant que 30 ans après la plantation, les peuplements n'étaient toujours pas productifs dans ces forêts de piémont méditerranéen et que beaucoup de sociétaires s'en sont désintéressés. Leur nombre s'est multiplié avec les successions, les gérants se découragent par un suivi difficile des porteurs de parts, les renouvellements de gérance se font difficilement. Dans ces groupements forestiers où le nombre de sociétaires est fréquemment de 40 à plus de 160 personnes, répondre aux nouvelles exigences du registre du commerce est devenu pour la majorité inaccessible. Successions non réglées, parts non mentionnées dans les actes, sociétaires devenus inconnus ou ne répondant plus..., autant de situations qui entraînent l'absence des pièces d'identité exigées, le refus des démarches administratives par le greffe et le blocage du fonctionnement des GF : pas de reconnaissance des nouvelles gérances, pas de Kbis mis à jour pour la gestion du compte bancaire, plus de paiement possible de l'assurance responsabilité civile, des impôts, plus de mutation de part enregistrée... Des difficultés énormes pour les gérants bénévoles qui essaient de faire vivre la forêt ainsi constituée !

Anticiper les quelques causes qui mènent au blocage de groupement forestier



Les groupements forestiers familiaux, qui gardent un projet familial commun et qui possèdent un nombre bien inférieur de sociétaires, souffrent moins de ces difficultés. De même, les groupements forestiers d'investisseurs, situés sur des zones productives, n'ont pas ces difficultés dans la mesure où ils apportent une rémunération régulière aux porteurs de parts.

Concertation et formation des gérants

Des fédérations départementales (Hérault, Lozère) ou interdépartementales (Aude, Pyrénées-Orientales) ont été constituées pour rassembler les GF autour de ces difficultés et les aider à lever les problèmes de gestions administrative et sylvicole. Le contexte promobilisation et les moyens d'animation via les fédérations ont pu en relancer plusieurs dans la gestion sylvicole et vers une remise en santé financière. Sur les conseils du président du TGI⁵⁾ de l'Hérault, sollicité pour lever le blocage administratif avec les RCS⁶⁾, des dossiers type, illustrant chaque point de blocage, sont en préparation pour être soumis au greffe et en permettre la mise à jour.

Des actions d'animation sont développées par le CRPF Languedoc-Roussillon, comme la formation des gérants et l'appui à la gestion administrative de leurs groupements, grâce à 40 jours de chargé de mission chaque année financés par le département de l'Hérault, conscient des conséquences de ces difficultés sur la gestion des surfaces boisées concernées. Cet appui permet de conseiller les gérants sur l'ensemble de leurs démarches administratives, d'éviter les dissolutions ou démissions des gérances, et de les encourager aux actes de gestion forestière en dépit de ces blocages. Il coordonne au sein de leur fédération des démarches collectives telles qu'un appel d'offres commun à la rédaction des PSG, suivi pour certains d'un conventionnement avec un gestionnaire. Dans ce contexte de forêt méditerranéenne à productivité parfois moyenne, les objectifs de ces PSG sont multiples et ne prévoient pas uniquement la production de bois. Ils intègrent notamment des objectifs pour la cueillette, le sylvo-pastoralisme, ... Une gestion en traitement irrégulier peut parfois être préconisée. Tout ceci dans le but que chaque porteur de parts puisse trouver un intérêt à la gestion du GF et que des solutions financières soient aussi rapidement associées.

5) Tribunal de grande instance

6) Registre du commerce et des sociétés

Un cas à part : les groupements forestiers d'accompagnement à la reconstitution des peuplements : une gestion du foncier à durée limitée.

En Aquitaine, une alternative innovante a été proposée : des Groupements forestiers d'accompagnement à la reconstitution des parcelles sinistrées (GFAR). Ces derniers doivent répondre à une problématique bien ciblée et sur un pas de temps limité à 10 ans maximum. Cette dynamique a vu le jour dans le cadre du regroupement de la petite propriété pour permettre l'accès aux aides pour le nettoyage des parcelles et le reboisement suite à la tempête Klaus de 2009.

Cette action, cofinancée par le conseil départemental des Landes et la région Aquitaine a permis de mener une animation pour le regroupement des propriétaires, menée par deux techniciens du CRPF. La création de GFAR, la constitution d'ASL et l'adhésion à des Ogec étaient proposées aux propriétaires. Par ce biais, les propriétaires de parcelles sinistrées de moins de 4 ha, malgré tout attachés à la transmission du patrimoine, ont pu se rassembler pour bénéficier des subventions de l'État.

Chaque îlot de nettoyage d'une surface de 2,5 ha en moyenne dispose d'aides régionale et européenne de 1 100 €/ha de nettoyage et de 1 200 €/ha de reboisement.

Dans le cas de la constitution de GFAR par la Société forestière de la Caisse des dépôts, l'originalité de la démarche réside dans le fait que le propriétaire retrouve la propriété de sa parcelle à la dissolution du groupement. Ainsi, une fois les opérations de reboisement terminées et le solde de subvention perçu, soit au bout de 2 à 3 ans, chaque membre est libre de demander le retrait de sa parcelle. La dissolution du GFAR est décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire. Sans dissolution, chaque propriétaire peut décider de son gré de quitter le groupement. 4 GFAR ont été constitués pour 267 ha et 96 propriétaires regroupés.

Le GFAR a ainsi participé à la reconstitution et a impulsé une dynamique de reboisement là où le morcellement l'aurait freiné.

Pour plus d'informations sur le programme de regroupement
de la petite propriété dans les Landes :
CRPF d'Aquitaine : 05 56 01 54 70
Société Forestière de la Caisse et Dépôts –
Agence de Bordeaux : 05 56 29 22 00
Alliance Forêts Bois : 05 40 12 01 01
Association des ETF d'Aquitaine : 05 56 88 05 38

**Gérants en formation
Fogefor sur le suivi
des sociétaires et de la
valeur des parts**



M. Lagacherie - CRPF L. Roussillon © CNPF

Les premières actions forestières ainsi déclenchées portent déjà leurs fruits, tant auprès des autres groupements forestiers qu'auprès des propriétaires forestiers de ces communes, notamment lorsqu'ils sont déjà porteurs de parts : ces forêts présentent des exemples de gestion multifonctionnelles incitatives localement, tant vis-à-vis de l'intervention forestière que de l'intérêt du regroupement et de la gestion en commun.

Il devient aujourd'hui urgent de trouver une solution aux blocages administratifs cités précédemment pour que ces actes de gestion puissent se poursuivre et que les initiatives de regroupement de propriétaires forestiers ne soient pas découragées ! La question a été portée au parlement et au ministère : la proposition de dispense d'inscription au RCS⁶⁾ est à ce jour toujours bloquée. Les groupements forestiers attendent beaucoup des résultats de la mission confiée au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux pour proposer une solution adaptée.

**L'implication du gérant,
garante de la bonne gestion**

Même dans ces situations difficiles, voire ubuesques, la persévérance des gérants est déterminante pour l'avenir de ces forêts qui couvrent plus de 7 500 ha dans l'Hérault, ou encore 15 000 ha en Lozère. Rassembler les sociétaires sur les projets de gestion de leur forêt, générer des revenus avec des produits

bois ou autres lorsque cela est possible, assurer la continuité des informations et des contacts entre eux, poursuivre les initiatives de gestion et les contacts avec les professionnels de la forêt, maintenir la solidarité entre gérants autour d'une fédération,... autant d'actions indispensables pour que les efforts antérieurs qui ont généré le regroupement et la mise en valeur des parcelles initiales ne soient pas réduits à néant. Ces missions ordinaires d'un groupement forestier familial ont besoin d'être encouragées dans les groupements de plus grande ampleur pour ne pas être englouties.

Les GF sont un bon outil pour pérenniser ou redynamiser la gestion forestière. Ils ont une réelle compétence de gestion et s'affranchissent de la notion de propriété.

Quelques conseils essentiels à retenir pour assurer la pérennité d'un GF :

- ➡ rappeler régulièrement l'objectif de gestion qui rassemble ;
- ➡ renouveler et former les gérants qui se succèdent ;
- ➡ prévoir une gestion avec un autofinancement pour les travaux sylvicoles ;
- ➡ suivre et actualiser régulièrement l'identité des porteurs de parts ;
- ➡ éviter la multiplication des sociétaires par des statuts adaptés et/ou le suivi régulier de la valeur des parts ;
- ➡ anticiper la sortie des associés qui ne souhaitent plus l'être. ■

6) Registre du commerce et des sociétés.

Label Gieef : l'expérience du CRPF Rhône-Alpes

Par Christophe Barbe, CRPF Limousin



Le CRPF Rhône-Alpes sous l'impulsion de Xavier Martin alors directeur, a travaillé à la création d'ASLGF : association syndicale libre de gestion forestière. Les ASLGF sont potentiellement labellisables « GIEEF » : Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier, label préconisé par le ministère. Christophe Barbe, alors ingénieur au CRPF Rhône-Alpes, nous fait partager son expérience d'animation.

Quelle est votre expérience de montage du premier Gieef ? Quel était le contexte et votre travail d'animation ?

Christophe Barbe : L'ASLGF des Cévennes ardéchoises est d'abord née de la volonté d'un groupe de propriétaires ardéchois soucieux de mieux gérer leurs forêts morcelées et de faciliter leurs exploitations en se regroupant au sein d'une association.

La labellisation Gieef est venue dans un 2^e temps. Le Gieef n'est pas une forme juridique de regroupement, mais un label administratif qui ne confère aucun statut juridique. Cette labellisation est « une formalité » pour ce type de structures de regroupement accompagnées par le CRPF en Rhône-Alpes : ASLGF avec PSG concerté et un régisseur pour la mise en œuvre du PSG.

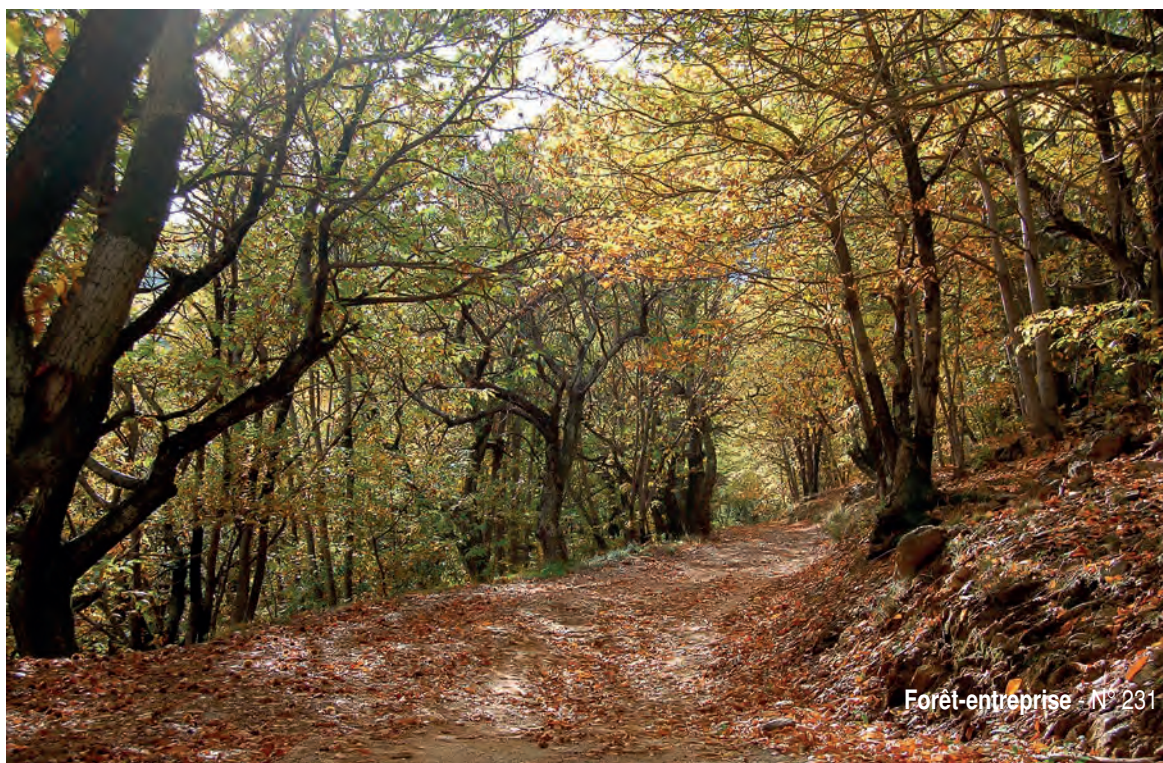
La phase la plus lourde a donc été l'animation par les techniciens du CRPF pour la constitu-

tion de l'ASLGF (autour de 80 jours répartis sur 2 ans, animation financée par la région Rhône-Alpes et par le département de l'Ardèche). Une fois celle-ci créée, elle a lancé un appel d'offres pour la réalisation du PSG concerté ouvert aux hommes de l'art, aux Ogec¹⁾...

Remercions ici les techniciens de terrain qui sont allés au contact des petits propriétaires pour les amener à réaliser une gestion concertée sur 1 400 ha (cas des Cévennes ardéchoises).

Le contexte politique local et régional a aussi bien appuyé l'animation : le département de l'Ardèche a versé une aide de 80 % pour la réalisation du PSG concerté ainsi que la région Rhône-Alpes. Nous avons ainsi développé une boîte à outils méthodologique et financière, propre au CRPF, reproductible à d'autres départements, en souhaitant que la nouvelle région continue à soutenir cette stratégie de regroupement de propriétaires forestiers.

1) Organismes de gestion et d'exploitation forestière en commun.



Jean-Michel Prévaut © Photothèque CNPF

- Outre l'ASLGF, d'autres structures sont-elles aptes à être labellisées Gieef? Pour bénéficier du label, un avenant aux statuts préalables d'une structure de regroupement (type ASLGF, GF, groupement d'employeur...) est-il indispensable?

Christophe Barbe : L'instruction technique du ministère est claire : le regroupement des propriétaires forestiers peut prendre des formes juridiques diverses, dès lors qu'il s'agit d'un regroupement volontaire : organisation de producteurs, association syndicale, etc. À titre d'exemple, une association syndicale libre de gestion forestière peut demander une reconnaissance en tant que Gieef, si elle répond aux conditions demandées : PSG concerté et document de diagnostic.

La loi n° 2014-170 ne précise pas que le Gieef soit une personne morale. Un regroupement informel de propriétaires forestiers privés peut donc constituer un Gieef. Ce cas n'existe pas encore mais cela sous-entend la mise en place d'une convention entre les propriétaires, cela n'est pas toujours plus simple (requalification possible par les tribunaux en société ou association de fait dès lors qu'un litige surviendrait entre les propriétaires).

- Y a-t-il un lien direct entre la reconnaissance apportée du label Gieef et l'implication/la motivation des propriétaires regroupés? Au-delà de l'aspect économique, un réel effet levier pour la cohésion du groupe a-t-il pu être observé?

C. Barbe : Au sein de l'ASLGF des Cévennes ardéchoises, la cohésion de groupe est née du travail réalisé par les propriétaires forestiers pour bâtir ensemble leur association. La rédaction commune des statuts de l'ASLGF et de ses règles de fonctionnement ont permis de souder les propriétaires autour d'un projet commun. Ils se sont impliqués dans leur association et sa gestion. Le Gieef qui arrive dans un second temps, est une reconnaissance de ce travail effectué. Il peut être un moteur pour toujours bien faire : valoriser sa forêt dans le respect de l'environnement.

- Percevez-vous une corrélation directe entre le regroupement de gestion prôné par le Gieef et le fait de mieux mobiliser le bois?

C. Barbe : Tout d'abord, il faut savoir que certains propriétaires n'avaient pas les moyens de gérer et exploiter leurs forêts quand ils étaient seuls. Le regroupement a donc permis la mise en gestion de certaines parcelles dans lesquelles aucune intervention n'avait été

possible avant. Ensuite, le fait de réaliser un PSG concerté permet de mobiliser du bois ; le fait de s'engager à réaliser un PSG concerté implique la réalisation concrète du programme de coupes et travaux du PSG. C'est pourquoi en Rhône-Alpes, les ASLGF, qui ont un PSG concerté, ont un régisseur chargé de mettre en œuvre ce document. Ce « régisseur » peut être un homme de l'art (expert forestier en Rhône-Alpes) ou une coopérative.

- La labellisation Gieef encourage une vision à moyen voire long terme de la gestion forestière : comment cet aspect est-il perçu par les propriétaires de la région? Comme une nouveauté, une contrainte, une appréhension, une opportunité, un handicap...

C. Barbe : Le Gieef est plutôt perçu comme une reconnaissance par l'Administration du travail effectué. Les propriétaires adhérents à l'ASLGF connaissent à l'avance les règles de fonctionnement de l'association, dont l'engagement est d'intégrer le PSG et de l'appliquer. Ils sont donc d'accord avec cette démarche et intéressés par la programmation de la gestion sur leurs parcelles. En même temps, il est vrai qu'un engagement sur 10-20 ans peut être une appréhension pour certains, surtout soucieux de bien faire pour les générations suivantes.

- Le crédit d'impôt sur le revenu au titre des travaux forestiers du Gieef apporte-t-il une réelle plus-value au propriétaire par rapport à d'autres aides existantes (Defi travaux...)?

C. Barbe : Nous n'avons pas encore assez de recul. Il faudrait pouvoir clarifier les avantages que pourrait apporter un Gieef : majoration des aides, Defi travaux, crédit d'impôt au titre des travaux forestiers. Le décret n° 2016-1162 du 26 août 2016 relatif aux obligations déclaratives afférentes au crédit d'impôt mentionné à l'article 200 quindecies du code général des impôts fixe les justificatifs à fournir par les personnes physiques, ou membres d'un groupement forestier, ou participant à une société d'épargne forestière et membres d'un Gieef, souhaitant bénéficier du crédit d'impôt sur les dépenses de travaux forestiers et les rémunérations versées pour la réalisation d'un contrat de gestion des bois et forêts. ■

Cet entretien a été réalisé en collaboration avec Marie-Pauline Tachon et Frédérique Chalaz du CRPF Rhône-Alpes. Christophe Barbe est actuellement directeur-adjoint du CRPF Limousin.

Une labellisation Gieef ?

Par Thomas Formery, directeur général du CNPF

En juin 2013, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a proposé d'instaurer une forme de labellisation par l'État. Un an plus tard, la loi d'Avenir pour l'agriculture et la forêt est venue concrétiser ses dires. Outre la création d'un fonds stratégique pour le financement de la politique forestière, elle stipule la mise en place du label des « Groupements d'intérêt économique et environnemental forestier ». Ils doivent promouvoir ou récompenser les différentes formes de regroupement permettant de déployer une gestion forestière active à l'échelle du territoire. Les Gieef ont donc une finalité bien précise : « encourager les regroupements de propriétaires forestiers à l'échelle d'un petit massif forestier pour une gestion forestière coordonnée permettant une meilleure mobilisation du bois et une meilleure performance environnementale¹⁾ ». Sur la base d'un projet pluriannuel, ils réunissent un minimum de 20 propriétaires volontaires pour une centaine d'hectares²⁾ autour d'une gestion globale de la forêt.

Une articulation est envisageable avec des structures déjà existantes, celles-ci pourraient tendre à coopérer au sein d'un périmètre plus vaste (une sylvoécocorégion), qui serait constitué par le nouvel outil du Gieef. La région Rhône-Alpes travaille actuellement sur la compatibilité entre l'ASLGF et ce nouveau label. Elle espère, en l'espace de 5 ans, en officialiser une cinquantaine sur son territoire³⁾. À ce jour, cette formule de regroupement semble la plus adaptée pour obtenir le label, dès lors que le nombre de propriétaires et le périmètre des parcelles engagées entrent dans les conditions imposées par la loi⁴⁾. La difficulté première sera alors de conserver un territoire sylvicole sur un périmètre cohérent et homogène. Pour le reste, il s'agirait d'un bon levier pour lever des fonds et mutualiser des charges dans le cadre d'un contrat de gestion.

Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur la portée nationale de ce label, mais aussi son application sur les territoires au quotidien

Un Gieef suppose que les propriétaires souhaitent se regrouper et que leur intérêt aille dans le sens d'une dynamique pérenne de gestion sylvicole.

et dans la durée. Face au regroupement des propriétaires, certaines régions sont moins concernées que d'autres. Dans ce cas, la labellisation Gieef ne peut couvrir que des cas limités et être envisagée que comme l'étape finale d'un processus de regroupement long et progressif. Le défi à relever est de taille, car implicitement, une telle approche suppose que les propriétaires souhaitent se regrouper et que leur intérêt aille dans le sens d'une dynamique pérenne. Or, selon les circonstances, et nous l'avons constaté, il peut s'avérer plus judicieux de miser sur une action ciblée et limitée dans le temps, qui puisse également s'articuler avec les actions des coopératives forestières. Qui plus est, cela induirait un changement conséquent dans

le mode d'animation de la petite propriété forestière. Bâtir un regroupement de gestion efficient nécessite avant tout de relever des attentes communes. Sans être suffisant, ce repérage est du moins décisif pour voir émerger une cohésion d'ensemble et un lien durable entre les propriétaires. La réponse à ces besoins, ce n'est pas une directive externe qui peut la fournir : elle relève bien de la diversité des territoires et du contexte local rencontré. ■

1) Légifrance, Communiqué de presse du Conseil des ministres. 13 novembre 2013. Pour de plus amples informations sur la mise en œuvre du Gieef, le lecteur pourra notamment se référer au décret n° 2015-728

2) Assouplissement du décret d'application publié le 26 juin 2015.

3) Document de travail : Nouvelle impulsion. Regroupement et production. Développement des Gieef / ASLGF. CRPF Rhône-Alpes.

4) Rondeau N., communication personnelle.



Jean-Michel Préault © Photothèque CNPF



Regroupement de forestiers : l'appui du CNPF indispensable, ponctuel et renouvelable

Par Jérémy Abgrall, CNPF-CRPF Aquitaine et Nicolas Folliot, Nord-Pas de Calais- Picardie

Ce dossier synthétise diverses solutions de regroupement des propriétaires forestiers, à la disposition des techniciens et ingénieurs du CNPF, pour la dynamisation de la gestion en forêt privée. De l'analyse des différences de structures, d'une initiative à une autre, d'un contexte à un autre, émergent quelques dénominateurs communs, facteurs d'écueil ou de réussite.

Les animations territoriales portent leurs fruits, notamment après avoir acquis une connaissance fine :

- des territoires concernés par le périmètre des projets,
- des entreprises de la filière,
- et bien entendu, des forestiers conseillés.

Parce que l'on regroupe des personnes avant de regrouper des forêts, le facteur humain et le facteur temps jouent un rôle prépondérant dans la réussite d'un projet ! D'un secteur à l'autre, les contextes territoriaux et forestiers sont multiples, les intérêts et attentes des propriétaires parfois divergents. Il ne s'agit pas, pour convaincre, de présenter une solution prête à l'emploi. Il convient d'accompagner des propriétaires différents vers la convergence d'un objectif commun de gestion. Ainsi, le travail d'animation du CNPF et de ses partenaires crée les conditions nécessaires à l'instauration d'une confiance mutuelle entre propriétaires forestiers, également vis-à-vis d'une filière forêt-bois parfois méconnue. La mobilisation et la commercialisation du bois arrivent dans un second temps.

Parce que l'on regroupe des personnes avant de regrouper des forêts, le facteur humain et le facteur temps jouent un rôle prépondérant dans la réussite d'un projet !

Pour le technicien sur le terrain, il convient d'être à l'écoute des besoins et appréhensions des forestiers face au regroupement. Le regroupement est avant tout une aventure humaine : garder un œil avisé sur les pratiques et les comportements des sylviculteurs doit permettre d'apporter une réponse fédératrice face à une somme d'intérêts individuels. Ce processus d'écoute et de concertation conditionne l'appropriation du projet par les acteurs concernés.

S'engager dans la voie du regroupement des propriétaires nécessite donc un travail de longue haleine : les initiatives allant dans ce sens portent leurs fruits à long terme. Cette entreprise requiert un investissement en moyens humains et en temps. Ainsi, la mesure de l'impact de ces projets mérite de prendre du recul sur les actions engagées, dont les retombées positives dépassent la durée de mise en œuvre du projet lui-même.

Le démarrage d'un projet nécessite du temps, ce qui peut s'avérer problématique pour tous les groupements de propriétaires, car les générations se succèdent. Les associations ou groupements doivent veiller en permanence à trouver en leur sein, les forestiers motivés pour en poursuivre la gérance et prendre la relève. L'intervention ponctuelle des agents du CNPF est ici cruciale, elle accompagne et encourage l'implication indispensable des sylviculteurs. La dynamique ainsi créée ou activée dans un territoire s'avère souvent bénéfique, au regard des retombées générées. L'une d'elle, inattendue et moins directement mesurable, est pour certains forestiers la prise de conscience qu'ils sont un maillon d'une filière économique locale et durable. ■

Les outils informatisés de gestion forestière : accès en ligne ou sur ordinateur

Par Michel Chartier, CNPF-IDF

Quelles sont les évolutions récentes des logiciels de gestion forestière par informatique ? Le groupe « Outils informatisés de gestion forestière » du CNPF évalue et compare afin de vous aider à choisir en fonction de vos besoins ou attentes, avec des tableaux comparatifs clairs.

Cet article compare les différentes possibilités de gestion par informatique du cadastre, de description de peuplements, de gestion sylvicole et de suivi économique de coupe et travaux, mais également le coût de l'investissement et la maintenance.

Les différents produits

Deux types de produits se distinguent : les plateformes via un accès web et les logiciels classiques installés sur son ordinateur.

Les accès web

Cette première catégorie, en constante augmentation depuis quelques années, regroupe les outils disponibles grâce à une connexion internet.

Ce type d'accès offre les avantages suivants :

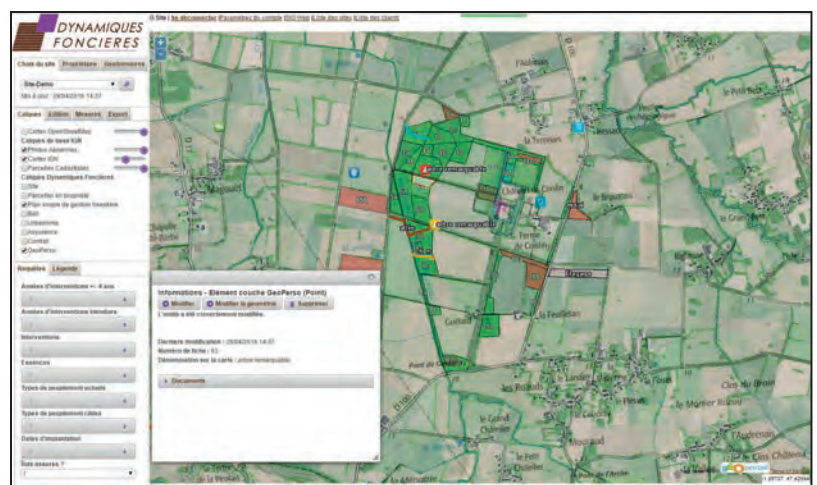
- ne nécessite pas l'achat d'un logiciel,
- maintenance assurée par le concepteur,
- consultation des propriétés via internet par un ou plusieurs utilisateurs.

L'utilisation de ces applications implique une connexion permanente à Internet, le haut débit est souhaitable.

Trois produits destinés aux propriétaires gestionnaires ont été identifiés par le groupe :

- Clicmap (société Argefo) : un des premiers outils en ligne créé sur ce marché ;
- maforêt.fr : ce produit est avant tout un site de mise en relation de prestataire pour un propriétaire ;
- Sylvamap (société Dynamique foncière) : outil qui a bénéficié d'une collaboration avec des Cetef¹⁾.

L'offre se décline sous la forme d'un système d'abonnement basé sur la surface et la répartition en nombre de parcelles (cadastrales et forestières).



Vue d'ensemble de l'outil Sylvamap, avec un formulaire à renseigner.

D'autres outils existent et sont dédiés aux adhérents d'une coopérative (Alliance, Coforêt) afin de suivre la réalisation des interventions. L'abonné peut ainsi visualiser le plan de sa propriété, consulter et parfois gérer les travaux prévus. Seuls les outils dédiés aux propriétaires gestionnaires (sans lien avec l'adhésion à une coopérative) et qui permettent une modification des données par le propriétaire ont été testés.

Les logiciels

Dans les précédents articles (2009 et 2013)²⁾ nous indiquions que l'installation d'un logiciel sur l'ordinateur restait encore la pratique la plus répandue. Ceci semble être l'inverse aujourd'hui sans pour autant disposer de chiffres précis sur cette question.

Pour ce produit, les avantages tiennent à l'autonomie d'utilisation et à la disponibilité indépendante d'un accès internet.

Néanmoins la pérennité de l'utilisation du logiciel dépendra de la maintenance et des mises à jour du produit. Des dysfonctionnements se révèlent souvent dans l'utilisation de l'outil suite à une mise à jour ou un changement du système d'exploitation.

1) Loutrel J., de Montalembert S., le Cour Grandmaison A., 2015. Sylvamap, un partenariat fructueux CETEF-développeur de logiciel. Forêt-entreprise n° 220 p. 8-10.

2) Chartier M., 2013. Du nouveau dans les logiciels forestiers. Forêt-entreprise n° 208, p. 48-53.

4 outils sont référencés en 2016: *Dendralone, Forêt+, Sylvélite et PFI.*

Le choix d'Oxygis

La société Oxygis a souhaité s'orienter vers une autre cible que la forêt jugeant que le marché est trop étroit pour permettre à la société de supporter une maintenance envers les clients forestiers qui restent en trop petit nombre pour le coût que cela représente en interne. Nous avons donc retiré ce logiciel du comparatif même si (*voir encadré*) les utilisateurs actuels peuvent toujours l'utiliser.

Les questions à se poser avant de se lancer

La recherche d'un outil peut être structurée en quatre phases :

► **Quelles sont mes attentes ?** Cette phase nécessite une analyse *a priori* des besoins réels. Il est évident que de (trop ?) nombreuses exigences nécessiteront l'acquisition d'un outil complexe. Il en est de même pour le temps de saisie très lié aux résultats d'exploitation du logiciel. Les besoins d'un sylviculteur à l'autre étant très divers, les éditeurs de logiciel ont dû faire des choix qui ne peuvent couvrir toutes les attentes simultanément. Il est malheureusement peu probable qu'un seul outil puisse satisfaire 100 % des besoins. Le recours à des outils classiques en complément, comme les tableurs est parfois nécessaire pour la réalisation d'une analyse plus poussée. Une autre solution est de demander une adaptation du produit mais devrait engendrer des surcoûts à l'achat.

► **Mon équipement actuel correspond-il ?** Les applications demandent parfois des ordinateurs puissants. Il peut s'avérer utile d'envisager, en même temps que l'achat/abonnement du logiciel, un nouvel investissement matériel. Cette phase doit également permettre d'identifier si l'outil nécessite un système d'exploitation particulier et l'installation d'autres logiciels. Les outils en ligne peuvent également rendre nécessaire une connexion haut débit à internet.

► **Quelle est ma capacité d'investissement ?** en coût et en temps ? On ne voit parfois que le prix de l'outil, mais d'autres postes de dépense peuvent amener un surcoût important. En effet, la maîtrise du logiciel nécessite souvent une ou plusieurs journées de formation. Dans le cas d'un outil sur ordinateur, l'achat de fond cartographique peut rapidement devenir onéreux. Pour les logiciels, la question du partage de l'information est également essentielle et demande souvent l'achat de plusieurs licences.

► **Quels fournisseurs et pour quelle pérennité ?** Il est important d'être informé du suivi du produit dans la durée. Il est fortement déconseillé d'arrêter son choix sur un outil en fin de vie. Deux points sont à prendre en considération : l'évolution technique liée à l'évolution du matériel (changement de système d'exploitation) et le développement de nouvelles fonctionnalités. Les indicateurs de suivi d'un logiciel sont le numéro et la date de sortie de la dernière version.

La réalisation des tests

La grille d'évaluation, élaborée en 2008, reprend les 8 thèmes déterminés par le groupe :

- gestion de la propriété,
- gestion du cadastre,
- gestion fiscale,
- gestion forestière,
- gestion technique,
- cartographie,
- fonctionnalités diverses,
- critères généraux sur le logiciel.

Pour chaque thème, des critères sont estimés selon une note de 0 (pas de renseignement) à 4 (très détaillé).

Gestion de la propriété

L'évaluation de ce thème s'appuie sur les possibilités d'intégration :

- de données descriptives sur la propriété : climat, objectifs, types de document de gestion,
- du type de propriété juridique (nue-propriété, indivision, groupement...),

OxyGis le mot du gérant

Les 5 logiciels « Oxygis Forêt V1 » arrivés à maturité resteront perpétuellement opérationnels pour chaque client. Tous les clients disposeront donc d'une licence à vie leur permettant de continuer à travailler sur leur logiciel installé et restant opérationnel sans interruption.

Il n'y a plus de maintenance et d'assistance à partir du 14 mars 2016 et plus de permanence téléphonique depuis le 2 avril 2016. Il n'est plus prévu de faire évoluer les produits existants.

Seule une courte liste de clients *corporate*, grands comptes, bureau de gestion et d'experts continueront à bénéficier d'une licence de maintenance qui sera renégociée mais ne donnant qu'une assistance pour des bugs éventuels.

Ces clients *corporate* pourront négocier en direct avec le prestataire désigné pour la maintenance limitée afin que ce dernier fasse des évolutions à la demande...

Enfin, pour tous ceux qui auraient rêvé de faire évoluer son Oxygis vers de nouvelles fonctionnalités voire améliorer celles existantes, communiquez nous vos attentes par mail à l'adresse info@oxygis.eu afin qu'ainsi la V2, que l'on développe actuellement, puisse intégrer vos attentes vous donnant une issue potentielle vers une application fortement évoluée avec les outils de la génération actuelle et dont la sortie est annoncée pour le 4^e trimestre 2016.

Tableau 1 - La gestion de la propriété

Libellé	Dendralone	Forêt+	PFI	Sylvélite	Sylvamap	Clicmap	Maforêt.fr
Renseignements généraux	++	+++	-	+++	+++	+	+
Descriptif juridique	+	++	-	+++	-	-	+
Gestion des exploitants/fermages	-	+	-	++	-	-	-
Gestion des acteurs	+++	+++	-	+++	+	-	-
Gestion des porteurs de parts	-	-	-	+	-	-	-

- Critères non renseignés ; + Quelques informations ; ++ Eléments principaux ; +++ Détaillé ; ++++ Très détaillé

Tableau 2 - La gestion du cadastre

Libellé	Dendralone	Forêt+	PFI	Sylvélite	Sylvamap	Clicmap	Maforêt.fr
Parcelles cadastrales	+++	++++	++	++++	+++	+++	++
Sous-parcelles cadastrales	-	+++	-	++++	-	+++	-
Correspondance parcellaire cadastral et forestier	+++	+++	+	++++	++	++++	-

- Critères non renseignés ; + Quelques informations ; ++ Eléments principaux ; +++ Détaillé ; ++++ Très détaillé

Tableau 3 - La gestion fiscale

Libellé	Dendralone	Forêt+	PFI	Sylvélite	Sylvamap	Clicmap	Maforêt.fr
Classements cadastraux	-	++++	-	++++	-	-	-
Revenus cadastraux	-	++++	-	++++	+++	-	-
Bénéfice agricole forfaitaire	-	++++	-	++++	-	-	-
Loi Monichon	+++	++++	-	-	-	-	+
Exonération fiscale	+++	++++	-	++++	-	-	+
Changement de nature de culture	-	++++	-	++++	-	++	-

- Critères non renseignés ; + Quelques informations ; ++ Eléments principaux ; +++ Détaillé ; ++++ Très détaillé

 Plateformes via un accès Internet.

➡ d'informations (type carnet d'adresses) sur les acteurs (gestionnaires, intervenants) et les exploitants,
➡ de renseignements sur la gestion des porteurs de parts.

Ces informations sont absentes ou peu présentes des outils en ligne. Il est à rappeler que les éditeurs de ces outils web se proposent, pour certains, de personnaliser l'accès. Sur ces critères, les logiciels Forêt+ et Sylvélite permettent d'intégrer plus de données.

Gestion du cadastre

Dans ce thème, il s'agit d'évaluer les possibilités d'intégrer les informations fournies sur une matrice cadastrale.

Gestion fiscale

Seuls Forêt+ et Sylvélite permettent à partir du classement cadastral, de calculer les revenus cadastraux et le bénéfice agricole forfaitaire.

Gestion forestière

Sylvélite reste le logiciel le plus complet sur le thème de la gestion forestière. Il permet, par unité de gestion, d'inscrire plusieurs es-

sences (informations complétées par des éléments techniques : âge, origine, densité, état sanitaire...) mais également de renseigner un descriptif stationnel très poussé (pH, structure, texture...).

Gestion technique

Il s'agit de tester les possibilités d'intégration et de suivi des coupes et travaux. Hormis PFI³⁾, tous les outils permettent d'inscrire un nombre illimité d'interventions par parcelle.

Dendralone et Sylvélite restent les seuls à permettre l'affectation d'un peuplement à un itinéraire technique (déjà existant à l'achat ou à créer soi-même), détaillant l'ensemble des coupes et travaux envisagés sur la vie d'un peuplement. Le module d'inventaire de maforet.fr est simple et complet.

Cartographie

Ici, les outils en ligne sortent du lot. Basés sur une entrée par la cartographie, les trois fournisseurs proposent l'accès à des données de l'IGN. Clicmap se démarque de ses concurrents par des fonctionnalités se rapprochant d'un système d'information géographique :

3) Parcellaire forestier informatisé.

Tableau 4 - La gestion forestière

Libellé	Dendralone	Forêt+	PFI	Sylvélite	Sylvamap	Clicmap	Maforêt.fr
Descriptif des peuplements	+	+	+	+++	+	++	+
Descriptif de la station	+	-	++	++++	-	-	++
Gestion des contraintes environnementales	-	-	-	++	-	+	+

- Critères non renseignés ; + Quelques informations ; ++ Eléments principaux ; +++ Détaillé ; ++++ Très détaillé

 Plateformes via un accès Internet.

Tableau 5 - La gestion technique

Libellé	Dendralone	Forêt+	PFI	Sylvélite	Sylvamap	Clicmap	Maforêt.fr
Inscription des coupes et travaux	+++	+++	+	++++	++++	++++	+++
Suivi de la réalisation des coupes et travaux	+++	+++	+	+++	+++	+++	+++
Itinéraire technique	++++	+	-	++++	-	-	-
Suivi des recettes et dépenses	++++	+++	++	+++	++	+++	+
Inventaire forestier	+	+++	-	++	-	-	++++
Module de cubage	-	+	-	-	-	-	+
Lots et vente des bois	+	+	-	+	+	+	-
Gestion cynégétique	+	-	-	-	-	-	-

- Critères non renseignés ; + Quelques informations ; ++ Eléments principaux ; +++ Détaillé ; ++++ Très détaillé

création de polygones, requêtes etc.

Il est à noter que Sylvamap ne permet pas de créer de nouvelles parcelles forestières (tout comme les logiciels de gestion). Le prestataire se charge de réaliser la création et la modification du parcellaire.

Fonctionnalités diverses

Dendralone est le seul outil à proposer une gestion financière et comptable. Il offre la possibilité de créer une comptabilité analytique.

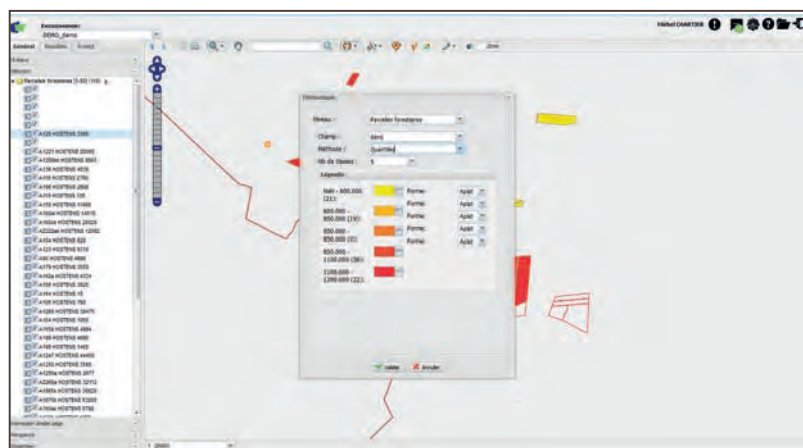
Concernant les éditions, Clicmap propose, à l'instar de Forêt+ et Sylvélite, la mise à disposition de nombreuses sorties d'états (fiches parcelles, programme des travaux...).

Sur la sauvegarde des données, les éditeurs d'outils en ligne réalisent différentes copies permettant de sécuriser les données de leurs clients.

Le test de l'intégrité des données définit le contrôle réalisé par le logiciel sur le format (texte, date...) ou le contenu attendu mais également sur la sûreté des données (risque de modifications ou de suppressions involontaires).

Il est à noter que les éditeurs d'outils en ligne proposent des tarifs dégressifs en fonction de la surface intégrée. Les tarifs de Sylvamap comprennent la mise en place de la cartographie et des modifications au court du temps.

Analyse thématique avec Clicmap.



Conclusion et perspectives

Les différents tableaux comparatifs doivent permettre à un gestionnaire d'orienter son choix en fonction d'objectifs.

Le groupe s'attachera à suivre les évolutions tant sur les outils en ligne que sur les logiciels. Nous nous tenons également à disposition pour une présentation de ces différents produits à des groupes (CETEF, syndicats...). ■

Tableau 6 - La cartographie

Libellé	Dendralone	Forêt+	PFI	Sylvélite	Sylvamap	Clicmap	Maforêt.fr
Données fournies	-	-	-	-	++++	++++	++++
Création du parcellaire	+	++	-	-	-	++++	+++
Division de parcelles	-	-	-	-	-	++++	-
Outils de dessin	+	++	-	+	++++	++++	-
Calcul de mesures/surfaces	+	++++	-	++++	++++	++++	
Intégration de données extérieures (DXF...)	-	+++	-	-	-	-	-
Intégration de points GPS	-	++	-	-	-	-	-
Lien cartographique et gestion technique	+	+++	-	+++	++++	++++	++++
Représentation thématique	++	+	-	+++	++	++++	+

 Plateformes via un accès Internet.

Tableau 7 - Les fonctionnalités diverses

Libellé	Dendralone	Forêt+	PFI	Sylvélite	Sylvamap	Clicmap	Maforêt.fr
Gestion financière et comptable	++++	-	-	-	-	-	-
Sorties d'états	++	+++	+	++++	+	+++	-
Possibilités d'exportations	+	-	+	++	++	++++	-
Configuration des tables du système	++++	-	-	+++	-	++	-
Sauvegarde des fichiers	+++	++	++++	++++	++++	++++	++++
Intégrité des données	+	+++	-	+++	+++	+++	+++

Tableau 8 - Synthèse + renvoi sur le site

Libellé	Dendralone	Forêt+	PFI	Sylvélite	Sylvamap	Clicmap	Maforêt.fr
Gestion fiscale à partir du cadastre	+	++++	+	++++	+	+	+
Description des peuplements et potentialités	+	+	+	+++	+	+	+
Gestion sylvicole	++	++	+	+++	+	+	++
Suivi économique des coupes et travaux	++	++	+	++	++	++	+
Cartographie	+	++	-	+	++	++++	++
Gestion cynégétique	+	-	-	-	-	-	-
Prix (euros ttc)	500	750	Gratuit	747.5	4,4 euros à 0.8 euro/ hectare ¹⁾	De 1.58 à 0.76 euro/ hectare	De 1.6 euros à 1 euro/ hectare
Maintenance/assistance	125 € (coût annuel)	200 € (coût annuel)	-	546.57 € (10 appels maximum)	-	-	-
Mise à jour	Comprise dans la maintenance	-	-	Comprise dans la maintenance	-	-	-

1) Tarif qui comprend la mise en place de la cartographie des peuplements et ses modifications au cours du contrat.

Résumé

De nombreux logiciels de gestion par informatique sont développés et adaptés pour les sylviculteurs. Depuis l'article paru en 2013*, le groupe de travail « Outils de gestion » du CNPF intègre et compare les outils de gestion en ligne et les logiciels. Les gestionnaires utilisent de plus en plus ce type de solutions. Le choix d'un produit doit se faire en fonction de ses attentes, de son équipement et de sa capacité d'investissement (en argent et surtout temps).

Mots-clés : logiciels informatiques, outils internet, gestion forestière.

Remerciements

Le groupe remercie tous les éditeurs de solutions pour la mise à disposition de leur outil dans le cadre de cette étude.

* Chartier M., 2013. *Du nouveau dans les logiciels forestiers*. Forêt-entreprise, n° 208, p. 48-53.

L'inventaire forestier à façon : une réponse à des besoins locaux de connaissance de la ressource

Par Fabienne Benest, chef de département Expertise,
Institut national de l'information géographique et forestière

L'IGN produit des inventaires forestiers statistiques à façon, à la demande de gestionnaires, de collectivités ou de territoire afin d'apporter une vision adaptée et globale d'un massif et de son évolution.

1) Une sylvo-éco-région (SER) est définie comme la plus vaste zone géographique à l'intérieur de laquelle les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers varient de façon homogène entre des valeurs précises, selon une combinaison originale, c'est-à-dire différente de celles des SER adjacentes. Lien vers le site de l'IGN : <http://inventaire-forestier.ign.fr/cartoser/carto/afficherCarto>

L'IGN produit, dans le cadre de sa mission d'inventaire forestier national, une évaluation régulièrement actualisée de la ressource forestière et de sa dynamique (accroissement, mortalité, prélèvements) à l'échelle nationale, régionale et par sylvo-éco-région¹.

Des besoins existent d'une connaissance précise de la ressource à des échelles plus réduites, d'une intercommunalité ou d'un massif. Les inventaires forestiers statistiques à façon mis en œuvre par l'IGN bénéficient de la puissance des estimateurs statistiques de l'inventaire national pour l'évaluation de la ressource à une échelle plus locale : massif, type de peuplement particulier sur une zone géographique plus vaste, pour un domaine d'étude de quelques milliers à environ 100 000 ha.

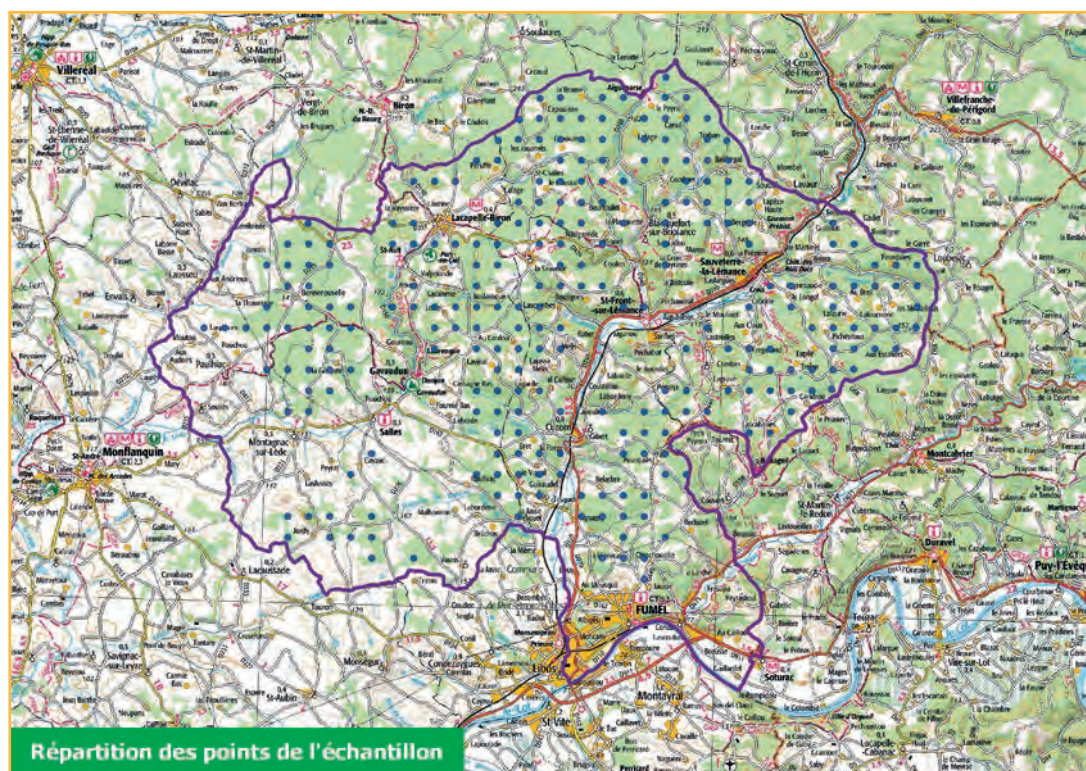
Ce type d'inventaire rigoureux fournit une information précise sur la structure du stock sur pied (par essence, par catégorie de dimension, par qualité des bois...) et sur sa dynamique (accroissement, mortalité, prélèvement), dans le but d'une planification globale de la mise en valeur économique par exemple. Il s'adapte aux usages locaux en matière de typologie de peuplement, de catégories de qualité des bois, d'observation de phénomènes particuliers comme les problèmes sanitaires... Il s'adresse aux gestionnaires de massifs mais aussi aux collectivités impliquées dans le développement de la filière bois, aux territoires faisant l'objet d'une charte ou de mesures particulières de préservation de la forêt ou de dynamisation de la mobilisation de sa production.

Ces inventaires à façon ne sont pas des inventaires de gestion à la parcelle ou de planification par unité de gestion des coupes et travaux. Ils demeurent des inventaires statistiques destinés à une vision globale de la situation d'un massif et de son évolution.

Méthode mise en œuvre

La réalisation d'un inventaire statistique nécessite au préalable la définition du domaine d'étude. L'IGN s'appuie sur sa base de données BD Forêt V2, cartographie des types de peuplements selon leur essence principale, pour la définition de l'aire d'étude. Cette base de données est actuellement disponible sur 70 départements et sera disponible sur toute la France métropolitaine fin 2017. Le domaine d'étude peut inclure la totalité des forêts d'un secteur géographique donné (intercommunalité, parc national, parc naturel régional...) ou bien concerner seulement un ou plusieurs types de peuplements sur une zone plus importante (exemple : les résineux en Bretagne). Certaines zones *a priori* difficiles à mobiliser peuvent être exclues du domaine d'étude selon des critères définis au préalable (seuils de pentes sur certains types de peuplements par exemple).

Une fois le domaine d'étude défini, un échantillon statistique est généré qui fera l'objet de visites sur le terrain. Le nombre de placettes est adapté à la taille et à l'hétérogénéité du domaine d'étude pour des résultats statistiques d'une précision optimisée. Les références cadastrales des placettes sont également générées pour une information préalable des propriétaires.



Un protocole simplifié de description des placettes adapté à la demande est ensuite mis au point. Il intègre notamment des mesures dendrométriques, des observations sur l'exploitabilité des parcelles. Afin de pouvoir utiliser les estimateurs statistiques de l'inventaire forestier national, le mode de recueil des données dendrométriques est conservé (modalités de sélection des arbres à mesurer, placettes circulaires concentriques). Mais le protocole de ces inventaires à façon est très simplifié par rapport au protocole national et demande peu de matériel. Seules les circonférences sont relevées sur les arbres à mesurer. Les mesures non réalisées sont fournies par l'IGN à partir des données de l'inventaire national dans la même sylvo-éco-région (hauteur des arbres, largeurs de cernes...).

Cette méthode décrit en général au moins 6 placettes par jour pour une équipe de deux personnes. La réalisation des opérations de terrain nécessite systématiquement un partenariat local, et elle n'est jamais effectuée par l'IGN. Les équipes locales sont formées à la méthode de recueil de données par l'IGN qui fournit également les fiches descriptives du positionnement des placettes et les coordonnées GPS à utiliser.

Les données recueillies sont ensuite intégrées par l'IGN dans une base de données permettant de réaliser des calculs grâce aux estimateurs statistiques habituels de l'inventaire forestier. Les résultats concernent les surfaces par essence principale, par type de peuplement, les volumes par essence, par

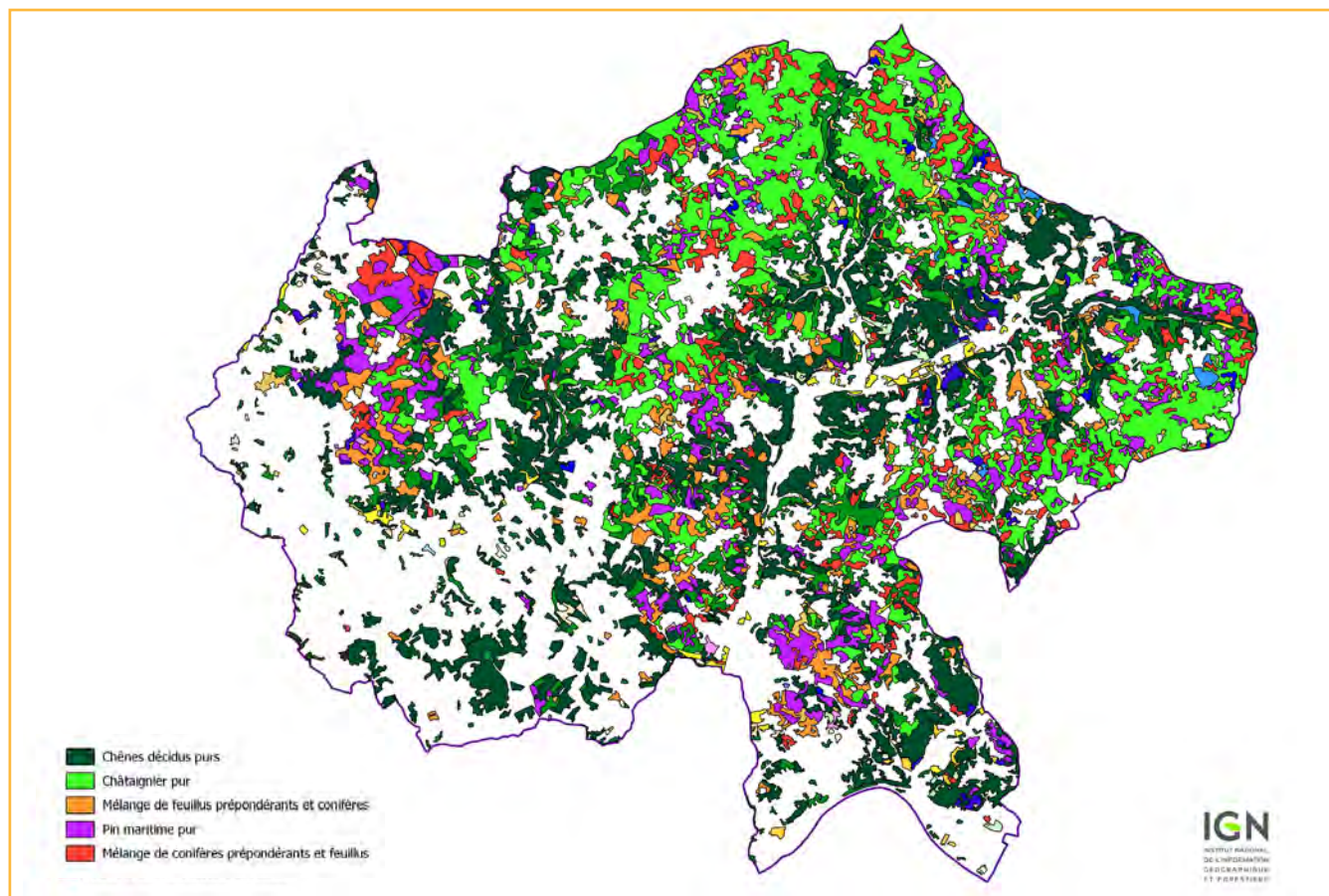
catégorie de dimension, par qualité, par difficulté d'exploitation. Ils concernent également l'accroissement et les prélèvements (par mesure des souches), permettant d'établir ainsi une estimation de la dynamique de mobilisation du bois dans les massifs. La structure du stock sur pied est connue très précisément, permettant d'orienter la valorisation du massif et d'anticiper son évolution future.

Exemple de réalisation : le massif forestier du Fumélois

Le massif forestier du Fumélois-Monflanquinois s'étend sur 10 communes et couvre 12 890 ha. Ce massif forestier s'intègre dans la sylvo-éco-région Périgord qui constitue un terroir forestier homogène du point de vue du climat et des sols. La communauté de communes du Fumélois a souhaité procéder à une évaluation précise de la ressource forestière du massif dans le cadre de sa mission de développement économique appliquée à la filière bois locale.

La BD Forêt V2 finalisée sur ce secteur en février 2014 a permis de disposer d'une carte complète des types de peuplements du massif, selon les essences principales.

Un échantillon statistique de 260 points est ensuite défini et une campagne de mesures des arbres est conduite en mai 2014, par une promotion d'élèves de BTS du lycée forestier de Bazas encadrés par leurs enseignants et un expert forestier local. Sur chaque placette, des données concernant les critères de difficulté d'exploitation sont renseignés ainsi qu'une typologie des peuplements adaptée au



Carte des peuplements forestiers du massif du Fumémois (version simplifiée).

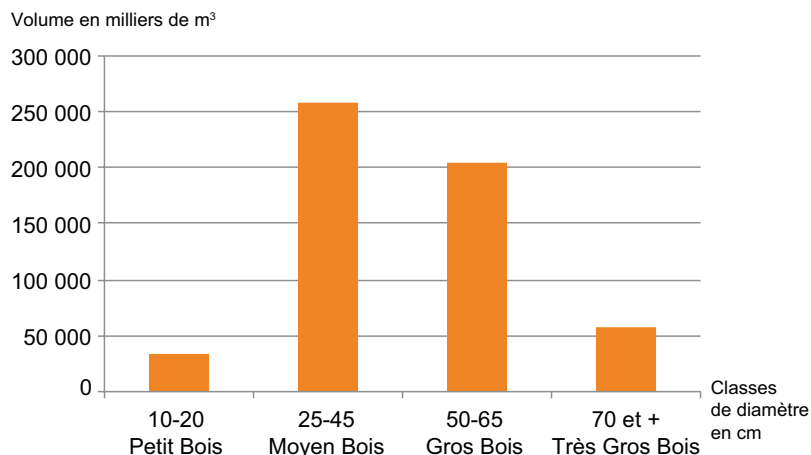
massif et mise au point en concertation avec les gestionnaires. Le taux de dépérissement des châtaigniers est noté sur les placettes concernées par cette essence.

Les résultats obtenus

Les conditions d'exploitation des bois sont **faciles** sur 60 % des surfaces. Globalement, **les peuplements forestiers sont riches**, avec 205 m³/ha (pour 161 m³/ha en moyenne au niveau national) et dans certains cas très riches (326 m³/ha pour les mélanges de pin maritime et taillis de châtaignier). Les bois sont sains : seulement 0,5 % des tiges vivantes sont porteuses de champignons.

Le châtaignier est l'essence la plus répandue sur le massif : il domine sur environ 4 500 ha, il est présent en taillis simple (sur 2 700 ha) ou en mélange avec des arbres de réserve, notamment le pin maritime (sur 900 ha). 80 % des taillis du massif (avec ou sans réserve) sont constitués de châtaigniers. Il représente 735 000 m³ au total, surtout des petits bois et aussi des bois moyens (classes de diamètre de 10 à 45 cm). La qualité est moyenne : les taillis sans merrain (moins de 10 %) représentent 46 % de la surface, ceux comportant 10 à 30 % de merrains couvrent 36 % de la surface totale des taillis de châtaigniers. Le dépérissement n'est pas aussi inquiétant qu'on pourrait le croire : les trois-quarts des taillis de châtaignier comportent moins de 30 % de tiges dépérissantes.

Évaluation du volume de pin maritime pour le massif forestier du Fumémois



Le pin maritime constitue un important capital sur le massif : **550 000 m³ au total**. Il est présent dans des peuplements mélangés avec du taillis, le plus souvent de châtaignier (sur 900 ha environ), ou dans des peuplements purs plus récents, issus de plantations (environ 1 000 ha). Ce capital est en grande partie exploitable, grâce aux passages en éclaircies dans les plantations, ou par coupe définitive des **gros bois et très gros bois qui sont abondants**.

Les chênes représentent environ 480 000 m³ au total soit 25 % du volume de bois du massif. Les chênes constituent des taillis ou des taillis avec réserves. Ils sont également des arbres de réserve dans des taillis d'autres essences.

L'inventaire national et son évolution :

Les modalités de l'inventaire forestier national sont actuellement en évolution. Chaque année environ 7 000 points nouveaux sont toujours visités au sol en forêt, mais un second passage est maintenant systématique. Depuis 2010, une seconde visite sur les points d'inventaire est réalisée cinq ans après le premier passage. En 2010, ces revisites ne concernaient que les placettes comportant au moins un arbre précomptable et concernaient seulement l'évaluation de la mortalité et des prélèvements. Chaque arbre mesuré étant numéroté et repéré par ses coordonnées polaires par rapport au centre de la placette, il est possible de retrouver chaque arbre et de noter, cinq ans après le premier passage, son état de végétation (toujours vivant, mort pendant la période ou prélevé). Ces données permettent, pour la première fois, une estimation précise des prélèvements de bois en forêt, en volume bois fort tige, quelle que soit la motivation de ce prélèvement (industrie du bois ou autoconsommation).

Progressivement, les données collectées lors de cette seconde visite ont été complétées. Depuis la campagne 2015, elles comportent la remesure des circonférences des arbres, mais aussi

l'observation de la stratification verticale des peuplements, des données sur les plantations, sur la qualité des bois, sur l'état sanitaire des arbres. En 2016, toutes les placettes visitées une première fois en 2011 sont visitées à nouveau, même si elles ne comportaient aucun arbre précomptable.

Les données de première visite se complètent également : depuis 2011 et au fil d'un déploiement progressif sur les différentes GRECO¹⁾, la collecte habituelle de données écologiques (relevé floristique, description du sol et des humus) se complète de la détermination du type d'habitat forestier, par un diagnostic *in situ* basé sur des critères écologiques et floristiques. Des clés de détermination du type d'habitat forestier ont été mises au point pour chaque GRECO, qui seront publiées progressivement, par grand domaine biogéographique, à partir de 2017. Dès juillet 2016, cette caractérisation du type d'habitat sera systématique sur tous les points et concernera donc la totalité de l'échantillon national annuel.

Une donnée récemment mise en place concerne également les dégâts causés aux arbres par les grands ongulés : écorçage et frottis.

1) 11 grandes régions écologiques (GRECO) rassemblant 86 sylvo-écorégions (SER) regroupant elles-mêmes les 309 régions forestières initiales de l'IFN.

Le chêne pédonculé est le plus abondant. 25 % du volume des chênes sont de qualité charpente, le reste est de qualité bois de feu. La majorité du volume est constituée de bois moyens, de classe de diamètre 25 à 45 cm. Le massif forestier du Fumelois-Monflanquinois **s'accroît chaque année de 32 500 m³ environ**. L'observation des souches permet de conclure que le volume prélevé chaque année n'est en aucun cas supérieur à 20 000 m³. Une récolte plus importante d'au moins 50 % pourrait donc être réalisée sans modifier l'équilibre du massif. Parallèlement à l'évaluation de la ressource en place, le CRPF et la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne ont mené une enquête auprès des propriétaires concernés par les placettes de l'échantillon statistique sur leurs opérations de gestion et leur consentement à mobiliser du bois. Seulement 10 % du volume sur pied est détenu par des propriétaires opposés à toute récolte.

D'autres inventaires en perspective

Un inventaire statistique particulier basé sur la même méthode est actuellement en cours en Bretagne, sur l'ensemble des peuplements dominés par des résineux, à la demande de l'interprofession régionale et en partenariat avec le CRPF. Il concerne un domaine d'étude d'environ 100 000 ha sur toute la région Bretagne. D'autres inventaires à façon sont envisagés actuellement dans d'autres contextes et d'autres régions.

Les différents critères de difficulté de l'exploitation

Création de piste	Terrain Pente Distance de débardage	Praticable			Impraticable		
		0 - 15 %	15 - 30 %	≥ 30 %	0 - 15 %	15 - 30 %	≥ 30 %
Non nécessaire	< 200 m						
	200 - 1 000 m						
	1 000 m - 2 000 m						
	> 2 000 m						
Nécessaire et possible	quelconque						
Impossible	quelconque						

Facile Moyenne Difficile Très difficile

Sur la difficulté d'exploitation :

Le niveau de difficulté de l'exploitation (exploitabilité facile, moyenne, difficile, très difficile) combine plusieurs critères analytiques notés sur le terrain : distance de débardage, portance du terrain, existence ou non d'un itinéraire de débardage matérialisé, pente sur cet itinéraire) ■

Résumé

L'IGN réalise des inventaires forestiers statistiques à façon, à la demande, grâce à une analyse croisée statistique et terrain. Pour une évaluation de la ressource à une échelle plus locale : massif, type de peuplement particulier sur une zone géographique plus vaste, pour un domaine d'étude de quelques milliers à environ 100 000 ha.

Mots-clés : inventaires forestiers statistiques, échelle adaptée, IGN.

Un diagnostic Bioclimsol avant la rédaction d'un PSG concerté

Pour sensibiliser les adhérents à l'ASLGF¹⁾ des Monts et Coteaux du Lyonnais aux risques climatiques, un diagnostic Bioclimsol²⁾ avec des relevés terrain précise les zones plus ou moins favorables à la production de douglas et de sapin pectiné. Ces informations sont transmises à chaque propriétaire et au gestionnaire choisi pour rédiger un PSG concerté. Bruno de Brosse, président de l'ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais et Marie-Pauline Tachon, technicienne du CRPF Rhône-Alpes nous expliquent leur démarche.

1) Association syndicale libre de gestion forestière



Rougisement du houppier de douglas suite à la canicule de 2015 dans la région des Monts du Lyonnais.

Forêt-entreprise : Pourquoi avoir créé une ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais ?

Bruno de Brosse : Une ASLGF donne des moyens aux propriétaires de petites surfaces pour gérer leur forêt. La région des Monts du Lyonnais est une zone agricole plutôt dédiée à l'élevage. La forêt y est généralement délaissée. La majorité des boisements de douglas datent des années 60, plantés avec l'aide du FFN sur les zones non cultivables. Ces boisements n'ont pas été entretenus, faute de surface suffisante pour intéresser les professionnels lors d'une éclaircie, mais aussi par manque de compétence sylvicole. Il en est de même pour les petites parcelles isolées de feuillus, souvent une réserve de bois de chauffage, difficilement accessibles. L'objectif de l'ASLGF est de créer un environnement pour conseiller et soutenir une gestion forestière. Ce regroupement rend crédible et économiquement rentable une exploitation forestière et permet d'instaurer une démarche de gestion durable.

Quelle est la politique régionale de soutien aux ASLG ?

B. de Brosse : Nous avons bénéficié d'une dynamique des politiques locaux (Syndicat intercommunal des Monts du Lyonnais (Simoly) et Syndicat de l'Ouest lyonnais (Sol), une réelle opportunité pour impulser le regroupement de nombreux propriétaires. L'ASLGF a connu beaucoup de succès à la création, cela correspondait à une attente pour des propriétaires de petites surfaces. L'adhésion de quelques-uns, de surfaces plus importantes, nous rend crédibles et le projet viable. Au total, l'ASLGF compte 105 adhérents pour plus de 650 ha (6 ha en moyenne pour des

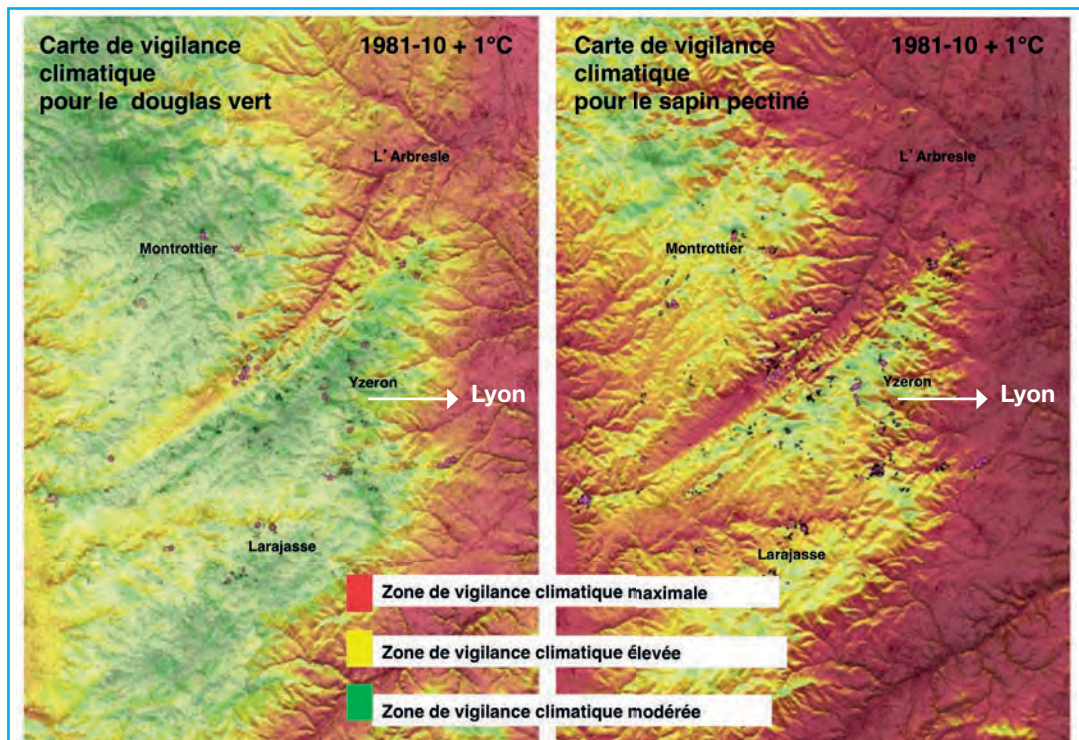


Figure 1 -
Détermination des zones de vigilance climatique modérée élevée ou maximale pour le massif des Monts et Coteaux du Lyonnais par l'outil Bioclimsol.

propriétés allant de moins de 1 ha à plus de 80 ha). Hormis quelques propriétaires, la surface moyenne tourne plutôt autour de 1 ha. Le soutien du syndicat des Forestiers privés du Rhône (UFPR) a permis l'avance des fonds pour la communication, et celui du conseil régional pour les frais de fonctionnement et le financement d'une partie du PSG. L'appui du CRPF lors de la création de l'association, pour les conseils de gestion et la formation des adhérents est indispensable.

Pourquoi vouloir rédiger un Plan simple de gestion concerté³⁾ ?

B. de Brosse: Nous avons lancé un appel d'offres pour établir un PSG concerté. Nous avons choisi un gestionnaire qui nous correspond bien dans l'approche. L'élaboration du PSG concerté a sûrement été longue pour lui, car chaque adhérent reçoit une fiche individuelle de description de ses peuplements et des recommandations de gestion personnalisées. Par la suite, l'expert groupera les éclaircies et travaux par type, ainsi l'offre de bois sera plus importante. Des travaux groupés deviennent envisageables, auparavant individuellement impossibles. Néanmoins, chaque propriétaire reste propriétaire et décideur chez lui.

Pourquoi avoir voulu intégrer le diagnostic Bioclimsol dans le PSG ?

B. de Brosse: L'intégration d'un diagnostic climatique, en préalable à la rédaction du PSG, nous semble vraiment pertinente aujourd'hui. Trop souvent, le mauvais réflexe est de reproduire la gestion antérieure. La longueur du cycle de production forestier nous oblige à intégrer de nombreux paramètres, dont celui du climat qui est devenu prépondérant sur nos

secteurs. Avec le changement du climat, le moteur de la croissance des arbres et le bilan hydrique deviennent variables dans l'espace et le temps. Depuis une trentaine d'années, nous observons des à-coups climatiques plus marqués avec une remontée du climat méditerranéen le long du couloir rhodanien. J'ai ainsi l'expérience d'avoir replanté des douglas, après en avoir récolté de magnifiques au même endroit et aujourd'hui, d'y observer des signes de dépérissements. Les impacts du changement climatique au sein de nos parcelles nous obligent à des choix plus raisonnés d'essences et de sylviculture. L'outil Bioclimsol permet de mieux cibler les parcelles à risque, grâce à un diagnostic pédoclimatique dédié.

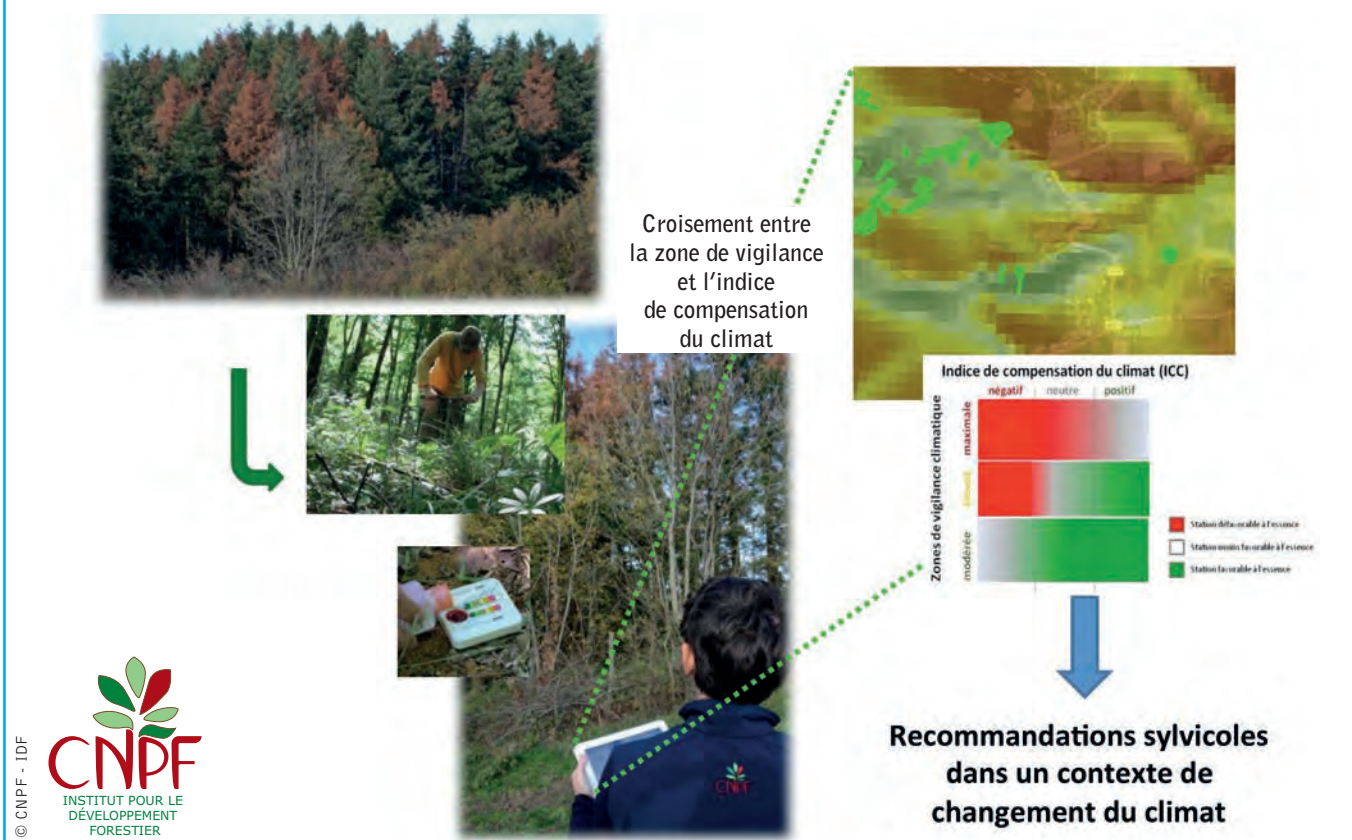
Le constat de dépérissement de douglas et de sapin pectiné a entraîné un diagnostic climatique avec l'outil Bioclimsol, pourquoi ?

Marie-Pauline Tachon: Cette année, il est courant d'observer des douglas à la tête roussie dans certaines zones du département. Une sécheresse comme celle de 2015 survient après d'autres, qui restent dans les mémoires comme celle de 2003 : même intensité de température sur une durée moins longue. Une accélération est observée ces 15 dernières années. Des dépérissements localisés de sapin et douglas nous ont particulièrement alertés. Pour intégrer le changement climatique dans un document de gestion durable, un diagnostic personnalisé à l'échelle de la parcelle est incontournable. De nombreuses bases de données météorologiques sont disponibles. Des cartes intègrent maintenant des données climatiques spatialisées. Mais le propriétaire et le gestionnaire ne peuvent aucunement

2) Bioclimsol, un outil d'aide face au changement climatique. Numéro spécial Forêt-entreprise n° 215, sept. 2014.

3) Plan simple de gestion présenté par plusieurs propriétaires regroupés dans une association syndicale libre.

Figure 2 - Protocole de mesures sur le terrain associées à l'outil Bioclimsol dans les Monts du Lyonnais



4) Un système d'information géographique (SIG) est un système d'information conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.

5) QGIS version mobile pour tablette numérique permet de consulter ses données géographiques directement sur le terrain.

6) Drenou C., Rosa J. 2014. *Comment le douglas réagit-il aux sécheresses ? Application de la méthode ARCHI au suivi des dépérissements de douglas.* Forêt-entreprise n° 216, pp. 6-16.

prendre une décision, parce que beaucoup de paramètres sont manquants. Bioclimsol a toute sa pertinence ici, car il intègre plusieurs paramètres : l'essence, la station - sol et topographie - et bien évidemment le climat actuel et futur. Il se présente comme un outil d'aide à la décision pour la gestion d'un peuplement, particulièrement lors d'un reboisement. Bioclimsol intègre l'élévation de + 1 °C des températures soit le climat futur supposé en 2020-2040 environ. Bioclimsol modélise des cartes de vigilance climatique par essence, associées à un indice de compensation du climat défini par le sol et la topographie. Cette carte de vigilance climatique, associée à l'indice de compensation du climat, cartographie un risque de perte de vitalité. Elle intègre le bilan hydrique climatique, ainsi que des seuils de températures selon les essences.

Comment avez-vous déterminé les relevés à faire sur le terrain ?

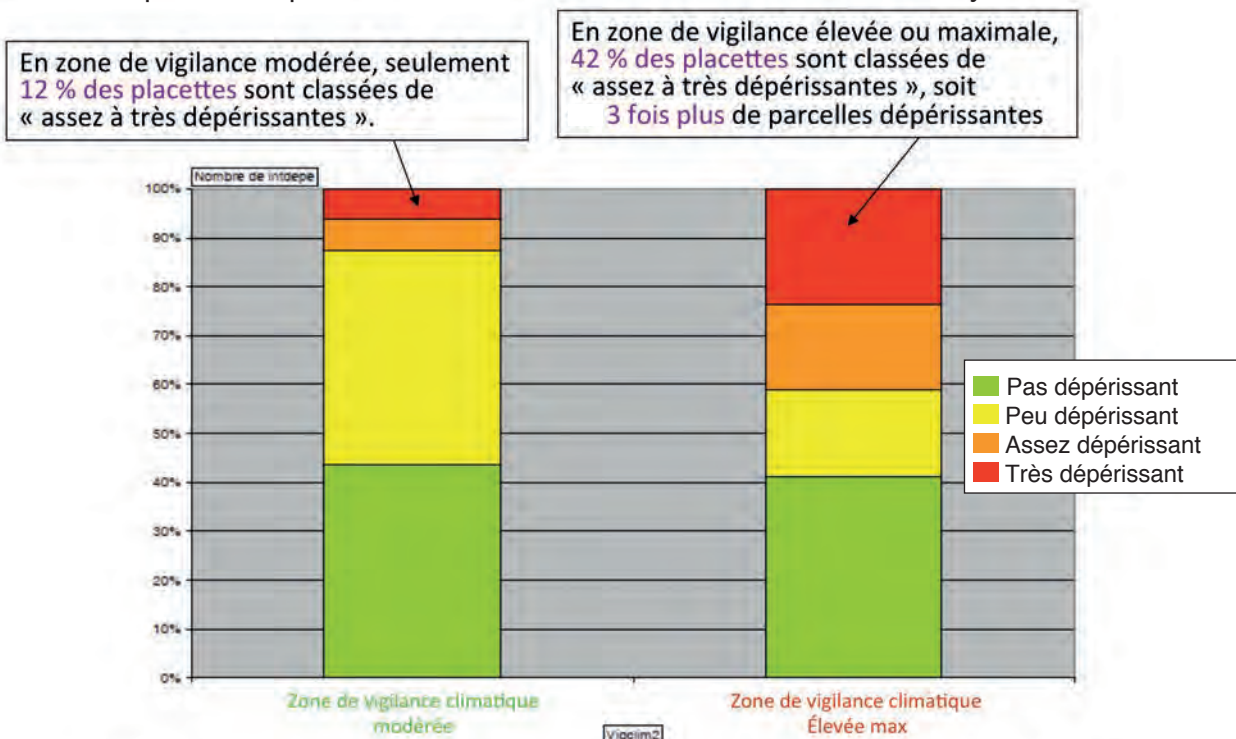
Marie-Pauline Tachon : Notre objectif était double, tester le bon fonctionnement de l'outil Bioclimsol sur le territoire de l'ASLGF et permettre aux propriétaires de prendre conscience des effets du changement climatique. Sur le terrain, j'ai réalisé 35 diagnostics avec l'outil Bioclimsol et le protocole associé, à savoir : un relevé de l'état sanitaire et dendrométrique du peuplement, un diagnostic climatique, un relevé de terrain détaillé (sol, topo-

graphie...). Les placettes ont été sélectionnées par SIG⁴⁾ en les répartissant aléatoirement selon le niveau de vigilance défini par la carte de vigilance climatique. Les cartes de vigilance climatique pour le douglas et le sapin sont utilisées directement sur la parcelle diagnostiquée à l'aide d'une tablette tactile androïde dotée de QGIS Mobile⁵⁾. Le niveau de résilience du peuplement, sa capacité à réagir suite à un stress, est estimé avec le protocole ARCHI⁶⁾ également développé par l'IDF. L'ensemble du diagnostic Bioclimsol + ARCHI aboutit à des recommandations sylvicoles tenant compte du changement climatique.

Les résultats pour les parcelles de l'ASLGF sont-ils probants ?

Les résultats ont mis en évidence la bonne correspondance entre la prévision du modèle construit initialement et la réalité du terrain. Parmi les 35 relevés effectués, 18 se situent en zone de vigilance climatique élevée ou maximale, 17 en zone de vigilance modérée. Au regard de la distribution de l'intensité du dépérissement, on remarque que 12 % des placettes en zone de vigilance modérée sont jugées dépérissantes (Figure 3). Le taux de placettes jugées assez ou très dépérissantes est de 42 % en zone de vigilance climatique élevée ou maximale, soit 3,5 fois plus élevé. Si on combine le niveau de vigilance climatique avec l'indice de compensation du cli-

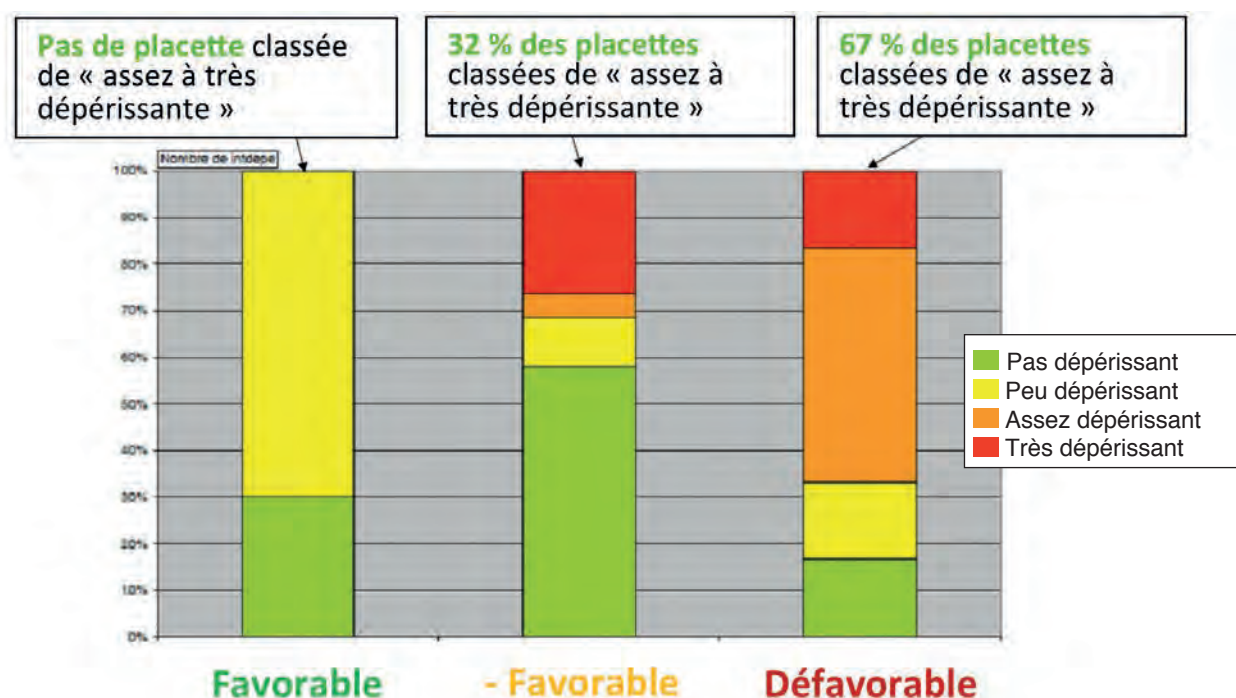
Figure 3 - Intensité du dépérissement par zone de vigilance climatique pour les 35 placettes testées de l'ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais



L'intensité du dépérissement augmente avec la zone de vigilance

L'indice de compensation du climat prend en compte les facteurs de terrain susceptibles de compenser ou d'aggraver les effets liés au déficit hydrique climatique ou au gel. Le croisement entre l'indice de compensation du climat (ICC) et le niveau de vigilance climatique indique si l'essence est en adéquation stationnelle (secteur favorable, moins favorable ou défavorable à l'essence ou pas) dans le climat actuel ou futur.

Figure 4 - Intensité du dépérissement par zone de vigilance climatique croisée avec l'indice de compensation climatique pour les 35 placettes testées de l'ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais



À l'échelle des 85 parcelles de l'ASLGF, on estime entre 20 à 25 % des parcelles présenteraient des signes de dépérissements.

Marie Pauline Tachon (ingénieure du CRPF) effectue un relevé de terrain qui intègre les informations spécifiques des éléments de sol et de topographie sur une tablette numérique. Ce relevé précise l'indice de compensation du climat (ICC). Un fond de vallon ou un bas de pente avec un sol profond et limoneux sera plus favorable qu'un haut de versant, exposé au sud, par exemple.



Jacques Becquey - IDF © CNPF

mat (Figure 4), l'outil s'avère logiquement plus discriminant. Il n'y a aucune placette déperissante dans le secteur favorable (croisement climat x topographie x sol) à l'essence. 32 % des placettes sont assez à très déperissantes dans le secteur moins favorable à l'essence et 67 % dans le secteur très défavorable. L'outil discrimine bien le risque de déperissement.

Quels sont les points positifs de l'utilisation de l'outil Bioclirmsol ?

M.-P. Tachon : Le CRPF a établi des recommandations sylvicoles par zone de vigilance climatique pour faire évoluer les pratiques. Les informations des relevés de terrain sont transmises au gestionnaire rédacteur du PSG. Ainsi, les recommandations sylvicoles sont vraiment intégrées et adaptées à la parcelle, grâce à un diagnostic personnalisé du terrain. Pour la zone de vigilance maximale ou élevée, il est proposé de raccourcir le terme d'exploitabilité, de ne pas renouveler l'essence ou de favoriser le mélange d'essences, avec un suivi annuel de l'état sanitaire d'autant plus si des signes de déperissements sont constatés. Un cycle régulier de coupes est préférable à une seule trop importante en volume. L'outil Bioclirmsol précise le diagnostic des zones où il est possible de produire du douglas. Dans les zones défavorables, à risques, il faudra initier de nouvelles sylvicultures et/ou changer d'essences. Une gestion plus dynamique est

préconisée, avec l'introduction de mélange douglas et cèdre par exemple pour les zones les plus séchantes. Il sera également possible d'expérimenter de nouvelles provenances comme la provenance californienne, dès aujourd'hui, pour avoir des réponses plus tard. Le douglas reste productif là où la station est la plus favorable. Quant au sapin naturellement présent et souvent en mélange, il est moins déperissant qu'en peuplement pur.

En conclusion que reprenez-vous ?

M.-P. Tachon : Bioclirmsol est un indicateur pertinent, qui pointe les bons endroits à observer ou les zones de vigilance. La sélection des essences adaptées au climat futur est appropriée. Une formation est indispensable pour bien comprendre et utiliser cet outil. Il en est de même pour le diagnostic ARCHI.

B. de Brosse : Bioclirmsol crédibilise la démarche auprès des particuliers en apportant des arguments aux personnes sceptiques. Dans les plantations de 40 ans qui ne sont pas résilientes, on peut maintenant répondre : s'il est observé des déperissements importants, il est préférable de couper et replanter une autre essence. En l'absence de déperissements, une éclaircie est recommandée rapidement, jusqu'à l'âge de l'exploitation avancée à 50 ans en restant vigilant. ■

Propos recueillis par N. Maréchal, CNPF-IDF

Maîtrise mécanique éprouvée de la fougère aigle dans le Grand Ouest

Propos recueillis par Christophe Vidal, CNPF-IDF

En complément du dossier Fronde contre la fougère aigle de Forêt-entreprise n° 221, Thierry Bourré (entrepreneur de travaux forestiers dans l'Orne) partage son expérience sur le contrôle de la fougère aigle. Son outil mécanique simple et efficace peut être suivi ou non d'un passage manuel.



Thierry Bourré avec le peigne.

Présentez-nous votre entreprise ?

Thierry Bourré : Nous avons créé cette entreprise en 1989. Nous intervenons sur l'ensemble de la chaîne du reboisement en réalisant les travaux de A à Z. Il s'agit des travaux du sol, de la préparation jusqu'à la plantation, ainsi que les travaux sylvicoles (élagage, dépressage et entretiens). Nous avons acquis une expérience sur le labour depuis 25 ans. L'expérience sur les mini-pelles est plus récente : 10 ans, suite à l'acquisition d'un sous-soleur multifonctions® de Becker. Basée dans l'Orne, notre entreprise intervient dans le Grand Ouest et ponctuellement dans le Sud de la France. Nous reboisons 80 hectares par an depuis 2006, sachant que nous avons eu des pics jusqu'à 300 hectares. Nous plantons 30 000 potets par an et c'est notre fer de lance : 50 % de nos plantations sont préparées en potet travaillé (2 m² décapés pour 1 m² travaillé à 60-70 cm de profondeur) à la mini-pelle. Nous dégageons 300 hectares par an. Ces potets travaillés réduisent nos dégagements.

Dans votre zone géographique, la fougère aigle est-elle beaucoup présente ? Pose-t-elle des problèmes d'entretien ?

Thierry Bourré : La fougère ne pose pas réellement de problème. Il ne faut pas travailler contre les espèces, mais avec. Voilà ce que j'ai appris à l'étranger. La fougère aigle atteint 2 à 2,5 m de haut en Normandie. Des hauteurs de 3 m existent en forêt bretonne. La taille de la fougère fait 2 mètres en moyenne. Tant que cette hauteur n'est pas atteinte par le plant, il faut la contenir. Après, la fougère aigle sera un atout, car on va s'en servir pour maîtriser la végétation concurrente. **Le but est de ne pas la détruire, mais de la contenir et de la contrôler pendant les 2-3 premières années.** Il faut savoir

Christophe Vidal - IDF © CNPF

la fragiliser suffisamment pour qu'elle repousse moins vite, mais pas de trop pour qu'elle permette d'accompagner le plant en se maintenant légèrement en-dessous.

Quelle est votre expérience dans le contrôle de la fougère aigle ?

Nous avons principalement deux méthodes. Parmi les méthodes phytosanitaires, l'*Asulame*, qui n'est plus homologué pour l'instant, avait son efficacité. En réduisant de moitié les doses d'*Asulame* et en attendant bien la sénescence de la fougère aigle, celle-ci arrivait bien à se nanifier. C'est une intervention quasiment à la semaine près. L'autre méthode c'est le bâtonnage mécanisé de la fougère aigle. On épuise plus le rhizome en cassant qu'en coupant. C'est une méthode ancestrale qui s'utilise depuis des siècles. On ne l'applique plus maintenant, car il est coûteux de bâtonner manuellement la fougère aigle. En bâtonnant de manière mécanique, on arrive à avoir des coûts très intéressants.

Précisez nous cette méthode du bâtonnage mécanique ?

Nous avons inventé un peigne à dents escamotables. J'ai mis au point cette méthode, il y a 18 ans. Ce temps de recul a été nécessaire pour voir l'effet bénéfique de cette technique sur le long terme. Cela permet d'intervenir sur la ligne de plantation de façon mécanisée. Je constate que les plantations suivies depuis 15 ans donnent des peuplements sains et bien développés.



Plant de chêne sessile de 1,50 m en avril 2015 après action de l'outil fin d'été 2014 (fougère sèche 2014, cassée et couchée)

Ce peigne est monté sur le bâti d'un broyeur attelé à un tracteur. Il pourrait être monté sur une pelle d'ailleurs. Cette méthode peut être appliquée sur des feuillus jusqu'à 1,50 m et pour des résineux jusqu'à 1-1,20 m. Nous sommes limités par la hauteur du châssis et la souplesse du plant. Au-delà, le tracteur passe entre les lignes de plantation, sinon on a tendance à coucher le plant.

On intervient sur quasiment 2,50 m de large. Cela peut être suffisant pour des fougères hautes de 2 m. Le tracteur, dans la plupart des cas, couche la fougère vers l'extérieur au niveau du passage des roues.

Lorsqu'elle est lignifiée, un passage est suffisant dans l'année, la fougère aigle couchée fait obstacle à l'apparition d'autres végétations. Il faut que le chauffeur intègre le travail sylvicole à réaliser et soit formé pour ce travail. L'appareil est très simple, mais la technique est délicate par le risque d'abîmer le plant. Le plant est secoué lors du passage de l'outil. Cette perturbation semble propice à sa stabilité future.

Quel est le coût de cette méthode ?

Il est possible de « sortir » des plantations à moins de 200 € par hectare en une seule intervention mécanique et parfois manuelle. Les prix annoncés sont tous en hors taxe. Cela coûtera moins cher que de faire trois dégagements en manuel sur 2 ou 3 ans. Ce coût pourrait être diminué si cette méthode était prévue dès la plantation.

Le coût de 120 à 150 € par hectare est un minimum, la fourchette est entre 120 et 250 €, suivant la difficulté rencontrée. Il faut le comparer à une intervention manuelle où le coût atteint 250 à 500 € pour la même opération. Il peut atteindre 600 € pour des fougères hautes de 3 m soit 2 jours à l'hectare.

Un chauffeur avec son tracteur fera 3 à 6 hectares dans la journée. Par contre, il faut que la fougère soit bien développée en hauteur.

Une personne suit le tracteur et vérifie environ 3 hectares par jour : il faut surveiller et éliminer les fougères qui peuvent se coucher sur le plant. Cette opération doit se faire rapidement après le passage du tracteur. Grâce à cette fougère couchée, l'opérateur en manuel est plus en sécurité pour avancer (obstacles, tiques, nid de guêpes, serpent). Il n'y a pas plus de « casse » par rapport à un croissant ou une débroussailluse.

Le peigne de l'entreprise Bourré s'appuie sur un vieux châssis de broyeur à axe horizontal tracté. Un tracteur de 80 CV est suffisant pour tracter cet outil qui avoisine les 500 kg. Six dents sont accrochées au châssis par une barre métallique. Ces barres sont mobiles à partir d'un axe fixé au châssis. Les dents sont indépendantes et leur hauteur d'action est réglable par un système de chaîne. Chaque barre, équipée d'une dent pèse environ 30 kg, agit par son propre poids et s'efface devant l'obstacle. Selon la hauteur réglée, les dents peuvent gratter superficiellement le sol, casser la végétation semi-ligneuse (fougère aigle lignifiée et genêt à balais suffisamment rigide) et peigner et arracher la ronce.



Peigne avec ses 6 dents réglables et escamotables de l'entreprise de travaux forestiers de Thierry Bourré.

Christophe Vidal - IDF © CNPF

Ce n'est pas l'appareil qui couche le plant. C'est la fougère couchée par le peigne qui coiffe le plant. Et cela nécessite un opérateur qui suit les plants. Son temps est quantifié dans les prix annoncés. L'opération de peignage coûte environ 80 à 100 € par hectare. Cette part est fixe, que la fougère soit haute de 1,50 ou 2 m. Alors que la part de l'opérateur qui suit le tracteur augmente avec la hauteur de la fougère aigle. Elle est de 100 à 150 € par hectare.

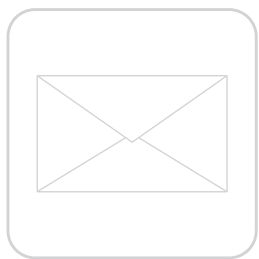
Cette fougère haute n'empêche-t-elle pas de voir facilement les lignes plantées ? Y-a-il un moment propice d'intervention ? Faut-il la renouveler ?

À part la première ligne qui sert de repère pour le dégagement des lignes suivantes, les plants se voient assez facilement. La position haute sur le tracteur améliore cette visibilité. On cherche l'axe de la ligne et non le plant. Pour un écartement de 3 m entre les lignes, il reste environ une bande de 0,50 m de fougère qui n'est pas touchée mais qui subit le couchage des fougères atteintes par le peigne. Nous intervenons après le 15 juin. L'idéal est

de passer juste avant la pousse d'août. Cela correspond à la première quinzaine de juillet en Normandie. Les plants sont suffisamment lignifiés pour résister. On peut avoir quasiment 10 à 15 cm de croissance en plus. Un seul passage suffit par an. Cette intervention est à renouveler pendant les 3 à 4 années suivantes selon la vigueur de la fougère et des plants. Comparé à un dégagement à la débroussailluse, on arrive à avoir le gain d'un dégagement sur cette période d'entretien.

Sur quelle surface cette méthode est-elle appliquée ? Avez-vous des précisions à apporter ?

En forêt privée, nous intervenons sur une cinquantaine d'hectare par an. La surface du chantier est une contrainte, 3 hectares est un minimum pour le déplacement du tracteur à la journée. La plantation doit être mécanisable et une réflexion préalable prend toute son importance. Notre méthode n'agit pas ou peu sur les ligneux. Par rapport à un broyeur forestier, on consomme 5 fois moins de carburant par jour. Cette méthode mécanique respecte mieux l'environnement et l'homme. ■



Des chênes dans le Massif landais

Par **Jacques Hazera**, expert forestier, vice-président de Pro-Silva France

L'article signé de Bertrand Le Nail, paru en juillet 2015 dans le numéro 223 de Forêt-entreprise et intitulé « Et si l'on osait la querciculture ? » m'a incité à apporter ma propre expérience au sujet des chênes.

Mon expérience rejoint sur bien des points l'article cité, mais elle est en revanche en contradiction avec les idées couramment véhiculées dans ma région sur le sujet des chênes, la région en question étant le Massif landais. Sous le prétexte que nos chênes seraient tous gelés, de grandes surfaces feuillues sont passées en coupe rase pour du bois de chauffage.

Il existe pourtant quelques sylviculteurs soucieux de leurs chênes. Hélas, leur objectif est souvent manqué à cause de pratiques inadaptees provoquant la salissure rapide des fûts (détourage trop violent), ou aboutissant à une sélection à rebours (marché des piquets de parcs à huîtres, ou barres de parc, pour lequel on a parfois tendance à sacrifier les arbres d'avenir).

Quelques observations

Mes observations se limiteront aux chênes pédonculés spontanés (*Quercus robur*), mais qui sait si le rustique tauzin n'apporte pas au pédonculé, par hybridation, un peu de sa capacité à se plaire dans nos sables pauvres, et à résister aux épreuves répétées d'hivers inondés, de gels tardifs, et d'étés secs ?

Leur répartition

Même si, bien entendu, ils sont évidemment absents des stations les plus arides (notamment sur les landes sèches à callune), il faut pourtant reconnaître que les chênes pédonculés sont parfaitement spontanés dans une grande partie du Massif landais. Selon les cas, ils sont présents de façon éparse ou groupée, en peuplements purs ou en mélange, en sous-étage, en petits collectifs, en futaies, en taillis simples, en taillis-sous-futaie, sur les douves, dans les zones humides, en bordure de ruisseaux, dans les pentes inaccessibles

pour les tracteurs... Les accrues de chênes ne sont pas rares et peuvent receler des sujets magnifiques. Il s'agit généralement de stations sableuses mais un peu fraîches et nettement plus riches que la lande, avec parfois de l'argile en sous-sol. En outre, ces bonnes terres ont été enrichies pendant des siècles par la pratique du soutrage (pratique ayant aussi accru l'aridité de la lande, déjà maigre à l'origine).

Notons que, dès qu'il s'agit de feuillus – et même à propos de futaie – la tradition locale parle volontiers de taillis en tant que terme générique (taillis marquant, chez nous, la différence avec les pins).

La main de l'Homme est à l'origine de leur répartition actuelle au profit des pins, mais cela n'a pas modifié la nature profonde des stations qui restent donc encore, pour beaucoup d'entre-elles, de la *chênaie atlantique*, dont notamment la *chênaie mélangée à pin maritime du Massif landais*.

De la chênaie donc... mais sans chênes.

Leur croissance

Nos airiaux¹⁾ sont souvent plantés de chênes : de gros vieux chênes bicornus, ayant subi tempêtes et foudres du ciel, souvent mal en point aujourd'hui. Cependant, de gros chênes champêtres, de 70 à 80 cm de diamètre ne sont pas rares, ceux de plus de 100 cm ne sont pas exceptionnels, pour des hauteurs atteignant aisément 20 à 30 mètres et dont l'âge oscille probablement, en général, entre 100 et 200 ans. La plupart n'ont fait l'objet d'aucune sylviculture (ils sont tordus, avec d'énormes branches basses et de la ferraille au corps : clous, morceaux de barbelés...), ils fournissent du moins la preuve qu'il existe des stations leur convenant bien pour fabriquer des individus de grandes dimensions.

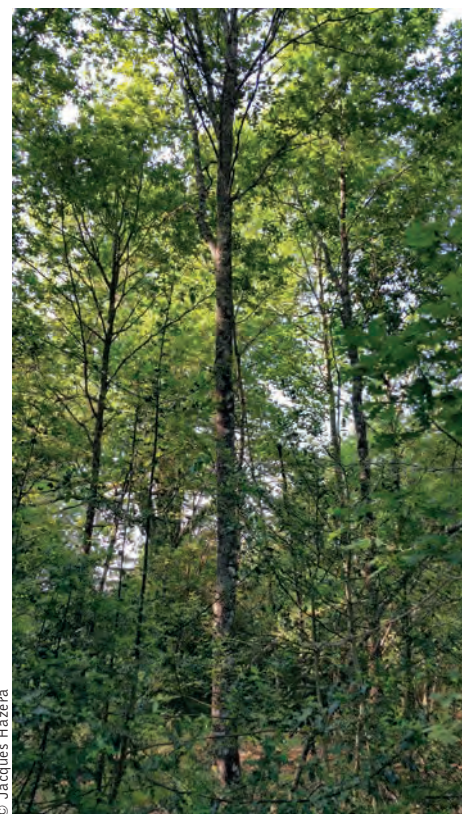
1) Ces espaces entourant les maisons, sortes de parcs, non clos, qui ne sont pas encore des champs, ni de la forêt, et où couraient autrefois librement cochons et volaille.



© Jacques Hazera



© Jacques Hazera



© Jacques Hazera

Leur état sanitaire

Un certain nombre de chênes isolés, ou d'alignement, ont certes eu du mal à supporter les récentes sécheresses (forte décurtation², surtout en 2005, puis de nombreuses descentes de cimes), mais ceux qui sont en peuplement, même dans des collectifs restreints, me semblent avoir moins souffert. Une minorité a été vrillée, ou cassée, ou dé-fourchée par le vent lors de l'une ou l'autre des dernières tempêtes, à des hauteurs diverses selon les cas.

L'oidium est assez présent, mais semble surtout affecter les arbres isolés, et ses conséquences restent limitées. On observe ici ou là quelques dégâts de bupreste. La maladie qui me paraît la plus fâcheuse est sans doute l'encre (*Phytophthora cinnamomi*) car, dans bien des cas, elle affecte une partie de la bille de pied sur des sujets d'avenir.

Leur qualité

Ayant été amené dans ma jeunesse à exploiter en bois de chauffage un lot de vieux chênes, j'avais cherché à façonner en grumes les plus jolis afin de les commercialiser au mieux. On m'a ri au nez, ce qui m'a poussé à tenter l'expérience de scier moi-même ces quelques grumes sélectionnées. Le résultat de cette expérience de sciage confirma mon intuition que, sous réserve d'en faire correctement le tri, une certaine proportion de ces bois était de qualité tout à fait acceptable en menuiserie cou-

rante (qualité B). Depuis, j'ai vendu à bon prix une partie de ces sciages à des ébénistes et j'en ai utilisé moi-même une autre partie. Plus tard, une autre grume de chêne est devenue la quille d'un bac à voiles de 11 mètres, dont la construction est en cours d'achèvement³.

Il suffit de circuler un peu dans le Massif landais pour découvrir ici ou là nombre de chênes de belle qualité : des sujets vigoureux, présents dans l'étage dominant, bien droits, sans la moindre trace de gélivure.

On voit que, contrairement aux idées reçues, il y a donc bien chez nous quelques possibilités de produire un peu de gros chênes de qualité... mais pour cela il faut aussi que le forestier fasse sa part du travail !

Un « chouïa » de sylviculture

Après cette expérience de sciage artisanal, j'ai pris le parti de mettre systématiquement en valeur les jeunes chênes pour peu qu'ils aient une once de qualité : désignation, élagage, détourage progressif, etc. Une ribambelle de jolis chênes bien propres, ayant entre 15 et 40 ans, disséminés dans ma forêt, sont maintenant dans la phase de constitution de leurs houppiers. Beaucoup, qui étaient étriqués au départ, ont déjà très bien réagi. Certains ont tendance à se salir, mais ils ne sont qu'une minorité. Pour d'autres, plus jeunes, je les ai

2) Une décurtation est une chute naturelle des rameaux courts de l'année chez certaines espèces ligneuses.

3) Les vidéos de cette construction à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/channel/UCFxxuLmwUert3yNYBlxFxw>

© Jacques Hazera



4) Une perche ou petit bois montant rapidement vers l'étage supérieur.
Vocabulaire forestier, p. 481, édition CNPF-IDF.

vus sortir de terre comme des sprinters⁴⁾: de solides gaillards qui, moyennant quelques modestes coups de sécateur ou de scie à élaguer, ont aujourd'hui une magnifique bille de pied sans aucun défaut sur quatre à six mètres.

Quelques chiffres

Un échantillonnage limité me semble représentatif, puisqu'il porte sur près de 100 hectares. Sur cet échantillon, je n'ai mesuré que les jolis chênes pédonculés, mais il s'y trouve aussi des pins maritimes et bien d'autres feuillus: chênes rouges, châtaigniers, robinier, et même quelques rares fruitiers (sans compter les chênes pédonculés de qualité inférieure: B et C).

5) circonférences :
50 cm mini – 146 cm
maxi / accroissements en
diamètre : 0,7 cm/an mini –
1,4 cm/an maxi / longueurs
de bille :
4 mètres mini
– 6 mètres maxi.

Beaucoup d'autres sujets ont une croissance tout à fait satisfaisante: 205 chênes sur les 448 mesurés (soit 46 %) ont un accrois-

© Jacques Hazera



sement supérieur à 0,8 cm/an sur le diamètre, avec une bille propre sur 4 à 6 mètres de hauteur (mais pas de sur-bille). C'est le résultat d'un travail suivi sur plus de vingt ans: sélection sévère, détourages fréquents, élagage artificiel progressif... Dans bon nombre de cas, il s'agit de futaie sur souche (mais sur de jeunes souches), avec des pieds qui se sont affranchis et sont aujourd'hui devenus prometteurs. Certains vieux sujets, dont les âges me sont inconnus, ont maintenant atteint leur vitesse de croisière. Pour eux, il a fallu, selon les cas, soit leur donner de la lumière, soit les nettoyer un peu, soit... savoir les repérer, tout simplement.

70 chênes sur 100 hectares

J'ai trié les 70 individus les plus performants⁵⁾ dans un tableau afin d'analyser leur potentiel économique, en considérant que ce nombre représentait l'équivalent d'une chênaie pure sur un hectare plein (voir l'article de M. Le Nail). Dans le cas présent, nous aurions donc à peu près, sur une propriété landaise classique, un pour cent de la surface susceptible de produire des chênes de qualité (même si, en réalité, ces chênes sont disséminés). Le Taux Interne de Rentabilité spécifique à un tel peuplement est de 2,50 % à 3 % et fournit une rente annuelle proche de 250 € par hectare sur un cycle de 100 ans, avec notamment une récolte finale de près de 20000 €. Dans la perspective d'une récolte finale en un seul bloc, les diamètres devraient osciller entre 70 cm et 140 cm, soit un lot de très gros bois commercialisables. On peut aussi préférer la perspective d'une récolte échelonnée (c'est mon cas), offrant l'avantage de recettes plus régulières, d'un reboisement progressif et sans frais, et de perturbations réduites sur le milieu.

Âge actuel	Circonférence	Longueur de bille propre	Âge théorique d'obtention du diamètre de 100 cm
18 ans	78 cm	5 m	72 ans
18 ans	70 cm	4 m	81 ans
18 ans	70 cm	5,50 m	81 ans
25 ans	96 cm	5,50 m	82 ans
18 ans	67 cm	5 m	84 ans
40 ans	146 cm	5 m	86 ans
18 ans	56 cm	4,50 m	87 ans
18 ans	64 cm	4,50 m	88 ans
18 ans	62 cm	4 m	91 ans
25 ans	86 cm	4,50 m	91 ans

Exemple des dix individus les plus performants, mesurés en mars 2016, et dont l'âge est connu assez précisément. Noter que la perspective d'obtenir le diamètre objectif de 100 cm reste purement théorique, mais fournit cependant une indication précieuse quant au comportement de chaque individu, du moins jusqu'au jour de la mesure.



Comparaison des approches

La querciculture de Bertrand Le Nail – entreprise pour optimiser le boisement de terres agricoles de bonne fertilité dans une région plutôt privilégiée – présente des aspects très proches de la populiculture ou de la sylviculture des noyers à bois. Les grands axes de cette approche sont :

- un boisement artificiel très soigné (notamment sur le travail préparatoire du sol, sur la maîtrise de la végétation concurrente et sur le contrôle de l'origine génétique des chênes) ;
- des peuplements aussi purs que possible ;
- un traitement strictement régulier ;
- des entretiens nombreux et très précis au cours des 30 premières années (entretiens fréquents du sol, tailles de formation, dépressages, détournages, élagages...) ;
- des éclaircies fréquentes et relativement fortes jusqu'à une trentaine d'années (âge où la chênaie est considérée comme étant en phase définitive de production, avec des sujets très performants mis en situation de croissance libre) ;
- obtention d'un peuplement final dès l'âge de 30 à 40 ans (70 « athlètes » par hectare mis en croissance libre) ;
- production de billes de pied à cernes larges, de toute première qualité, de 5,50 m à 7,50 m de hauteur, mais sans sur-bille ;
- concentration de la production de biomasse sur ces billes de pied ;
- perspective de boucler la révolution en 80 à 100 ans, avec des diamètres supérieurs à 80 cm.

De mon côté, l'expérience que je mène est faite dans le cadre plus forestier d'une **sylvi-**

culture d'arbre. Les chênes que je mets en valeur sont spontanés et disséminés dans la forêt, mêlés à d'autres essences. Ma démarche s'inspire un peu de celle qui a été mise en place par le CRPF du Languedoc-Roussillon au sujet des essences forestières secondaires (pistachier, filaire, arbousier, if, buis, cade, cyprès...) : une tentative pour valoriser des bois précieux méconnus, voire méprisés, car c'est bien à ce stade-là qu'en sont aujourd'hui les chênes du Massif landais.

Points communs avec la querciculture de M. Le Nail

Il y a donc des points communs avec la querciculture. En effet, dans les deux cas :

- mise en valeur d'un nombre réduit de chênes, en concentrant les efforts sur eux afin qu'ils produisent rapidement du bois de haute qualité ;
- travail à leur profit (sélection, élagage, et mise progressive en croissance libre) ;
- ambition limitée à la production d'une bille de pied de longueur modérée (4 à 8 mètres), en évitant la mise en place d'une sur-bille.

Différences

Mon expérience diffère cependant très nettement de la querciculture sur plusieurs points. En effet :

- mes chênes ne sont pas situés dans une région réputée pour sa production feuillue, mais au contraire en plein cœur du pays du pin maritime : dans le Massif landais ;
- ils ne sont pas issus de semis artificiels ni de la plantation de sujets sélectionnés, mais sont d'origine totalement naturelle ;
- ils n'ont bénéficié d'aucun travail du sol, ni de sous-solage, ni de fertilisation, ni de

dépressage, ni de taille de formation, ni de maîtrise des adventices;

- une certaine compression a été maintenue au cours des premières années (afin de favoriser la sélection des meilleurs sujets ainsi que pour limiter la grosseur des branches);
- les seules dépenses, assez modiques, réalisées à leur profit ont été les élagages, ainsi qu'un détournement très progressif;
- ces dépenses ont déjà été remboursées largement par les coupes de bois de chauffage réalisées à leur profit sur des arbres voisins;
- le sol est maintenu couvert en permanence (notamment par une régénération diversifiée);
- d'autres éclaircies seront réalisées, dans une approche de futaie continue.

Conclusion

Bien entendu, il n'est pas question de prétendre que le Massif landais serait le royaume des chênes, ni que tous y soient de première qualité: beaucoup sont gelés, même parmi les jeunes, d'autres ont le fil tors, d'autres ne savent faire que de la branche, ou des gourmands, ou sont atteints par l'encre, d'autres enfin n'ont même pas le cœur à se développer et demeurent indéfiniment chétifs. Malgré cela, pour peu que le forestier accepte de faire consciencieusement son travail d'observation il saura, sur certaines stations adaptées, dénicher quelques sujets non gelés ayant un fût bien rectiligne, le fil droit, et qui poussent à un rythme tout à fait satisfaisant. Les frais pour les mettre en valeur sont négligeables, alors que la plus-value potentielle peut être importante. En fin de compte, des jeunes chênes pédonculés landais sélectionnés avec soin qui se trouvent dans mon secteur sont tout à fait comparables en termes d'âge, de vigueur, de dimensions, et de qualité, à ceux que décrit M. Le Nail. Comme on l'a vu plus haut, leur production est jusqu'ici remarquable tant en volume qu'en qualité, comparable en tout cas aux résultats de la querciculture sur les terres fertiles des Pays de la Loire.

Quant aux perspectives économiques, si les mêmes causes produisent les mêmes effets, alors on devrait être optimiste. Or, comme l'explique M. Le Nail, le marché du sciage a beaucoup changé, notamment du fait de la quasi-disparition des nombreuses petites scieries de village et de la concentration sur de grosses unités standardisées. Cette tendance, qui affecte l'Aquitaine aussi bien que les autres régions, nuit d'autant plus aux intérêts des syl-

viculteurs qu'il s'agisse de volumes réduits, ou de bois hors normes (de grosses dimensions par exemple, ou d'essences rares). Les belles billes de chêne du Massif landais risquent donc de se heurter, lorsque viendra l'heure de leur commercialisation, à l'absence de débouchés locaux, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les plus beaux pins maritimes, qui malheureusement ne trouvent preneur à un prix correct qu'en dehors de la région.

Miser sur la haute qualité demeure cependant, à mon avis, la plus prudente des politiques (surtout si cet objectif n'engendre pas de surcoût de production) étant donné qu'elle donne alors accès à tout l'éventail des débouchés existants.

On a vu dans l'article de M. Le Nail que la querciculture est relativement interventionniste et coûteuse, ce qui n'est pas le cas de l'expérience que je mène. S'il semble raisonnable de parier qu'en Pays de la Loire, des débouchés nobles existeront toujours d'ici 60 ou 80 ans (ce qui justifie les investissements de M. Le Nail), vouloir faire ce même pari pour l'Aquitaine risquerait en revanche de conduire à de douloureuses déceptions (ce qui justifie donc mon choix: produire de la haute qualité, mais sans surcoût). Quant aux chênes qui poussent lentement, ils fourniront un jour de l'excellent bois à grain fin. Pour décider de conserver ou d'enlever un arbre, le principal critère peut être son utilité (sachant que l'utilité ne se limite pas à son seul statut au sein du peuplement mais peut être économique, ou sylvicole, ou biologique...): est-il plus utile en étant présent ou absent?

Certes, le risque est bien réel que ces arbres claquent avant d'arriver à leur maturité (gels, sécheresses...), mais d'une part, il est improbable qu'ils claquent tous, et d'autre part, ce risque est proportionnel aux très faibles investissements dont ils ont fait l'objet. En outre, ces arbres représentent aussi une certaine diversification de la production dans un océan de monoculture. N'oublions pas enfin que ce sont quasiment toutes les essences, pin maritime inclus, qui sont aujourd'hui gravement menacées par un fléau ou par un autre, et que la diversification est une stratégie de poids face à ces menaces.

J'invite donc les sylviculteurs Landais à ouvrir leurs yeux sur les promesses de certains de leurs chênes, tout en sachant fermer leurs oreilles aux mauvais ragots. ■



Parutions

La biodiversité à travers bois

Quelques conseils pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière

Ce guide pratique est destiné aux propriétaires de bois et forêts. Le repérage de la biodiversité potentielle à l'échelle de l'arbre ou du peuplement est identifié. Les réflexes à avoir lors d'interventions pour préserver ou développer sont rappelés.

Format 14,8 x 21 cm, 20 pages ; Fédération régionale des organismes d'expérimentation et de développement sylvicoles de Poitou-Charentes, CRPF délégation de Poitou-Charentes ; tél. : 05 49 52 23 08.



La forêt salvatrice : reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire

Guillaume Decocq, Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos

Au XIX^e siècle, les Eaux et forêts et les Ponts et chaussées rivalisent d'arguments pour faire valoir le rôle bénéfique des forêts sur l'environnement et le climat. Le discours environnemental contemporain est un plaidoyer pour la modernité et l'abolition de toutes les pratiques traditionnelles. Le retour de la forêt salvatrice comme remède contre la crise économique et pour la préservation du climat. Cette controverse sur le rôle des forêts est une invitation à débattre, derrière les apparences, les intérêts de tout discours catastrophiste environnemental, les liens entre savoir et pouvoir, entre conservation et développement.

Format 14 x 22 cm, 285 pages, 25 € ; Édition Champ Vallon, 56 route d'Ardosset F-01350 Ceyzérieu ; tél. : 04 79 81 47 66 ; site www.champ-vallon.com

Courriel : myriam.monteiro@champ-vallon.com

Forêt et communication : Héritages, représentation et défis

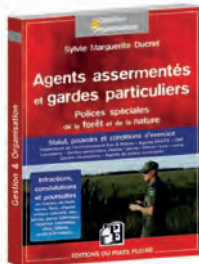
Le Groupe d'histoire des forêts françaises produit cet ouvrage, issu du programme «Arbre, forêt et bois, politiques et communications XVI^e-XXI^e siècles». Arbres et forêts bénéficient d'une image globalement positive. Les actes courants de gestion (renouvellement et exploitation) font de plus en plus l'objet de contestations, pouvant faire craindre un fossé qui se creuse entre le public et les acteurs de la filière forêt-bois. Quelle nouvelle communication forestière est susceptible de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux entre les forestiers et la société ?

Format 24 x 15,4 cm, 422 pages, 32,50 €, Édition L'Harmattan collection Environnement, GHFF, François Lormant, Institut François Génys, Université de Lorraine, 13 place Carnot, F-54035 Nancy cedex

Agents assermentés et gardes particuliers Polices spéciales de la forêt et de la nature

Sylvie Marguerite Ducret détaille dans cet ouvrage tous les statuts, pouvoirs et conditions d'exercice des agents assermentés et gardes particuliers, dans les domaines des polices spéciales du Code forestier, du Code rural et du Code de l'environnement. 14 statuts et conditions d'exercice sont analysés, comme inspecteur de l'environnement, agent Onema, ONCFS, agent forestiers ONF, garde chasse, garde pêche, garde voirie, garde champêtres ou agent de police municipale. Les infractions, constatations et poursuites sont classées, ainsi que les contraventions et délits en matière de forêt, coupes de bois, défrichement, défense contre l'incendie, etc.

870 pages, 45 € franco de port, Éditions du Puits fleuri, 22 avenue de Fontainebleau, 77850 Hericy ; tél. : 01 64 23 61 46 ou le site : www.puitsfleuri.com



Le douglas, une chance pour la France et les sylviculteurs, la vision de CFBL

La coopérative forestière Bourgogne Limousin partage son expérience et son point de vue, en tant que gestionnaire, sur le douglas. 2^e essence de reboisement après le pin maritime, la ressource est majoritairement en forêt privée. Quelle est l'adéquation ou la valorisation optimale entre la sylviculture et le marché du bois ? Quels itinéraires mettre en œuvre ? Quels types de bois veulent les industriels ? Quels débouchés pour les gros bois ?

Quel retour sur investissement par type d'itinéraires ? Par cet ouvrage accessible et précis, la CFBL répond à toutes vos questions sur le douglas et les enjeux liés à cette essence pour la France, actuellement 1^{er} producteur en Europe.

140 pages, format 16 x 24 cm, 15 € auprès de la CFBL le site cfbl.fr ou par tél. : 05 55 46 35 00

Guide pratique de l'équilibre Forêt-Gibier



Ce guide de l'équilibre Forêt-Gibier est le fruit d'une expérience en Côtes d'Armor. La formation conjuguée de chasseurs et de forestiers procède d'une double expertise, qui élargit l'horizon de chacun : la chasse devenant un outil de prévention, tandis que la gestion forestière est optimisée en prenant en compte la présence du gibier. Le concept d'équilibre sylvo-cynégétique est concret, en apprenant à le mesurer objectivement en forêt, à identifier les causes d'un déséquilibre et à y remédier. Ce guide, pédagogique et technique, est un outil pratique au service des chasseurs et des sylviculteurs.

Format 21 x 29,7 cm, 80 pages, 20 €, Éditeur Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor, La Prunelle - BP 214 - 22192 Plérin cedex - Tél. 02 96 74 74 29 ou courriel : fdc22@wanadoo.fr - Site internet : www.fdc22.fr

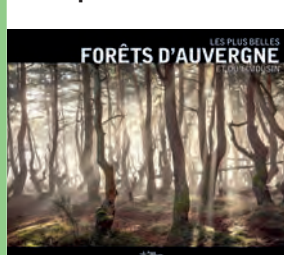
Le développement de l'arbre, guide de diagnostic



Les étapes de développement de l'arbre et sa croissance sont détaillées à partir du diagnostic de son architecture. Les différentes interprétations permettent de mieux définir la bonne intervention de taille, les recommandations à privilégier et les gestes à éviter.

Format 15,2 x 20,4 cm, 190 pages, 24,95 \$ + frais de port, Éditions MultiMondes, 1815 avenue de Lorimier, Montréal Québec ou le site : www.multim.com

Les plus belles forêts d'Auvergne et du Limousin



Cet ouvrage retrace l'histoire et le rôle actuel des forêts d'Auvergne et du Limousin à travers les plus beaux massifs forestiers : Tronçais, Livradois-Forez, Sancy-Combrailles, Châtaigneraie cantalienne, Chabrières, Haute-Vienne, Creuse... Illustrés de magnifiques photographies et citations inspirées, la multifonctionnalité des forêts d'Auvergne et du Limousin est sublimée.

Format 30 x 24 cm, 168 pages, 94 photographies, 34,90 € sur le site www.page-centrale.com

Le Genêt d'or



Maurice Chalayer nous emmène au cœur de l'Aubrac pour ce dernier roman. Sylvain part sur les traces de son aïeul charpentier en Aubrac. Grâce à ce temps de découverte de ses racines, Sylvain reprendra sens et goût à la vie. Il tentera alors de reconquérir sa femme et reprendra sa plume d'écrivain.

Format 16 x 24 cm, 288 pages, 18,90 €, Éditions De Borée, 45 rue du Clos-Four, 63056 Clermont-Ferrand cedex 2 ; tél. : 04 73 17 31 36 ou par le site : www.deboree.com

NOVEMBRE

3 novembre à Bordeaux

Colloque Bois-énergie

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) organise un colloque jeudi 3 novembre à Bordeaux (33), sur le thème Bois-énergie : ruptures & continuité, la conduite des chaufferies dans la durée. Les professionnels doivent tenir le cap de la performance des installations, qu'elle soit technique, économique ou organisationnelle, et l'optimisation de leur fonctionnement.

Informations sur le site : www.cibe.fr



Du 15 au 18 novembre à Lyon

Eurobois



Eurobois, le salon de tous les acteurs de la 1^{re} et 2^e transformation du bois se tiendra à Lyon du 15 au 18 novembre au Parc des expositions : de la machine à bois aux solutions de construction durable. 300 exposants nationaux et internationaux montreront leur savoir-faire. L'Observatoire du métier de la scierie organise d'une conférence co-organisée avec l'interprofession régionale Fibra, le vendredi 18 novembre de 14 h 30 à 15 h 30, dans le cadre du salon Eurobois-Lyon sur le thème des gros bois résineux, exploitation et débouchés.

Informations sur le site : www.eurobois.net/

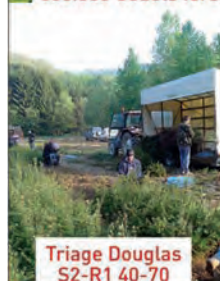
Les Pépinières Poncelet travaillent pour votre forêt !



500.000 Godets forestiers MYCORHIZÉS



Mélèze en godets S1R1 50-60



Triage Douglas S2-R1 40-70



Douglas - Racines nues S2-R1 40-70



Pépinières Poncelet

La qualité de la forêt grandit !

26, Rue des Perlins - B 5550 Alle-sur-Semois

Tél. : +32 (0)61 / 50 03 72 - Fax : +32 (0)61 / 50 17 01

pepinieres-poncelet@skynet.be

www.pepinieres-poncelet.be

NOVEMBRE

Du 16 au 18 novembre à Saint Martin de Crau

Foresterranée 2016 : multifonction et gestion de la forêt méditerranéenne

Du 16 au 18 novembre 2016, l'association Forêt Méditerranéenne organise son grand rendez-vous : les 12^{es} Rencontres de Forêt Méditerranéenne, au Domaine départemental de l'Etang-des-Aulnes (St-Martin-de-Crau, Bouches-du-Rhône).

Informations sur le site : www.forêt-mediterranee.org

Du 24 au 25 novembre à Charnay-les-Mâcon (71)

Forestinnov

Un nouveau salon de l'innovation et des services pour la filière forestière est organisé les 24 et 25 novembre à Charnay-les-Mâcon par les organisateurs d'Euroforest. Un salon d'affaires spécialisé, des rencontres B to B, et des conférences sont au programme. Plusieurs start-up présenteront leurs innovations pour la filière. L'objectif est de développer l'utilisation de ces solutions novatrices, les relations fournisseurs / clients et le réseau des acteurs de la filière forêt-bois.

Informations sur le site : www.forestinnovbyeuroforest.fr



24 novembre 2016 à Paris

Nouvelles perspectives pour les plantations forestières

Un colloque « Nouvelles perspectives pour les plantations forestières » est organisé par l'Académie d'agriculture de France : à travers les défis actuels, comment dynamiser les plantations, avec quels arguments et les conditions de réussite.

Informations : www.academie-agriculture.fr/